



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
AU CONSEIL COMMUNAL
GESTION 2020

Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Les réponses orales rendues par la Municipalité aux questions complémentaires et à celles posées lors des visites des Directions font l'objet d'une retranscription par les membres de la Commission de gestion.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Mot de la présidente..... | 3 |
| Administration générale-Finances | 4 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 5 |
| OBSERVATION N° 1 : | 8 |
| OBSERVATION N° 2 : | 9 |
| OBSERVATION N° 3 : | 10 |
| OBSERVATION N° 4 : | 14 |
| Ressources humaines | 16 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 16 |
| OBSERVATION N° 5 : | 17 |
| OBSERVATION N° 6 : | 18 |
| REMARQUE N° 2 : | 18 |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport..... | 21 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 21 |
| OBSERVATION N° 5 : | 21 |
| OBSERVATION N° 7 : | 22 |
| OBSERVATION N° 8 : | 23 |
| OBSERVATION N° 9 : | 25 |
| Enfance-Cohésion sociale - ECS | 27 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 27 |
| OBSERVATION N° 10 : | 30 |
| VŒU N° 1: | 31 |
| Informatique–Population–Sécurité publique | 33 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 33 |
| OBSERVATION N° 11 : | 34 |
| Bâtiments-Domains-Logement-Cultes – BADOLOC | 39 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 39 |
| OBSERVATION N° 12 : | 40 |
| REMARQUE N° 3: | 40 |

| | |
|--|----|
| OBSERVATION N° 13 : | 41 |
| OBSERVATION N° 14 : | 42 |
| OBSERVATION N° 15 : | 43 |
| REMARQUE N° 4 : | 45 |
| Gestion urbaine-Développement durable – GUDD..... | 46 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 46 |
| REMARQUE N° 5 : | 47 |
| OBSERVATION N° 16 : | 48 |
| La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 16. | 48 |
| Urbanisme..... | 50 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 50 |
| Travaux | 51 |
| Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020 | 51 |
| REMARQUE N° 6 : | 52 |
| OBSERVATION N° 17 : | 53 |
| OBSERVATION N° 18 : | 54 |

Mot de la Présidente

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseiller-ères communaux,

Cette année a été plus particulière pour la commission de Gestion qui a dû composer avec les mesures COVID.

Malgré cette situation un travail assidu a pu être réalisé par ces membres :
Allauca Byron, Beauvois Frédérique, Cordeiro André, Duperrex Gérard, Dupuis Jean-Marc, Jaccard Nathalie, Joliat Rosana, Korkmaz Mehmet, Mulopo Robert, Plattner Laurence, Scala Michele, Sisto-Zoller Suzanne et Elodie Golaz Grilli, Présidente pour cet exercice.

Dès le mois d'octobre 2020, la commission de Gestion s'est réunie pour travailler sur des thématiques et poser ses premières questions, ceci dans un esprit constructif. Les questions ont pu être complétées lors de la réception du rapport de Gestion qui a été transmis rapidement par la Municipalité. Les échanges ont pu se développer lors des visites de dicastères et c'est avec enthousiasme et intérêt que les commissaires ont pu échanger avec les services.

Les rencontres avec les associations sociales, sportives et culturelles subventionnées par la commune n'ont malheureusement pas pu se faire. Nous ne pouvons que souhaiter que celles-ci puissent reprendre l'année prochaine.

Pour finaliser le présent rapport, la commission de gestion s'est rencontrée lors de : 10 séances plénières, 1 séance pour le Préavis 75-2020, 1 séance commune avec la COFIN, 1 séance pour les préavis bouclés, et 7 séances en journée. Ce sont 19 rapports et compte-rendus qui ont été rédigés par les membres de la COGEST, des miliciens issus de tous les partis élus au Conseil communal.

Au nom de la commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement le Syndic, les Municipaux et chef.ffe.s de service qui ont été disponibles et qui se sont attelés à nous donner tous les renseignements et répondre aux questions et interrogations des membres de la commission.

Un remerciement particulier aux employé.e.s de la ville de Renens, comme nous pouvons le constater dans le rapport de Gestion, ils et elles s'investissent chaque jour pour notre ville.

À titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Michel Veyre, Secrétaire municipale, et Anne Lafond, adjointe, pour leurs soutiens, leurs précieuses collaborations et organisations.

Pour conclure, je remercie mes collègues pour leur travail, leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs. Je tiens à remercier particulièrement Rosana Joliat, Laurence Plattner et Suzanne Sisto-Zoller pour la relecture de ce rapport. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec vous toutes et tous lors de ce dernier exercice de la législature.

Elodie Golaz Grilli
Présidente de la commission de Gestion pour l'exercice 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – EXERCICE 2020

Administration générale-Finances

Observation N° 1 maintenue sur une question de l'exercice 2019

Question de la Commission de gestion:

Pourquoi un montant de CHF 5'000.- pour « l'inauguration de La Ferme des Tilleuls » figure-t-il dans les frais de réceptions et de manifestations (compte N° 1010.3170.00) du budget 2020 ?

Réponse de la Municipalité:

À l'heure actuelle, il y a eu uniquement une manifestation organisée pour la première exposition présentée à la Ferme des Tilleuls. Cette inauguration concerne ainsi l'inauguration de l'ensemble des bâtiments et les portes ouvertes de l'annexe qui est opérationnelle depuis 2019. Une cuisine professionnelle viendra également compléter adéquatement le site prochainement. Ce sera ainsi l'occasion de faire une inauguration publique de l'entier du périmètre rénové et faire découvrir le nouveau partenaire pour la restauration, l'ORIF.

Observation N° 1 :

La COGEST souhaite une répartition organisationnelle et financière plus claire entre les manifestations de la commune et celle de La Ferme des Tilleuls. D'autre part la COGEST estime que le budget déjà octroyé par la commune devrait lui permettre de financer ses manifestations.

Réponse de la Municipalité :

L'inauguration de la Ferme des Tilleuls est un événement particulier, organisé conjointement par la Fondation de La Ferme des Tilleuls, la structure de l'Orif et la Ville de Renens. Le premier soir de la manifestation, samedi 26 septembre, la Fondation organise le vernissage des deux premiers modules du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de Danielle Jacqui, en présence de Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle. Le lendemain, il s'agira de l'inauguration officielle des bâtiments rénovés du site de la Ferme des Tilleuls. L'ORIF participe également à l'événement pour promouvoir son nouveau Café Restaurant. Le montant de CHF 5'000.- attribué au budget de l'Administration pour l'événement représente la participation financière de la Ville de Renens. La Fondation de la Ferme des Tilleuls et l'ORIF y participent également, à hauteur du même montant.

La COGEST refuse la réponse municipale, car elle n'aborde pas la répartition organisationnelle. Côté financier, la manifestation n'ayant pas encore eu lieu, la question sera reposée l'an prochain.

Réponse de la Municipalité 2020 :Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La manifestation qui s'est tenue les 25 et 26 septembre 2020 était consacrée à l'inauguration du site entièrement rénové de La Ferme des Tilleuls, ainsi qu'à la présentation des premiers modules du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de Danielle Jacqui. Il était ainsi légitime que les organismes qui font vivre ce lieu au quotidien soient parties prenantes de l'organisation de cette inauguration. À l'instar des bâtiments scolaires nouvellement construits où la direction de l'établissement co-élabore le programme inaugural, cet événement a été conçu conjointement par la Ville de Renens, La Fondation de La Ferme des Tilleuls et l'ORIF. Cette collaboration tripartite était dictée par un événement unique - la fin des travaux de rénovation d'une propriété communale -, et elle demeurera de ce fait exceptionnelle. De manière prosaïque, le comité d'organisation était composé pour la Ville du Secrétaire municipal, de la Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport et du Chef du Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes. L'ORIF Renens était représentée par le Directeur ad intérim, M. Svend Lehmann, et La Ferme des Tilleuls par sa Directrice, Mme Chantal Bellon.

La soirée du 25 et la journée du 26 septembre, marquées notamment par la présence respectivement des Conseillères d'Etat Cesla Amarelle et Rebecca Ruiz, ont été particulièrement festives. Elles ont permis de faire découvrir ce site à un nombre important de personnes. Et cela malgré les incertitudes, ainsi que les changements

de dernière minute induits par la pandémie actuelle. Au niveau financier, les coûts inhérents à l'organisation des journées pré-mentionnées ont été d'un peu moins de CHF 4'000.- pour chacun des partenaires (pour la Ville de Renens un montant monétaire de moins de CHF 2'000.- a été versé, le solde étant composé de prestations). Il faut également savoir que nous avons dû recourir à un encadrement en personnel particulièrement important afin de s'assurer du respect des normes sanitaires imposées. Pour mémoire, la Ville participe usuellement à hauteur de CHF 10'000.- pour les festivités qui accompagnent l'inauguration d'un bâtiment scolaire.

Les autres événements organisés par les entités précitées ne bénéficient pas d'un soutien communal. Pour mémoire, la subvention octroyée à La Ferme des Tilleuls permet de couvrir les frais de fonctionnement du lieu. La programmation est financée uniquement grâce à la recherche de fonds. La Ville ne participe pas non plus en termes d'organisation, à l'exception de la déléguée de la Municipalité auprès du Conseil de Fondation de La Ferme des Tilleuls.

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

Comment la Municipalité et les collaborateurs gèrent cette période ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La situation dans laquelle les Autorités de la Ville de Renens et son administration évoluent depuis presque une année maintenant mériterait assurément une réponse circonstanciée. Cependant, et conformément aux pratiques habituelles lors des questions écrites de la COGEST, nous nous limiterons à évoquer succinctement les faits saillants en lien avec la gestion de la COVID. De plus amples détails pourront bien évidemment être obtenus sur simple demande et en fonction de thématiques spécifiques qui soulèveraient l'intérêt des membres de la COGEST.

On rappellera tout d'abord que l'objectif prioritaire a été de maintenir un service irréprochable et en conformité avec nos missions à la population et aux bénéficiaires de nos prestations. Il a aussi fallu proposer rapidement de nouvelles prestations (soutien aux plus précaires et aux aînés, ainsi qu'au tissu économique notamment). Les Autorités ont continué à siéger, en présentiel et en distanciel, sans discontinuer depuis le 16 mars 2020, hormis la séance du Conseil communal du 2 avril qui a dû être annulée. Les Chef.fe.s de service se sont également réunis selon le calendrier prévu. L'ensemble des services fournis usuellement, à l'exception de ceux qui n'étaient légalement et réglementairement plus possible de réaliser, ont pu être délivrés. La manière de procéder a été bien évidemment modifiée dans de nombreux cas. Toutefois, un accompagnement a pu être offert aux usagères et usagers par chaque service en tenant compte des spécificités inhérentes à ses activités. Il est à relever que nous n'avons reçu aucune plainte depuis le déclenchement des mesures spéciales à mi-mars 2020.

Cette situation, que l'on peut qualifier de satisfaisante, a toutefois engendré de nombreuses difficultés dans sa mise en œuvre. En effet, il serait bien présomptueux d'affirmer que notre administration était préparée à faire face à des événements d'une telle ampleur. Il a ainsi fallu remettre l'ouvrage sur le métier à de multiples reprises et s'adapter sans discontinuer à un environnement en constante mutation. La gestion des équipes a été profondément modifiée avec l'avènement du télétravail. Des projets ont dû être différés, des recrutements repoussés et la manière de communiquer entre les services a dû être repensée. Il a aussi fallu s'approprier de nouveaux outils technologiques dans des délais très courts. Ces événements ont eu des effets très divers sur les collaboratrices et les collaborateurs. Chacune et chacun ont été impactés différemment et il serait erroné de vouloir dresser un inventaire exhaustif des ressentis du personnel de l'administration. Nos employé.e.s ont eu très peu recours à notre personne de confiance et on pourrait y voir un signe encourageant. Ce n'est toutefois pas un indicateur fiable et seule une étude formalisée pourrait nous indiquer les effets de cette pandémie sur notre personnel et sur notre organisation. La trêve pandémique de cet été a permis à plusieurs services de dresser un bilan après le semi-confinement. Une réflexion a aussi été initiée par les Chef.fe.s de service, avec le soutien d'un consultant externe, dans le dessein de faire évoluer les pratiques managériales en cohérence avec les changements de ces derniers mois. Ce travail a malheureusement été freiné par l'arrivée de la deuxième vague. Un bilan structuré de la période de pandémie devra être tiré durant l'année 2021 afin de déterminer ce qui peut et doit évoluer dans nos pratiques.

Depuis le début du semi-confinement de mars 2020, une page dédiée du site internet centralise toutes les informations utiles à la population et aux acteurs économiques, et indique notamment les mesures actuelles et

particulières à Renens, ainsi que les contacts (adresses courriel et numéros de téléphone) des services de l'administration. Nous rappellerons également que de nombreux documents donnent un aperçu complet des différentes actions entreprises par la Municipalité (journal Carrefour Info, préavis, réponses aux interpellations et questions des Conseillères et Conseillers communaux, etc.).

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quelle est la formation de la personne de confiance ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La personne de confiance est psychologue d'urgence, formée spécialement pour accompagner et soutenir les personnes concernées après un évènement traumatisant et exceptionnel tel que la pandémie.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quelles sont les nouvelles prestations proposées au tissu économique ? Quel type de tissu économique ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Dans un premier temps, la principale prestation proposée a été de transmettre des informations et de répondre aux questions de commerçant.e.s et de responsables d'entreprises vis-à-vis des systèmes de soutien mis en place au niveau du Canton. L'ensemble de ces informations a également été centralisé sur le site Internet de la Commune. Ces premières discussions, notamment via le délégué à la promotion économique, ont également permis d'agir au niveau des loyers commerciaux communaux ainsi que d'établir un contact auprès de plusieurs propriétaires privés (voir plus bas). À noter encore que le site Internet a permis de faire la publicité de certaines offres spéciales des stands du marché proposées durant le premier semi-confinement.

Dans un second temps, la prestation s'est concentrée sur l'offre de bons locaux solidaires.

Pour la partie information, réception des appels et demandes, l'ensemble du tissu économique renonais était concerné. Pour la partie bons solidaires, le commerce de détail a été priorisé ainsi que le secteur de la restauration.

Question(s) de la Commission de gestion :

Qu'est-ce qui a été mis en place en matière de promotion économique pour dynamiser le centre et également les autres zones d'activités commerciales ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Les principales réalisations de la promotion économique au cours de l'année 2020 se sont inscrites dans le cadre de la lutte contre les effets de la crise du Coronavirus. L'action la plus emblématique menée est dès lors le lancement en collaboration avec l'Association des commerçants de Renens (ACR) de deux séries de bons solidaires destinés aux commerces locaux. La Municipalité a soutenu financièrement cette initiative en prenant à son compte la différence entre le prix payé pour un bon et sa valeur effective. Le Secrétariat municipal a lui assuré le soutien logistique avec l'impression des bons et leur vente au greffe. Le service des Finances s'est lui chargé de la redistribution des montants aux commerçant.e.s.

Une action similaire a été menée en fin d'année spécifiquement auprès des étalagistes du marché. En compensation de l'absence de soirée du personnel annulée pour des raisons de sécurité sanitaire, chaque collaboratrice et collaborateur communal a reçu trois bons d'une valeur de CHF 10.- à faire valoir auprès d'un des étalagistes du marché du samedi ou du mercredi sur la Place du Marché. En parallèle et toujours dans une visée de soutien économique suite à une année marquée par la crise, ces derniers ont aussi été exonérés à titre exceptionnel de leur taxe d'utilisation du domaine privé communal pour l'année 2020.

Dans cette même logique, la Municipalité a offert la possibilité aux exploitant.e.s d'établissements publics de faire une demande de création ou d'extension de terrasse temporaire, selon une démarche facilitée. Initialement valables jusqu'au 31 octobre, ces autorisations ont été prolongées jusqu'au 1^{er} mars 2021. En parallèle, l'ensemble des établissements publics a été exonéré exceptionnellement de la taxe pour les emprises des terrasses sur le domaine public pour 2020.

Hors COVID, on peut noter l'arrivée de la boutique Rañute dans une des surfaces encore à disposition à la rue de l'Avenir 6-7 (soit le futur Ilot de la Savonnerie). Ce *concept store* – qui a suscité un grand intérêt de la part des

médias – propose un concept dédié aux protections menstruelles et constitue une première en Suisse. À l'image d'initiatives déjà installées telles que le restaurant-marché urbain LE GRAM ou la boutique d'habits de seconde main Finest Vintage, Rañute a bénéficié de conditions très attractives leur permettant de lancer leur projet.

Cette arrivée s'est faite suite à une négociation avec la promotion économique et le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes. Le magasin pourra occuper cet espace jusqu'au début des travaux. Comme pour les autres projets menés sur ce site, une réflexion est en cours pour lui trouver à terme des locaux à Renens.

Il faut encore noter le test de piétonnisation du centre-ville mené entre la fin de l'été et le milieu de l'automne (rue de la Mèbre et rue du Midi). L'idée était alors de rendre une partie du domaine public aux habitantes et habitants après de longues semaines marquées par le semi-confinement, et ce faisant favoriser les conditions d'une reprise de la consommation auprès des commerces du centre. Les premiers retours des commerçant.e.s ne se sont cependant pas révélés positifs. Une réflexion est en cours afin de déterminer une approche permettant une meilleure synergie entre piétonnisation du centre-ville et mise en valeur des commerces de la place.

Concernant les autres zones d'activité, le suivi s'est opéré dans la continuité des années précédentes, soit par l'entremise de rencontres et visites du délégué économique auprès des entreprises, soit par la gestion de la demande de locaux sur le site des Ateliers de Renens, sur celui du CACIB aux Baumettes ou auprès de régies privées.

REMARQUE N° 1 :

La COGEST restera vigilante pour que la promotion économique du commerce local devienne une priorité et que la Municipalité développe notre tissu économique.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction) :

La première mesure de bons solidaires a coûté CHF 15 000.-, pour une redistribution effective de CHF 10 000.-. Comment se décomposent les frais administratifs de cette mesure, qui ne représentent pas moins qu'un tiers du coût total de la mesure ? Quel est ce ratio pour la seconde série de bons du 4 décembre ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Pour rappel, le chiffre de CHF 15'000.- a été avancé dans le préavis N° 76-2020 relatifs aux premières mesures budgétaires liées au COVID-19. Ce montant représentait alors une estimation globale du coût de l'opération bons solidaires. Pour la première série, 1'000 bons de CHF 50.- ont été vendus. La prise en charge par la Commune des CHF 10.- de différence par rapport au prix de vente s'élève effectivement à CHF 10'000.-. Le coût administratif de l'opération – outre le travail de coordination, de vente et de communication du Service Administration générale, et de traitement du remboursement par le Service des Finances – s'est finalement résumé aux frais de conception et impression. Ceux-ci se sont élevés à CHF 801.40 pour la première série, et CHF 1'470.- pour la seconde (2'500 bons à CHF 20.-).

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction) :

À qui ces bons étaient-ils destinés ? Et quel est le bilan de la première série de bons et dans une certaine mesure de la deuxième série ? Où ces bons ont-ils été utilisés (restauration, pharmacies, sanitaire, etc.) ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Dans son acception générale, les bons étaient destinés au commerce de détail dans son ensemble. Cependant, afin de pouvoir mettre cette mesure en place rapidement et pour bénéficier d'un cadre solide, les participant.e.s devaient faire partie de l'ACR. Cette condition s'explique tout d'abord par le fait que l'ACR avait déposé initialement une demande pour mettre en place un système de bons. Ils disposaient d'une liste de participant.e.s permettant de lancer l'opération directement et aussi de contrôler le remboursement des bons.

La stratégie s'est répétée pour la 2^e série de bons, mais la liste a cette fois-ci été élargie aux établissements publics qui le souhaitaient (même si non membres de l'ACR). Ce mécanisme est expliqué en détail dans la réponse relative à la gestion COVID et aux soutiens aux commerces locaux (voir plus bas).

Le bilan est considéré comme bon du point de vue des ventes (l'ensemble des bons a été vendu). Cela représente l'équivalent de CHF 100'000.- injectés de manière directe dans l'économie locale. Il est par contre plus décevant du point de vue de la diversité des commerces bénéficiaires, et aussi parce que la 2^e série a été en partie court-circuitée par la fermeture des établissements publics depuis Noël. Une certaine concentration des bons a été constatée.

La répartition s'est faite majoritairement sur le secteur bijouterie, et de manière plus modeste sur ceux de l'optique et du voyage. On trouve également parmi les bénéficiaires des commerces de fleurs, des kiosques, des salons de coiffure, des boulangeries, des pharmacies et on note un bon début d'utilisation des bons dans les restaurants et bars (avant leur fermeture imposée).

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Est-ce que le poste à la promotion économique fait l'objet d'une évaluation, sinon a-t-il été envisagé de le faire ?

Réponse(s) orale(s) de la Municipalité :

La promotion économique est assurée depuis le début de la législature par un délégué. Ce dernier était la personne de contact lors des évaluations de la COGEST notamment pour expliciter son action et répondre aux questions des commissaires.

Le titulaire de ce mandat, M. Nicolas Servageon, a mis fin à ses activités à Renens au 31.12.2020 (l'annonce a été faite au mois d'octobre). Sur cette base, un groupe de travail interne composé du Syndic, du Secrétaire municipal et du Boursier a débuté une réflexion sur les défis à venir de la promotion économique renanaise, ainsi que sur la structure à adopter durant la prochaine législature. L'objectif de ce processus sur le moyen terme est donc de faire le point et d'évaluer les besoins de l'activité économique renanaise dans son ensemble (commerce local, attractivité du centre-ville, innovation, site des Ateliers, lien avec les grandes entreprises, attirer de nouvelles sociétés) ainsi que d'inscrire son action dans le cadre du futur programme de législature.

Et est en cours une profonde réflexion sur le cahier des charges du délégué à la promotion économie. Ceci pour que la promotion ne soit pas accès que sur les start-up. Il s'agit de répondre au besoin des start-up et du commerce local avec deux postes distincts.

OBSERVATION N° 1 :

La COGEST regrette que le commerce local n'ait pas eu le même succès que le développement des start-ups.

Dès lors qu'entend faire la Municipalité pour mettre en place une vraie stratégie du développement du commerce local et comment entend-t-elle faire son évaluation ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Comme mentionné dans la réponse initiale, un groupe de travail a été institué dès l'annonce par le délégué à la promotion économique de la résiliation de son mandat. Cette information a été relayée de manière large auprès des différents partenaires de la Ville et notamment les membres du Conseil communal. À l'heure actuelle, et comme il paraît opportun de faire valider la future stratégie de promotion économique par la Municipalité élue pour la période 2021-2026, nous ne pouvons qu'assurer le Conseil communal d'avoir pris bonne note de cette observation. Nous ne manquerons ainsi pas de revenir prochainement auprès du législatif afin de leur signifier les grandes orientations retenues pour la promotion économique.

En attendant que la Municipauté revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la commission de Gestion maintient l'observation N° 1.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quelles raisons ont amené à maintenir le test de la piétonnisation en période de COVID ?

Réponse(s) orale(s) de la Municipalité :

Il ne s'agissait pas d'un test planifié de longue date, mais bien d'une action en réaction au premier semi-confinement qui a été très strict. L'ambition était alors de proposer un projet misant sur la qualité de vie, qui puisse rendre l'espace public à la population et que celle-ci soit invitée à se le réapproprier. La volonté était aussi de mettre en avant les commerces du centre-ville et de permettre une extension des terrasses, afin de créer une certaine convivialité.

Cette opération a été réalisée parce que les travaux sur l'avenue du 14-Avril n'avaient pas encore débuté. Le périmètre réduit en centre-ville permettait une réalisation rapide, d'autant que l'accès en transports publics ou même

l'accès aux grands parkings du centre était garanti. Finalement, il s'agissait d'une bonne opportunité de tester en grandeur nature une nouvelle approche de la circulation au centre-ville, ce en préparation de l'arrivée du tram, mais aussi vis-à-vis des deux postulats du Conseil communal demandant la piétonnisation du centre. Cette première expérience a ainsi permis de relever des points d'améliorations pour la suite des grands chantiers avoisinants.

La piétonnisation devait servir à améliorer l'animation au centre-ville et par conséquent aux commerces locaux. Malheureusement les animations prévues au centre-ville n'ont pas eu lieu à cause de la pandémie.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quels sont les points négatifs soulevés par les commerçants ?

Réponse(s) orale(s) de la Municipalité :

Les avis négatifs se sont matérialisés au sein de deux pétitions de commerçant.e.s. Ces dernier.ère.s y relèvent que leurs client.e.s se sont plaint.e.s d'un accès au centre-ville (et donc aux commerces) rendu difficile pour les véhicules privés (travaux, déviations, suppressions de places de parc). Les commerçant.e.s constatent également une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires durant la période du test et relèvent une impression de perte d'attractivité du centre-ville. Sont encore soulignées une multiplication d'informations signalétiques ou la communication de la Ville mal comprise par la clientèle.

OBSERVATION N° 2 :

La COGEST ne peut que regretter le manque de visibilité des parkings à disposition et la non-promotion de ceux-ci. Que compte mettre en place la Municipalité ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Les parkings de Renens bénéficient depuis de nombreuses années d'une page Internet dédiée, initialement par le biais d'un site ad hoc, et désormais directement rattaché au site de la Ville (voir menu déroulant Vie pratique / Section mobilité). Cette page recense l'ensemble de l'offre de parking communale, indique les emplacements de chacun des parkings ainsi que leurs capacités respectives. Une carte didactique est proposée pour le centre-ville.

Par le biais de cette page, un sondage avait été entrepris à fin 2017- début 2018 par la promotion économique et l'ACR via le groupe de travail "Commerces" de la Ville pour mieux cerner la fréquentation des parkings, notamment vis-à-vis de l'offre commerciale. De nombreux formulaires avaient été mis à disposition auprès des commerçants et des grandes surfaces ainsi que sur le site Internet communal. Malheureusement, la participation ne s'est pas révélée assez importante pour pouvoir retirer des enseignements spécifiques, notamment les attentes des usagères et usagers concernant l'accès aux parkings. Cela a cependant été l'occasion de rappeler à large échelle l'existence de l'offre communale.

Les parkings sur le territoire renanais se répartissent en deux catégories: ceux en mains communales et ceux en mains privées. Pour ces derniers, seuls les propriétaires peuvent en faire une promotion directe. C'est le cas notamment du parking de la Migros. Celui de la COOP est partagé avec la Commune, sans qu'une velléité particulière ait été annoncée par COOP pour une action de promotion particulière.

Concernant la pratique communale, la Municipalité rappelle que pour les deux grands parkings du centre (mais aussi pour l'Hôtel de Ville et le Parc Frehner), la perspective et l'évolution des travaux du tram sur le 14-Avril rendent fort complexe leur signalisation à l'heure actuelle.

Finalement, la Municipalité a entamé depuis plusieurs années une politique globale de transition écologique qui privilégie l'utilisation des transports publics à celle de la voiture individuelle. Elle favorise également l'augmentation d'espaces rendus à la population, végétalisés (aux dépens parfois de certaines places de parc). Elle ne souhaite dès lors pas s'engager dans des projets de panneaux signalétiques aux alentours des parkings territoriaux et estimerait peu cohérent de mettre en place une campagne de promotion plus large que celle existant actuellement. Elle notifie cependant la page internet évoquée ci-dessus dès qu'une communication spécifique l'exige (notamment pour les manifestations).

La commission de Gestion constate qu'aucune amélioration n'est envisagée, c'est pourquoi elle maintient l'observation N° 2.

Question(s) de la Commission de gestion :

Gare de Renens

Quels sont les contacts que la Ville entretient avec les CFF ? Des rencontres ont-elles eu lieu en 2020 ?

Comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas reçu l'information des horaires d'ouverture des commerces de la gare, ou n'ait pas anticipé ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Les Autorités de la Ville de Renens et les CFF collaborent étroitement sur de multiples dossiers et cela depuis de nombreuses années. Les contacts sont ainsi fréquents avec l'entité dédiée à l'immobilier et avec celle dédiée aux infrastructures. Il serait peu opportun de lister les séances qui se sont tenues entre les CFF et nous durant l'année 2020, mais elles sont particulièrement nombreuses.

Deux séances sont également prévues chaque année avec les responsables au niveau Suisse et régional de la division immobilier, avec le directeur adjoint du programme Léman 2030 pour les infrastructures et, en fonction des thématiques, avec le responsable de l'offre voyageurs. Au niveau de la Ville de Renens, la délégation est composée du Syndic, M. Jean-François Clément, ainsi que des Municipaux Mmes Tinetta Maystre et Patricia Zurcher Maquignaz, et M. Olivier Golaz. Le Secrétaire municipal, ainsi que les Chefs de service de l'Urbanisme et des Travaux sont également présents. La dernière séance s'est déroulée le 3 novembre 2020. Elle a permis de faire part de notre étonnement le plus complet d'avoir appris l'ouverture de la Migros d'Epenex et ses horaires étendus sans information préalable des CFF. Ce dossier est maintenant entre les mains d'un avocat-conseil. Nous déplorons cette lacune communicationnelle de la part d'un partenaire si important et peinons à en saisir les motivations.

**Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):
(relative aux horaires d'ouverture des commerces de la gare)**

Qu'en est-il de l'anticipation ?

La ville n'y peut rien. Elle a engagé une action judiciaire envers les CFF pour contester le périmètre de la gare, mais très difficile de gagner, car les CFF sont une grande entreprise et ne tiennent pas compte du tissu économique local.

OBSERVATION N° 3 :

Connaissant les largesses d'horaires dont bénéficient les CFF, comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas agi en amont en faveur du commerce local en mettant en place une stratégie en faveur des commerces locaux notamment en cherchant et en trouvant des solutions pour gommer ce décalage ?

Réponse(s) de la Municipalité :

La Municipalité est consciente des possibilités d'ouvertures étendues des commerces liés au territoire CFF, y étant confrontée depuis de nombreuses années notamment avec la COOP Pronto. Les communes n'ont cependant pas de levier d'action pour faire bouger la législation fédérale appliquée aux zones gares.

La Municipalité a dès lors attendu – pour le cas spécifique du développement de la gare de Renens – de disposer des informations nécessaires et que le périmètre commercial du projet lui soit présenté. Une fois ces informations à sa disposition, elle a ensuite agi en fonction (voir réponse ci-dessus). La Municipalité rappelle cependant que son action judiciaire n'a que peu de chance de remettre en cause le périmètre défini ainsi que la marge de manœuvre des CFF vis-à-vis des horaires.

Dès lors, le seul outil en mains communales pour aplanir ces différences d'horaires d'ouvertures entre zone gare et reste de la Commune serait la modification du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et fermeture des magasins. Une telle modification s'inscrit dans un débat politique plus large et particulièrement sensible. Elle a été abordée dans le cadre du processus de réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois" du 8 octobre 2015. La Municipalité rappelle qu'aucun projet susceptible de créer un consensus entre les différentes parties prenantes (politiques ou civiles) n'a pu se détacher depuis. Le suivi de cette motion est relaté dans les préavis N^{os} 32-2018, 50-2019 et 75-2020.

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 3, toutefois la commission de Gestion souhaite que le débat puisse avoir lieu.

Question(s) de la Commission de gestion :

Y a-t-il de nouvelles informations sur la gestion de la Vaudoise Arena ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Le délégué de la Municipalité au sein du Conseil d'administration du Centre Sportif de Malley SA (CSM SA), M. Olivier Golaz, rend compte ponctuellement à la Municipalité des décisions stratégiques prises par cette entité.

Il remonte également aussi bien les réussites que les difficultés de cette structure, dans les limites de son rôle de Vice-président du CSM SA. Après une période particulièrement difficile tant au niveau de la gestion du chantier que de celle du personnel, des solutions ont pu être trouvées. On signalera notamment l'accord signé le 17 décembre 2020 avec l'entreprise générale Steiner SA, ainsi que celui avec certains membres du personnel. Un travail conséquent au niveau de la gouvernance et de l'organisation a aussi été entrepris comme on peut le constater à la lecture du document qui se trouve au lien ci-après : https://vaudoisearena.ch/wp-content/uploads/2020/12/CSM-SA_Gouvernance-et-organisation_23.11.2020.pdf. De plus, en date du 2 février 2021, le Conseil d'administration a validé le nouveau règlement du personnel du CSM SA, ainsi que ses annexes. Il reste encore de nombreux défis à relever ces prochaines années comme la fin de la construction et la mise en service de la piscine, ainsi que ceux liés à la pandémie.

Question(s) de la Commission de gestion :

COVID

Comment la Municipalité a-t-elle géré l'aide et le soutien aux commerces locaux, aux restaurateurs, aux associations locales ?

Des courriers ou des mails leur ont-ils été adressés ? Des partenariats privés-publics ont-ils été mis en place pour trouver des solutions ?

Quel est le bilan des bons ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Tel qu'expliqué en réponse à la question concernant la promotion économique, le travail de soutien et d'aide aux commerces locaux, aux restaurateurs ou aux associations locales en marge de la crise du Coronavirus a mobilisé une grande partie de l'action générale de la promotion économique en 2020.

La gestion des demandes émanant du tissu économique renanais a été confiée au délégué à la promotion économique. Durant la phase de semi-confinement, ce dernier a également été particulièrement actif dans la transmission d'informations aux entreprises de son réseau. Il s'agissait notamment de sollicitations relatives aux charges fixes ou sur les possibilités de soutien financier. Les réponses aux sociétés hébergées au sein des Ateliers de Renens ou dans le bâtiment du CACIB aux Baumettes ont été coordonnées avec la direction de CACIB SA et la Municipalité. Afin de relayer l'information la plus complète possible, le délégué a suivi divers webinaires dispensés par le Canton qui portaient sur les mécanismes d'aides aux entreprises mis en place tant au niveau cantonal que fédéral.

L'action de soutien s'est donc principalement concentrée sur la réponse aux sollicitations directes (courriels, téléphones ou courriers reçus). Pour les particuliers, lorsque cela a été possible, des contacts ont pu être pris avec les propriétaires des locaux commerciaux afin d'encourager une solution temporaire vis-à-vis des charges notamment. En parallèle, les principales informations nécessaires aux entreprises ont été centralisées sur une page dédiée du site Internet dans la période du premier semi-confinement (disponible en pop-up lors de chaque connexion au site).

Les soutiens financiers étant d'abord définis au niveau du Canton et de la Confédération – et non de la Commune directement – il s'agissait de rediriger le plus clairement possible les entreprises vers les bons interlocuteurs et formulaires. Cette page a également permis de mettre en lumière les actions spéciales menées par les commerces (livraisons, take-away, possibilité de commandes, etc.).

Ces éléments ont également été repris dans le cadre d'une édition spéciale du journal Carrefour Info du 29 avril distribuée en tout ménage.

Il n'y a donc pas eu de courrier ou courriel centralisé auprès du tissu économique. Un partenariat a par contre été mis en place avec l'ACR pour la réalisation de deux séries de bons locaux solidaires (voir réponse à la question relative à la promotion économique). La première série a consisté en 1'000 bons de CHF 50.- vendus auprès du greffe pour CHF 40.-. La première série s'est concentrée sur les membres de l'ACR uniquement (la demande et la définition de ce projet émanait de l'ACR, et cela permettait une mise en place rapide). La deuxième série a consisté en 2'500 bons de CHF 20.- vendus CHF 15.-. Elle a été élargie aux établissements publics (restaurants et bars). Pour cette action une liste d'établissements a été dressée en utilisant la base de données du Registre des entreprises du Canton. Des courriers ont été adressés pour expliquer la démarche et inviter les tenancières et tenanciers à participer. Cet envoi a été complété par des appels téléphoniques aux établissements qui n'avaient pas répondu afin de maximiser les chances de participation.

Les deux séries ont été entièrement écoulées. Dès la fin de la première série, des limites ont cependant été pointées, avec un nombre de participants pas assez élevé qui a conduit à une concentration de la dépense des bons sur certains commerces. La Municipalité a voulu remédier à cet état de fait en incluant les établissements publics à la deuxième série. La participation a été bonne avec 19 établissements inscrits. Malheureusement, une nouvelle fermeture pour les bars et restaurants a été décrétée le 26 décembre. Au final, un nouveau phénomène de concentration a été constaté. La fixation d'une caudèle de bons pour un montant maximum de CHF 500.- par acheteur n'a pas pu empêcher cette situation non plus.

Au final on dénote un certain échec dans l'opération de promotion de l'ACR qui devait de son côté s'appuyer sur ces bons pour se faire connaître, accueillir de nouveaux membres, et donc élargir l'offre pour les acheteurs de bons (et maximiser l'impact du projet). La Municipalité retient par contre la réactivité de cette action (par rapport à une demande initiale de l'ACR adressée au mois de juin seulement, pour un lancement en septembre): le but premier était de proposer quelque chose pour le commerce renanais dans les plus brefs délais. Le temps a vraisemblablement manqué pour finaliser un projet plus solide, avec un suivi administratif plus conséquent (mais aussi plus lourd) qui aurait pu endiguer une meilleure répartition des bons. Outre la réactivité de l'opération, il s'agit au final de CHF 100'000.- de bons destinés directement au commerce renanais qui ont été dépensés entre septembre 2020 et janvier 2021, ce par l'entremise d'une action largement soutenue et organisée par l'administration communale.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

« le travail de soutien et d'aide aux commerces locaux, aux restaurateurs ou aux associations locales en marge de la crise du Coronavirus a mobilisé une grande partie de l'action générale de la promotion économique en 2020. (...) Il s'agissait notamment de sollicitations relatives aux charges fixes ou sur les possibilités de soutien financier. (...) Pour les particuliers, lorsque cela a été possible, des contacts ont pu être pris avec les propriétaires des locaux commerciaux afin d'encourager une solution temporaire vis-à-vis des charges notamment. »

Pour quel succès ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En préambule, il est utile de préciser qu'il s'agit de l'action de la promotion économique dans le cadre spécifique de la crise du Coronavirus. L'ensemble de son action a été plus large et est présenté en détail au sein du Rapport de gestion 2020.

Concernant le travail d'information et de redirection des demandes vers les structures d'aides cantonales, il n'est pas possible de présenter un retour d'ensemble sur le succès ou non de démarches individuelles. Il s'agissait avant tout d'un travail de soutien, d'écoute et de disponibilité envers les acteurs et actrices économiques renanais qui se trouvaient dans des situations difficiles, mais aussi face à des démarches administratives cantonales complexes.

Pour les demandes relatives aux charges fixes, il est également difficile d'obtenir un retour systématique des discussions effectuées auprès des régies et des propriétaires privés, puisque les décisions finales se font entre locataires et bailleurs privés. Les seules informations détaillées dont nous disposons concernent les loyers commerciaux dans des bâtiments de la Ville ou auprès de CACIB SA.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Des entreprises et commerces ont-ils pu être aidés grâce à ce travail ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Pour les baux commerciaux propriétés de la Commune, 6 commerces ont pu être directement soutenus par une décision municipale en 2020 et bénéficier de 50 à 75% de remise sur les loyers d'avril et mai (soit l'équivalent du premier semi-confinement). Cette réduction de loyers représente un montant cumulé de CHF 8'425.50.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quels soutiens financiers ont été actionnés et des négociations sur les loyers commerciaux ont-elles pu aboutir en faveur des locataires ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Comme évoqué ci-dessus, pour les cas externes au parc immobilier communal ou aux locataires de CACIB, seuls des contacts informels ont pu être pris auprès de certains propriétaires et régies, sans qu'il soit possible d'en dresser un bilan détaillé.

Concernant les bénéficiaires ayant des loyers commerciaux auprès de la Commune ou auprès du CACIB, il s'agissait avant tout de réductions de loyers. À noter qu'il s'agissait là de réactions à chaud et au cas par cas suite au premier confinement. Le véritable outil de soutien pour le tissu économique local découlera du préavis N°81-2021, soit un programme d'aides directes à fonds perdu. La mise en œuvre est fixée au 29.03.2021.

Question(s) de la Commission de gestion :

Comment s'est passée la reprise des marchés (organisation, sentiment des maraîchers) ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Entre le 16 mars et le 13 mai, les marchés du samedi et du mercredi n'ont pas pu avoir lieu. Suite au déconfinement progressif qui a suivi, ces derniers ont pu reprendre, moyennant la mise en place d'un plan de sécurité strict, soumis à validation du Canton. Les mesures sanitaires imposaient alors un espace de 10 m² entre chaque stand ainsi que la séparation stricte des files d'attente à l'aide de barrières Vauban. Ces exigences ont impliqué la modification du positionnement des stands. La configuration habituelle a pu être réinstaurée à partir du 4 juillet.

Au moment de la deuxième vague de contaminations qui a débuté durant l'automne, les marchés ont été autorisés à poursuivre leurs activités, avec l'entrée en vigueur du port obligatoire du masque pour toutes les personnes présentes dans la zone d'activité (vendeurs, acheteurs, passants). Depuis leur réouverture en mai, le coordinateur du marché gère sur place "l'infrastructure" permettant d'assurer le respect des mesures de sécurité (installation des barrières de sécurité pour les files d'attente, affichage des mesures en vigueur, relais des informations auprès des étalagistes, rappel de l'obligation du port du masque auprès des usagères et usagers).

Malgré le coup d'arrêt brutal du premier semi-confinement et les restrictions qui ont pesé sur l'activité commerciale en général, le marché a été animé en 2020 avec l'arrivée de deux nouveaux stands de maraîchers BIO le samedi matin et de cinq nouveaux stands réguliers pour le mercredi après-midi (artisanat, brocante et cuisine entre autres). Cette période a également été marquée par le départ pour cause de retraite d'un stand de maraîchers actifs depuis plus de quarante ans au marché de Renens.

Si les étalagistes ont été soulagés de pouvoir reprendre leur activité après deux mois d'arrêt, la modification des emplacements de certains d'entre eux imposée par la nouvelle configuration du marché entre le 13 mai et le 4 juillet a suscité le débat. Certains stands déplacés ont fait part d'une baisse de leur chiffre d'affaires liée directement à leur emplacement temporaire. L'explication avancée tient d'abord à l'habitude de leur clientèle qui les associe à un emplacement précis, mais aussi à la dynamique des flux piétons sur la Place (en l'état, les étalagistes rapportent que le passage se fait le long du bâtiment de la Coop et devant celui de la Migros, laissant dès lors les zones autour de la terrasse du café, la scène ou encore le cœur de la place moins fréquentées).

Le retour à une configuration classique dès l'été a permis de résoudre rapidement cette situation. Cet exemple démontre cependant une certaine inertie du plan actuel et donc le travail important à fournir auprès des étalagistes pour envisager une nouvelle disposition à court terme. Au-delà des questions d'emplacement, si les retours ne sont pas entièrement négatifs d'un point de vue chiffre d'affaires, tous soulignent une baisse de la consommation auprès de leur clientèle concomitante à la crise sanitaire actuelle. Afin de soutenir les acteurs de ce rendez-vous important

de la vie renanaise, la Municipalité a alors décidé d'exonérer les étalagistes, à titre exceptionnel, de leur taxe d'utilisation du domaine privé-communal pour l'année 2020.

De plus, une action sur le modèle des bons solidaires évoquée précédemment a été mise spécialement pour le marché. Ainsi, en lieu et place de la soirée du personnel annulée pour des raisons de respect des normes COVID, chaque collaboratrice et collaborateur a reçu trois bons d'une valeur de CHF 10.- à faire valoir auprès des étalagistes du marché du samedi et du mercredi. Cette action a débuté au mois de décembre 2020 et s'est terminée le 15 janvier 2021.

OBSERVATION N° 4 :

Nos temps de marchés sont des moments incontournables de la vie renanaise. Dans le cadre de la promotion du commerce local et de proximité, il est essentiel qu'ils soient attractifs et diversifiés. Dès lors la COGEST demande à la Municipalité ce qu'elle entend faire pour dynamiser, étendre et rendre plus attractifs ces moments.

Réponse(s) de la Municipalité :

Dans le Rapport de gestion 2020, dans la section "Manifestations et animations" de la partie Administration générale, la gestion du marché de Renens est abordée et y est mentionnée la création d'un groupe de travail spécifique à début 2020. Celui devait permettre de préparer la nouvelle saison du marché et mener une réflexion complète sur sa configuration.

Concrètement, il s'agissait de définir un modèle d'animation adapté, de réfléchir au positionnement des stands (en incluant les étalagistes aux discussions), ou encore de réfléchir à l'offre de stands avec l'aide d'un prestataire professionnel externe. L'objectif était de disposer d'un groupe de suivi, véritable "outil" pour assurer une identité propre et forte au marché renanais en tant que rendez-vous populaire incontournable.

La crise du Coronavirus a mis entre parenthèses ce travail de fond. Depuis, y compris pour la saison 2021, les restrictions liées à la lutte contre le COVID-19 n'ont pas permis d'envisager une reprise à court terme des événements publics. Ces éléments retardent bien sûr l'entrée en action du groupe de travail.

La définition du calendrier du Groupe Marché est donc en grande partie liée à l'évolution de la pandémie, mais aussi à son intégration au sein de la nouvelle structure de l'administration communale pour la législature 2021-2026.

D'ici là, la Municipalité prend note des questions et remarques de la COGEST et continuera de faire le maximum, selon les mesures en vigueur, pour assurer au marché de Renens le suivi qu'il mérite.

En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la COGEST maintient l'observation N° 4.

Question(s) de la Commission de gestion :

Comment s'organise la communication à l'interne de la commune, entre les services ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La communication à l'interne de la commune est bien évidemment protéiforme. Elle s'organise toutefois autour des axes structurants suivants :

- séances de Municipalité : séance hebdomadaire, à l'exception de certaines périodes de vacances, où la Municipalité se détermine sur les propositions de décisions qui lui sont soumises. Celles-ci sont transmises, dès la validation municipale, par voie électronique aux Chef.fe.s de service, ainsi qu'aux autres personnes directement concernées ;
- séances des Chef.fe.s de service : les décisions soumises à la Municipalité sont abordées au préalable par les Chef.fe.s de service lors d'une séance hebdomadaire. Le but est notamment d'encourager la transversalité et de permettre une bonne connaissance des projets portés par les différentes directions ;
- séances des services transversaux avec le Syndic (Ressources humaines, Informatique, Administration générale et Finances): rencontre hebdomadaire, ou presque, qui permet une réflexion sur les enjeux inhérents aux services transversaux et facilite la coordination ;

- séances des services du Centre technique communal (Urbanisme, Travaux, Bâtiments-Domains-Logement-Cultes et Gestion urbaine-Développement durable) : identique à ce qui précède, sauf que la discussion porte sur les enjeux techniques. À noter que, ponctuellement, une séance réunit les quatre Chefs de service et les trois Municipaux en charge des Directions précitées ;
- séances au sein des différents services : elles permettent à chaque Chef.fe de service d’informer les collaboratrices et les collaborateurs concernant les dossiers du service, mais aussi sur d’autres décisions prises par la Municipalité. Elles offrent également la possibilité à chacune et à chacun de faire remonter les informations auprès du Chef de service ou de la Cheffe de service. Le rythme et la forme de ces séances sont différents d’un service à l’autre ;
- groupes de travail et commissions : de nombreux groupes de travail et commissions sont institués par la Municipalité en fonction des projets en cours ou à venir. Ils permettent, par l’entremise des procès-verbaux de séance, d’informer les personnes concernées et également régulièrement la Municipalité ;
- internet : les activités communales sont relayées de manière exhaustive sur le site renens.ch ;
- intranet : à chaque ouverture d’un navigateur internet, on arrive sur la page intranet de la Ville. Celle-ci regroupe de nombreuses informations à l’attention du personnel ;
- communiqués de presse et de la Municipalité : documents à l’attention du Conseil communal et de la presse qui sont également relayés à l’ensemble du personnel ;
- entre-nous : journal édité une ou deux fois par année afin de mettre en exergue les événements les plus saillants qui concernent les Ressources humaines ;
- lettre d’information du Service informatique et du Service de la population : elle est envoyée par courriel 3 ou 4 fois par année afin d’informer les services sur les projets en cours ou à venir ;
- Allegro : le système intégré de gestion des Ressources humaines comprend l’entier des documents à l’attention du personnel et également des informations sur les mises au concours, la caisse de pensions, les anniversaires, etc. ;
- M-Files : système de gestion électronique des documents qui permet une transmission aisée et une recherche facilitée des documents reçus et produits par l’administration renanaise.

Ces différentes plateformes de transmission de l’information permettent d’échanger adéquatement entre la Municipalité et les services, entre les services et au sein des services. Nous n’avons pas mis en avant dans cette réponse les outils usuels de communication tels que les courriels, les téléphones, les visioconférences et les discussions de vive voix.

Ressources humaines

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

La COGEST souhaite recevoir la liste complète de tous les stagiaires par dicastère, leur domaine d'activité et les projets qu'ils développent ainsi que leur rémunération.

Quel est le temps d'investissement pour les collaborateurs dans le suivi des stagiaires et quel en est le bénéfice ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La réponse à cette question se trouve dans le tableau Excel joint.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Peut-on avoir la date du début des stages ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Les informations ont été apportées dans le tableau détaillant les stages.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quels sont les garde-fous qui sont mis en place pour s'assurer que les stages soient des stages formatifs et non des emplois peu rémunérés ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les stages font généralement l'objet d'un suivi continu avec un maître de stage et d'un rapport de stage final. Dès lors, les activités sont clairement définies, encadrées et respectées, selon les objectifs établis au préalable.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Il y a eu un stagiaire de sports pendant 1 an et 9 mois, de mai 2019 à décembre 2020. Quel était le cahier des charges de ce stagiaire ? À quel projet a-t-il participé ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En réalité le stage n'a duré que 12 mois, ensuite le titulaire du stage a été engagé en contrat de durée déterminée, pour une période supplémentaire, en qualité de chargé de projet.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Il y a eu 4 emplois à repourvoir au dicastère CJS et par conséquent il y a une surcharge de travail pour le/les stagiaires et/ou pour les autres collaborateurs. Si ce n'est pas le cas, comment l'expliquez-vous ? Ces postes ne sont-ils peut-être pas ou plus nécessaires ?

Réponse orale de la Municipalité :

Le service RH ne peut pas répondre à cette question, car cela concerne le dicastère CJS. Le service RH s'occupe exclusivement de l'engagement du personnel.

C'est une période difficile à traverser, il y a un risque évident d'accroître le travail du stagiaire. La réponse à la question appartient en partie au RH, mais surtout au dicastère concerné. Il y a aussi eu l'engagement d'un adjoint qui est reparti aussitôt.

OBSERVATION N° 5 :

La COGEST s'inquiète de cette situation et souhaiterait une réponse quant à ces 4 EPT vacants depuis 1 an au sein du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport

Réponse(s) de la Municipalité :

Comme précédemment exposé, le service RH n'a pas d'emprise sur la vacance des postes. Il revient au service concerné de les repourvoir avec le soutien du service RH. Les réponses à la question et à l'observation sont apportées par la Direction Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, sous le chapitre dédié.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y a-t-il un plan ou une méthode pour apprécier ou vérifier la surcharge de travail ? Et d'évaluer si un poste est nécessaire ou pas ?

Réponse orale de la Municipalité :

Cela se fait au niveau hiérarchique où chacun évalue l'autre. L'évaluation consiste à vérifier la pertinence du travail de ses subordonnés. Pour le RH il est difficile d'évaluer le travail des employés des autres dicastères.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y a-t-il quelqu'un qui accompagne et évalue le travail d'un stagiaire ? L'accompagnement est ponctuel ou systématique ?

Réponse orale de la Municipalité :

Le service RH s'occupe d'un accompagnement au début puis c'est le responsable de la formation qui prend le relais. À propos de surcharge, il s'agit souvent de la perception personnelle qui n'est pas toujours mesurable.

Le climat de travail, les capacités, les compétences, les relations ou les besoins des dicastères sont abordés lors des rencontres municipales ou dans les contacts directs.

Lorsqu'un municipal fait la demande d'un ou plusieurs postes supplémentaires, la Municipalité en discute et met en avant les raisons de la demande, s'interroge sur le cahier des charges, sur les risques et les bénéfices. Après un premier tri, il y a ensuite des discussions et des réflexions.

Suite à l'introduction du télétravail, la Municipalité a l'opportunité de revoir et réfléchir aux pratiques de travail et à les actualiser.

Question(s) de la Commission de gestion :

Quel est le bilan de santé au travail (prévention, harcèlement,...)

Réponse de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'avancement des travaux de réalisation de santé au travail a dû être stoppé, d'une part. D'autre part, le contexte particulier au sein du service des Ressources humaines n'a pas permis d'avancer dans ce projet, en raison notamment du départ, en cours d'année, de la collaboratrice en charge du dossier. Le poste a été repourvu en début d'année 2021 et nous espérons pouvoir reprendre ce projet dans le courant de l'année.

Dans un souci constant de pouvoir soutenir les collaboratrices et les collaborateurs en leur offrant des prestations de santé au travail pertinentes, et compte tenu de la durée et de la complexité à vivre cette crise sanitaire, la mise en place d'une personne de confiance a été organisée.

Dans le cadre spécifique de la COVID-19 et sur conseil du service des Ressources humaines, la Municipalité a offert à l'ensemble du personnel un espace d'écoute, confidentiel, leur permettant de traverser cette période incertaine accompagnée d'une psychologue du travail. La personne de confiance traite de manière générale les risques psychosociaux en entreprise. Elle s'occupe notamment de prendre en charge des situations de stress au sens large du terme.

OBSERVATION N° 6 :

La situation décrite par la Municipalité interroge la COGEST. Comment la Municipalité compte pallier à l'absence de la cheffe de service RH qui prêterite de nombreux projets (voir liste *infra*) ?

Réponse(s) de la Municipalité :

La titulaire du poste ayant remis sa démission, le poste peut donc être mis au concours.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipiplité à l'observation N° 6, la COGEST reviendra lors du prochain exercice sur les problématiques liées aux absences des cadres.

Question(s) de la Commission de gestion :

Comment l'équipe a fait face à l'absence de la cheffe de service ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

L'absence depuis le mois de juillet 2020 de la Cheffe de service a été comblée par un esprit d'équipe fort et un investissement important de chaque collaboratrice. L'adjointe du service des Ressources humaines a pris en main les responsabilités qui lui incombent en vertu de son poste et les activités ont été menées dans les meilleures conditions compte tenu de la situation (absence de longue durée de la Cheffe de service et crise de la COVID-19). L'adjointe à la Cheffe de service a réorganisé certaines activités, permettant aux collaboratrices de l'équipe de faire éclore leurs compétences et d'asseoir leurs responsabilités.

Cette réorganisation est à ce jour très appréciée par l'ensemble de l'équipe et le rythme soutenu de travail n'empêche pas une bonne qualité des prestations.

REMARQUE N° 2 :

La COGEST tient à remercier les collaborateurs pour leur investissement en cette période d'absence.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qu'est-ce qui est resté en suspens durant l'absence de la cheffe de service RH?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Refonte des fonctions et de l'échelle de traitement.

Refonte du Statut du personnel.

Mise en œuvre et amélioration du projet Santé et travail (risques accidents, risques psycho-sociaux, etc.).

Beaucoup de regret et de frustration de la part du personnel, qui est désolé de la situation.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

A-t-il été envisagé de repourvoir le poste et pour quand ? Peut-on se passer d'un poste à 100% ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Pour l'instant, le service travaille avec des solutions à l'interne pour pallier l'absence du poste RH.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Comment le service RH vérifie que les employés ont accès au catalogue de formation en ligne ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

De deux façons : par contact direct avec les RH ou par inscription en ligne. Il y a une formation continue sur comment consulter le logiciel et une mise à jour régulière du logiciel. Il ne faut pas s'attendre à que ce soit toujours le collaborateur à nous le demander, c'est aussi à nous de les encourager. C'est difficile, mais souvent ça passe par divers partenaires.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Le catalogue est intéressant, mais un peu lourd. Comment encourager les formations ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Il y a certes la motivation et l'envie, mais la formation passe également par les bilans, les besoins et les entretiens. Le catalogue est parfois trop compliqué et long, car il comporte toutes sortes de formations (pratiques, commerciales ...) et cela peut décourager les collaborateurs.

Le catalogue en ligne n'existe pas (il pourrait être intégré dans allegro).

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qu'est-ce qui a été entrepris dans le cadre de la formation continue notamment pour développer les compétences informatiques ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La formation continue dépend de l'intérêt de la personne, de la demande, des propositions. Ensuite le RH examine la pertinence de la demande en partenariat du groupe de formation continue.

La formation doit répondre à des critères précis et ciblés de compétences, elle doit être structurante.

Question(s) de la Commission de gestion :

Quel a été le taux de collaborateurs en télétravail en 2020 ?

Quelle conséquence a eu le télétravail sur le service à la population et pour les collaborateurs ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Répertoire de manière systématique les jours de télétravail par collaboratrice et collaborateur est, actuellement, techniquement impossible dans notre système informatique. Mais nous pouvons toutefois confirmer que l'ensemble du personnel a été soit amené à faire du télétravail, soit a dû, temporairement, suspendre son activité pour une durée limitée.

En ce qui concerne les conséquences du télétravail sur le service à la population, le service des Ressources humaines n'étant pas un service à la population au sens premier du terme, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce point. Néanmoins, nous avons pu observer que les activités ont été maintenues, et ce même au plus fort de la crise (mars, avril 2020) par l'ensemble des services qui offrent des prestations à la population.

Les conséquences du télétravail pour les collaboratrices et collaborateurs sont diverses en fonction des postes, de l'activité et de l'organisation. Elles peuvent également être vécues de manière très différente d'une personne à l'autre. C'est pour cette raison et afin de pallier d'éventuelles difficultés que le service des Ressources humaines a mis en place une Personne de Confiance (PCE) offrant à chaque collaboratrice et collaborateur un lieu propice à l'écoute et l'échange.

La PCE a été sollicitée deux fois depuis sa mise en place. La conclusion est donc qu'à première vue la structure (besoins techniques /organisationnels mis à disposition du personnel) et l'encadrement (communication claire et précise, et soutien) ont su répondre aux attentes des collaboratrices et collaborateurs.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quel a été le salaire minimum versé en 2020 (en équivalent plein temps) ? Quelle est l'amplitude entre le salaire minimum et le salaire maximum selon l'échelle des fonctions (de 1 à salaire maximum hors liste) ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le salaire de base minimum versé en 2020 s'élève à CHF 47'340.- équivalent plein temps.

Il n'y a pas de salaire maximum hors liste. L'amplitude entre le minimum (cl.1) et le salaire maximum (cl.26) s'élève à CHF 117'789.-, selon notre échelle des traitements. En précision, selon notre classification des fonctions, la

fonction la plus basse débute en classe 4. L'amplitude entre le minimum de la classe 4 et le maximum de la classe 26 se monte à CHF 113'136.-.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y a-t-il des consultations du personnel régulières ? Combien de fois la commission du personnel a-t-elle été consultée en 2020 ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La commission du personnel a été consultée 2 fois l'année passée sur des thématiques diverses comme le télétravail, la gestion des adresses postales et les courriels, les places vacantes, la caisse de pension, les statuts du personnel.

Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction): (reprise du chapitre dédié au Service Ressources humaines)

Il y a eu 4 emplois à repourvoir au dicastère CJS et par conséquent il y a une surcharge de travail pour le/les stagiaires et/ou pour les autres collaborateurs. Si ce n'est pas le cas, comment l'expliquez-vous ? Ces postes ne sont-ils peut-être pas ou plus nécessaires ?

Réponse de la Municipalité : (reprise du chapitre dédié au Service Ressources humaines)

Le service RH ne peut pas répondre à cette question, car cela concerne le dicastère CJS. Le service RH s'occupe exclusivement de l'engagement du personnel.

C'est une période difficile à traverser, il y a un risque évident d'accroître le travail du stagiaire. La réponse à la question appartient en partie au RH, mais surtout au dicastère concerné. Il y a aussi eu l'engagement d'un adjoint qui est reparti aussitôt.

OBSERVATION N° 5 :

La COGEST s'inquiète de cette situation et souhaiterait une réponse quant à ces 4 EPT vacants depuis 1 an.

Réponse(s) de la Municipalité :

Le service CJS a repourvu quatre postes en 2020 : deux animatrices socio-culturelles (ASC, entrée en fonction en octobre 2020 et janvier 2021), un adjoint de la cheffe de service à 80% (entrée en fonction en septembre) et une bibliothécaire scolaire (entrée en fonction en janvier 2021). Les postes d'ASC ont été repourvus temporairement et le poste d'adjoint compensé partiellement à l'interne; celui de la bibliothécaire scolaire a été repourvu au 1^{er} janvier 2021. La situation est en effet préoccupante, car l'instabilité engendrée par ces vacances engendre une surcharge pour le personnel en place. Le personnel a également été impacté par le COVID et par des soucis d'ordre personnel.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 5, la COGEST reviendra lors du prochain exercice sur l'organisation du service.

Question(s) de la Commission de gestion :

Y a-t-il eu une révision de la politique d'attribution des subventions, notamment pour les jubilaires devenus pérennes ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La politique de subventionnement date de 2016 et précise notamment la possibilité pour les associations de bénéficier d'un soutien particulier lors de jubilaires ou événements spéciaux.

La situation des associations est examinée individuellement, en regard non seulement de la proportion de juniors, mais également en fonction des charges fixes auxquelles elles doivent faire face. Il n'y a pas d'automatisme de rendre pérenne un soutien ponctuel.

Question(s) de la Commission de gestion

La COGEST souhaite connaître le cahier des charges des communes vis-à-vis des écoles, notamment celles de Renens.

Quel est le processus pour les accords entre les écoles et la commune ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Depuis l'accord EtaCom en 2003, l'État prend en charge les charges salariales du personnel des Établissements scolaires et les frais pédagogiques, alors que les Communes assurent la construction et l'entretien des bâtiments scolaires et les charges des prestations scolaires de compétence communale (transports scolaires, devoirs accompagnés, sport scolaire facultatif, bibliothèque scolaire, etc.). Plusieurs tâches sont déléguées au personnel cantonal (direction et secrétariat) et font l'objet d'un mandat de prestations entre la Ville de Renens et l'État de Vaud. Certaines Communes ont choisi d'engager le personnel nécessaire à assumer l'entier de la gestion des prestations scolaires de compétence communale plutôt que la formule « mandat de prestations ».

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Peut-on nous en dire plus sur la répartition des charges liées aux écoles entre l'État et les Communes ? Existe-t-il un document officiel, et si oui peut-on nous le transmettre ?

Réponse de la Municipalité :

Tableau joint.

Question(s) de la Commission de gestion :

La partie du service dévolu à l'événementiel et à la culture a vu son activité drastiquement diminuée par la COVID. Quelle est sa mission durant cette période ?

Réponse de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Une quarantaine de projets déjà programmés, certains complètement prêts, n'ont pas pu avoir eu lieu durant l'année 2020, que ce soit à la Salle de spectacles, à la bibliothèque ou en plein air. Parmi eux, certains ont pu être reportés à l'été et donc programmés, d'autres reportés puis finalement quand même annulés. Cette situation a généré un travail conséquent pour le secteur : évaluation des chances de report, nouvelle planification de l'ensemble des activités en fonction des reports et des ressources, renégociation des contrats, analyse systématique des directives, mise en place des mesures de sécurité pour les projets qui ont pu avoir lieu, remboursement des billets et abonnements, remboursement des locations de la Salle de spectacles, communication sur les annulations et les reprises, réactualisation des budgets, mise en place d'alternatives comme par exemple la mise à disposition de lieux de résidence pour les artistes.

Une grande partie de l'activité a également consisté à informer les acteurs culturels et associations des nombreuses directives en vigueur et les accompagner individuellement le cas échéant dans les démarches d'indemnisations ou de négociations auprès de bailleurs.

Parallèlement, toutes les tâches courantes, comme le versement des subventions, le traitement de demandes de soutien, l'accompagnement de projet de tiers, la préparation de Festimixx ou la recherche de fonds se sont poursuivies normalement.

Contrairement à d'autres secteurs du service, dont les collaboratrices et collaborateurs ont pu apporter un soutien à certain.e.s de leurs collègues, l'équipe chargée des manifestations et animations a dû se consacrer entièrement à la gestion de cette situation exceptionnelle.

OBSERVATION N° 7 :

La COGEST comprend le travail administratif qui a dû être effectué. Elle est toutefois surprise du peu d'engagement pour la mise sur pied d'alternatives culturelles respectant les mesures sanitaires, comment la Municipalité compte-t-elle remédier à cette situation ?

Réponse(s) de la Municipalité :

La Municipalité est sensible au fait que la Cogest comprenne la charge importante de travail qu'a généré la gestion de la crise du Covid au niveau des événements, charge souvent sous-estimée, car peu visible de l'extérieur. L'engagement peut paraître moindre; cependant, les alternatives proposées aux élèves et enfants privés de camps, sorties et colonies en partenariat avec La Ferme des Tilleuls, le CRA et les Scouts par exemple, la mise en place

des événements Covid compatibles (Piazzetta, Concerts d'été, Chasse au trésor, concert en streaming au CRA) ont été très appréciées des personnes qui les ont suivies.

Pour remédier à cette situation, qui met en lumière l'importance du lien avec les publics, la Municipalité envisage non seulement d'améliorer les outils informatiques pour offrir des alternatives en ligne, mais également de développer, dans la mesure du possible, la médiation culturelle.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 7.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

La majorité des tâches indiquées (dans le domaine de l'événementiel et de la culture) sont faites par des stagiaires, selon le descriptif dans le tableau Excel transmis. Comment est donc réparti le travail ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le stagiaire « culture » avait pour mission de préparer FESTIMIXX, qui devait avoir lieu en juin 2021. Le projet a été mis en veille en mai 2020. Il a accompagné l'équipe sur les autres projets, soit reportés, soit réalisables (concert d'été, piazzetta etc).

Le 2^e stagiaire était arrivé à la fin de son stage quand il a reçu la responsabilité de chef de projet au 1er janvier 2020. Il devait s'occuper du suivi des sociétés locales, des locaux, de la préparation de 1020Run 2020, puis de la politique de subventionnement. Il a suppléé à la vacance du poste d'adjoint.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qu'est-ce qui a motivé le service à ne pas proposer des événements en ligne ou dans la rue à l'instar d'autres villes vaudoises ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Des animations ont été organisées dans la rue entre mai et septembre, p.e.x. La chasse aux trésors. On n'a pas organisé de streaming. Celui-ci ne se prête pas à tout. Il a fallu gérer l'instabilité quotidienne. Dans les autres villes, ce sont plus les institutions que les villes qui ont organisé de tels événements.

OBSERVATION N° 8 :

La COGEST ne peut qu'être déçue de cette situation, et encourage la Municipalité à agir et proposer des alternatives aux habitant.e.s tout en respectant les mesures sanitaires.

Réponse(s) de la Municipalité :

La réponse est apportée sous l'observation N° 7.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 8.

Question(s) de la Commission de gestion :

La COGEST souhaite connaître le fonctionnement des devoirs accompagnés, l'engagement, le suivi, la gestion des enfants,...

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La prestation des devoirs accompagnés (DA) consiste à proposer à tous les élèves du degré primaire de 3 à 8P, à la fin de leur dernière période scolaire de la journée, un lieu calme où accomplir leurs devoirs sous la supervision d'un adulte (encadrant.e). Elle est de compétence communale. Lorsque cela est nécessaire, l'encadrant.e donne des explications complémentaires permettant à l'enfant de mieux comprendre ses devoirs. Il s'assure que tous les devoirs sont effectués avant de libérer l'élève, au plus tard à 17h, respectivement 17h30 pour certaines classes de 7-8P. Cette prestation est prévue dans la Loi sur l'Enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application. Elle a lieu de la mi-septembre à la mi-juin tous les lundis, mardis et jeudis dès 15h15.

L'aide à l'exécution des devoirs consiste à :

- contrôler que les devoirs se déroulent correctement, individuellement et collectivement ;

- interroger l'enfant dès qu'un devoir est terminé ;
- conseiller sur la méthode de travail ;
- fournir au besoin une explication utile à l'enfant pour lui permettre de mieux comprendre les devoirs à accomplir.

Il appartient à l'enfant et à lui seul d'exécuter ses devoirs. Certains devoirs exigeront une répétition à domicile. La mission des encadrant.e.s ne consiste pas à enseigner les notions étudiées en classe. Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appui.

Actuellement dans sa huitième année d'activité, la prestation des DA à Renens représente plus de 500 élèves inscrits pour l'année scolaire 2020-2021 et 90 encadrant.e.s fixes ou remplaçant.e.s engagé.e.s pour gérer 55 groupes actifs, trois jours par semaine dans 10 collèges primaires, soit chaque année plus de 9'000 heures d'encadrement au sein de groupes composés en moyenne de 9 élèves. Dès cette année scolaire, une prestation complémentaire d'animation après les devoirs est assurée par 14 animatrices et animateurs sous la supervision d'une animatrice professionnelle issue du secteur Jeunesse du service CJS. Cette nouvelle prestation comprend 80 enfants inscrits.

Le nombre d'inscriptions aux DA est très élevé à Renens puisqu'il représente 40% des élèves de 4 à 8P alors que la moyenne cantonale se situe à 15%.

Tous les détails opérationnels et informations complémentaires sont à disposition dans le bilan des devoirs accompagnés remis à la Municipalité à la fin de l'été 2020.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

CRA - Comment la nouvelle équipe a-t-elle géré les différentes activités ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Il a été fermé pendant plusieurs périodes.

Le travailleur social de proximité a continué son travail d'accompagnement social des jeunes.

Les équipes d'Ondallaz et du CRA ont travaillé ensemble.

Le CRA a fait des activités à l'école, ce qui lui a permis d'entrer en contact avec tous les enfants au lieu des usagers habituels du CRA seulement. Des activités de sensibilisation au développement durable et de connaissance de la nature ont été faites avec les élèves, sur deux jours : un au refuge, un à la Ferme des Tilleuls.

Ces animations remplaçaient les camps et ont touché 30 classes, toutes celles qui devaient partir en camp.

En mars 2020, l'équipe était composée de :

1 Travailleur social de proximité

1 Animatrice

2 Animateurs temporaires

1 Animateur nouveau

1 animatrice d'Ondallaz

La réorganisation du service permet de bonifier nos ressources et de créer des synergies et de décloisonner jeunesses et affaires scolaires.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Avec l'arrivée par exemple des nouveaux habitants du quartier du Simplon, a-t-il été entrepris une nouvelle planification scolaire ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La planification scolaire est en route

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Que fait la ville de Renens avec les CHF 4'000.- reçus des autres communes pour les élèves placés à Renens ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les élèves de Renens scolarisés ailleurs coûtent. Quand on accueille des élèves (p.ex. RAC), la ville de Renens encaisse 4'000.- par élève. Dans les comptes communaux, compte finances d'écolage, apparaît les écolages encaissés et les écolages payés.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quelles ont été les tâches de l'administrateur de la Salle de Spectacles pendant cette période COVID ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Il gère les activités de la Salle de Spectacles. Il a dû réorganiser les spectacles prévus. Organiser la mise à disposition des salles pour des séances en mode COVID.

De son côté, le service gère les autres locaux communaux : locaux scolaires, salles de sport, infrastructure sportives, refuge, Ondallaz.

La commission demande s'il y a une coordination de l'utilisation des différentes salles.

OBSERVATION N° 9 :

Aujourd'hui les réservations en ligne sont de plus en plus souvent mises à disposition de la population afin de faciliter les démarches. À Renens, il manque de telles prestations, comme la mise en place d'une plateforme qui permettrait d'avoir une vision globale des salles pouvant être réservées sur l'ensemble du territoire, tant des salles privées, associatives que celles de la ville.

Réponse(s) de la Municipalité :

La gestion complète en ligne de certaines salles est un projet actuellement à l'étude au service informatique. Ce dernier est accompagné dans sa réflexion par les services qui mettent à disposition des salles.

Le logiciel GeLoRe, développé par le Service Informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN), est utilisé à Renens depuis de nombreuses années avec succès pour la réservation des vélos et la vente des cartes journalières. Une nouvelle version de ce logiciel a été présentée par le SIEN à un ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. Ses avantages sont un coût très raisonnable, une très large palette de prestations et de possibilités ainsi qu'un éditeur très ouvert à toute évolution de l'application. Cependant, son principal défaut est que le SIEN ne met pas à disposition des "consultants intégrateurs". On doit donc se renseigner auprès d'autres communes et finaliser nous-mêmes le paramétrage.

Il a été prévu depuis cette présentation d'ouvrir le champ d'utilisation du logiciel à la gestion notamment de la Salle de spectacles et de ses dépendances, du Refuge, de Mon Beau Pays, de la Grange de Florissant ainsi que de toutes les salles à disposition des sociétés locales, les inscriptions aux devoirs surveillés et camps de vacances, la gestion d'événements tels que la Semaine Entrepreneuriale, les Vide-Greniers, et les invitations aux nouveaux habitants. Actuellement, nous sommes en phase de tests pour la réservation du Refuge.

Le choix des possibilités est donc large. Aussi, la réservation en ligne avec/sans paiement est envisageable. On peut décider ce que l'on met sur Internet ou pas avec une vision globale des différents agendas présentés à l'interne et à l'extérieur. A priori, la gestion des salles privées avec même probablement une délégation de leur gestion à une entité externe sont possibles.

Les problèmes ne sont pas d'ordre technique. Il faudra par contre veiller à une identification forte de qui gère (surtout les externes) quels objets ainsi que qui peut s'inscrire et recevoir éventuellement une facture.

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 9 et fera un pointage de fonctionnalité l'année prochaine.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Comment cela se passe-t-il quand on a besoin d'un interprète pour communiquer avec les parents allophones ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

On fait appel aux interprètes communautaires et c'est la DGEO qui paie.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qui s'occupe des subventions aux sociétés ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

C'est le secrétariat du service Jeunesse/affaires scolaires.

Enfance-Cohésion sociale - ECS

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

COVID :

Comment le service a-t-il géré le soutien aux structures d'accueil de l'enfance, mais également aux demandes des habitant.e.s et associations durant cette période de pandémie?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

La question étant très ouverte, il y sera répondu sous forme d'une synthèse de la gestion et des actions menées par le service.

Soutien aux structures d'accueil

Dès le 17 mars, les structures d'accueil et les écoles ont fermé. Un accueil d'urgence a été mis en place, en collaboration avec les établissements primaires, destiné exclusivement aux enfants des parents mobilisés professionnellement dans la lutte contre l'épidémie ou assurant la sécurité de l'État.

Interrompu dès le 16 mars, l'accueil préscolaire a partiellement recommencé le 27 avril et l'accueil parascolaire le 11 mai. La reprise « normale » de l'accueil a finalement eu lieu le 25 mai.

Sur décision du Conseil d'État vaudois, l'encadrement de l'accueil d'urgence n'a pas été facturé aux parents pendant cette période. L'ensemble des partenaires et communes du Réseau Renens-Crissier ont décidé de ne pas facturer également les prestations qui n'ont pas pu être assurées par les structures en raison de la pandémie et des décisions du Canton. Finalement, en fin d'année, le canton a confirmé aux réseaux que 67% des pertes de facturations aux parents pendant la fermeture décrétée seraient remboursées aux Réseaux/communes. Pour les entreprises privées, certaines ont pu bénéficier également des RHT.

La pandémie a perturbé le fonctionnement de toutes les structures d'accueil, mais les équipes ont adapté leurs pratiques et mis en place des actes éducatifs et d'accompagnement permettant de garder le lien et de soutenir les familles : courrier, téléphone, courriel, visioconférence.

Pour l'Accueil familial de jour (AFJ) : les coordinatrices ont informé les accueillantes en milieu familial (AMF) sur les différents plans cantonaux de protection pour l'accueil de jour des enfants, ont veillé à leur bonne compréhension et à leur application.

Soutien en interne :

- travail important des directions en matière de débriefing tant auprès du personnel que des familles ;
- mise en place du télétravail pour les équipes administratives ;
- précautions particulières par rapport au personnel « à risque » ;
- mise à disposition de masques et de désinfectants ;
- informations sur les mesures sanitaires, gestes barrière.

Il est à noter un investissement remarquable de l'ensemble des directions des structures collectives et de l'AFJ, qui se sont investies sans compter pour organiser, rassurer, refaire et défaire sans cesse, au fil des informations et directives évolutives concernant la pandémie, et ce, avec un manque d'informations et de matériel de protection au début de la pandémie, générant une anxiété palpable dans chaque action entreprise.

Au niveau du personnel d'encadrement, si la charge de travail a été moins grande lors de la fermeture totale des structures, les éducatrices et éducateurs ont dû néanmoins affronter les craintes/risques dus à la méconnaissance du virus et du manque de protections pour venir travailler. En comptant les personnes en état de vulnérabilité et celles en quarantaine, il a fallu une capacité d'adaptation et une disponibilité importante de toutes et tous, pour assurer chaque jour l'encadrement. En dehors de la fermeture des garderies décidée par le canton, sur l'ensemble

de toutes les structures pour l'année 2020, seule une douzaine d'enfants pendant un vendredi n'ont pas pu être accueillis. À cet égard, la collaboration avec les parents a été excellente, ce qui a permis de faire un choix des enfants accueillis sans laisser de famille sans solution.

Pour l'Accueil familial de jour, quatre accueillantes ont participé à l'accueil d'urgence mis en place lors de la fermeture des structures. Ouvrir la porte de son domicile avec le peu d'informations et quasi pas de moyens de protection est d'autant plus remarquable qu'elles l'ont fait volontairement, sans aucune contrainte, animées par une solidarité envers les familles mobilisées pour les services prioritaires décrétés par l'État.

La reprise de l'accueil a été aussi un moment délicat à gérer, la confiance de chacun vis-à-vis de l'autre a dû être reconstruite, certains banalisant la situation, d'autres étant très craintifs. Un important travail de soutien et d'informations par les coordinatrices a été réalisé tout au long de l'année.

Réponses aux demandes de soutien des habitants

Malgré la fermeture physique du guichet, une réception téléphonique a été maintenue. Les prestations communales ont continué d'être assurées :

- bons de repas : les bénéficiaires ont pu venir chercher leurs bons pour les 4 trimestres de distribution, moyennant une adaptation à l'arrêt du 18 mars au 11 mai ;
- secours communaux : devoirs accompagnés (CHF 4'320.-). 10 demandes individuelles (frais médicaux, arriéré loyer, factures impayées, matelas, CHF 3'654.-). 11 demandes par le Centre social régional (factures diverses, cotisation clubs de sport, CHF 4'180.-). Les camps de vacances de Pâques et de l'été ont été annulés ;
- fonds des activités sociales : demandes individuelles (arriérés de loyer, achat cuisinière, abonnement TL). Toutes les demandes d'aide directe ont pu être prises en considération ;
- subvention des courses pour personnes à mobilité réduite (moins de courses effectuées, notamment en raison du semi-confinement).

Réponses aux demandes de soutien des associations

Par le fonds des activités sociales, une augmentation de l'aide à certaines associations a pu être octroyée, par exemple à l'association des Familles monoparentales, à l'Aumônerie de rue, à la Fondation Intégration pour Tous.

Un soutien a été également accordé à l'espace d'accueil solidaire. Ce dernier ayant été mis en place dès avril 2020, afin d'offrir un repas et un espace d'écoute et d'orientation aux personnes sans abri et aux personnes précarisées. D'avril à juin, l'accueil a été proposé 7 jours sur 7, il s'est réduit ensuite à un jour par semaine (uniquement géré par les bénévoles) dès juin, afin de laisser la place à la reprise des activités associatives. Dès décembre, l'accueil a à nouveau ouvert trois jours par semaine, pour offrir un lieu durant la fermeture de l'ensemble des lieux publics. Pour éviter que l'accueil ne soit trop lourd à gérer par des bénévoles, deux repas par semaine sont préparés par des partenaires de Renens, l'ORIF et Mobilet. L'accueil s'est constitué en association pour pouvoir solliciter des fonds externes. Une collaboration s'est nouée avec l'Église catholique, qui a mis une grande salle à disposition de la ville.

Participation d'ECS au soutien à la Pastorale de rue et au collectif vaudois de soutien aux sans-papiers pour solliciter un fonds de la Chaîne du Bonheur, obtenu à deux reprises. Ce fonds visait à venir en aide aux personnes n'accédant pas aux aides étatiques et travaillant dans l'économie domestique principalement. Le soutien d'ECS a consisté en une aide pour l'élaboration de l'accueil des personnes, des critères d'accès, une mise en réseau avec les associations et institutions des communes de l'Ouest lausannois, une subsidiarité avec les aides existantes et les informations sur les orientations possibles malgré tout. En effet, il est apparu que les personnes connaissaient parfois peu les associations et droits qui les concernent. En outre, d'entente avec les partenaires de ce projet, cette distribution devait permettre une orientation et un accès aux informations pour réduire le risque d'isolement de ces personnes. Des orientations diverses ont pu être données : Caritas, pour leurs prestations aux migrant.e.s, le Centre social protestant pour leur appui juridique et leur accueil des sans-papiers, mais également, la bibliothèque Globlivres ou les Quatre coins pour les familles avec enfants en bas âge.

Aînés

Des informations ont été régulièrement transmises par courriel au réseau des partenaires aînés : rappel des directives sanitaires, mise en place du plan Covid, numéros de téléphone des hotline Covid, plateforme d'entraide

(livraisons alimentaires/médicales, scouts), lien vers des vidéos d'exercices physiques en ligne (Unisanté). Il a également été proposé aux aînés de faire part de leurs besoins et questions.
Maintenance de la 4^e édition de la « Journée découverte » du programme « Pas de retraite pour ma santé » le 16 septembre 2020 en limitant les inscriptions.

Réunion des partenaires du réseau aînés le 24 septembre 2020, pour échanger sur les préoccupations et actions menées en relation avec le Covid.

Via le service de l'Administration générale, l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois a mis en place un plan COVID, sur le modèle du plan canicule, pour vérifier que les personnes obligées de rester chez elles disposaient de ressources, d'informations, ou le cas échéant, pour mettre en place un soutien (achats, pharmacie, informations) qui a pu se faire avec l'appui de la Commission intégration suisses étrangers – CISE - (pour des traductions) et surtout, un fort engagement des scouts de l'ouest.

Les associations

Les associations ont été régulièrement contactées par le secteur intégration, qui relayait les infos sur les activités maintenues, supprimées ou modifiées pour s'adapter à la situation. Plusieurs associations ont mis en place un soutien à distance par des téléphones, des cours en ligne ou des consignes. Un listing a été élaboré et diffusé via le réseau de cohésion sociale, en faisant le lien avec les habitants.e.s

Dès la fin de l'été, il a été décidé de maintenir les rencontres prévues (CISE, réseau de cohésion sociale) afin de privilégier les possibilités d'échanger sur la situation et ainsi prendre des nouvelles des bénéficiaires. Les constats pour les associations se portaient principalement sur la difficulté de ne pas pouvoir se réunir, le manque de salles adaptées aux directives, le climat de tension palpable dans la population et l'absence de rituels (journées thématiques, fêtes de fin d'année, anniversaires des associations, etc.), laissant un sentiment de perte de sens qu'il était important de partager.

Les subventions prévues ont été versées, complétées parfois par une aide ponctuelle pour une démarche ou une demande de fonds supplémentaire. De leur côté, les associations ont servi de relais et de soutien pour accueillir certaines situations. Un exemple : l'association Arc-en-Ciel a hébergé une femme âgée de 58 ans qui avait été signalée par le Sleep in. Cette situation a ensuite pu être soutenue pour des démarches administratives visant à retrouver une stabilité.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Épicerie Caritas - Comment et par qui ce projet a-t-il été mis sur pied ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Caritas Vaud est une association cantonale d'entraide, créée en 1942, organisée de manière professionnelle et autonome.

Suite au constat de la progression de la pauvreté en Suisse, le projet des Épiceries Caritas a été initié pour venir en aide aux personnes dans le besoin, au bénéfice d'un subside à l'assurance maladie. Ces magasins sont organisés comme n'importe quelle épicerie, la différence étant des prix moins chers que dans la grande distribution. En 2000, le réseau ne comptait encore que trois points de vente, 21 épiceries Caritas sont ouvertes en 2017 dans toute la Suisse.

Les épiceries de Caritas sont également des lieux de travail ou de formation professionnelle pour des chômeurs ou des jeunes adultes en difficulté. Elles sont placées sous la direction de gérants professionnels, qui en assurent la gestion et le bon fonctionnement, ainsi que l'encadrement du personnel en insertion.

Le 1^{er} juin 2008, une épicerie Caritas s'était installée dans un local appartenant à la Commune de Renens, sis à la Rue de l'Avenir 9. Pour diverses raisons, principalement liées aux conditions d'encadrement inadaptées pour une mesure d'insertion, mais également à cause de locaux peu adaptés et d'un bail à durée déterminée, Caritas a dû fermer cette épicerie au 31 décembre 2016, et ce malgré l'intervention de la Municipalité de Renens, qui tenait à son maintien.

Afin de permettre malgré tout à la population concernée de bénéficier de ses services, la Ville de Renens a été intégrée dans la tournée de l'Épicerie mobile de Caritas. Un contact régulier entre la commune et Caritas a permis dès ce moment, de garder à l'esprit qu'un retour de l'épicerie était nécessaire.

Le bus de l'Épicerie mobile de Caritas étant en bout de course, il a été mis un terme à sa tournée en mars 2019. En effet son renouvellement demandait un très gros apport externe pour être viable et son mode d'exploitation est malgré tout peu approprié. Un bus itinérant dispose d'un petit assortiment et visite les différentes localités qu'une fois par semaine, ce qui n'est pas en adéquation avec l'évolution des habitudes d'achat et de consommation.

Poussé par la motivation de la Ville de Renens, Caritas a présenté un avant-projet d'un éventuel retour d'une épicerie en dur, en avril 2018. De par sa vocation régionale, une participation des autres communes du district au loyer a été évoquée, et c'est pourquoi, en collaboration entre Caritas et la commune de Renens via son service Enfance – Cohésion sociale, un avant-projet a été présenté aux membres de la Conférence des affaires sociales du district de l'Ouest lausannois, à sa séance du 11 juin 2018. Présentation facilitée du fait que la présidence de la Conférence est assurée par la commune de Renens.

Finalement un accord de participation financière conjointe avec les communes de l'Ouest lausannois, a été trouvé, et la Municipalité de Renens, dans sa séance du 15 octobre 2018, en a validé le budget.

Grâce au soutien des communes de l'Ouest lausannois, par le biais d'un soutien financier contribuant au développement des prestations de Caritas dans la région, Caritas s'est mis à la recherche d'un local commercial adapté à ses besoins. Après de nombreuses recherches, de désistement de dernière minute de propriétaire, et du soutien de la Ville de Renens, ce projet a abouti, puisque l'Épicerie ouvrira ses portes le 29 avril 2021 à la Rue du Midi 4 à Renens.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quels sont les critères d'engagement pour les responsables des structures d'accueil

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Pour être engagé, les candidat.e.s doivent avoir une formation dans la petite enfance ou un diplôme d'une HES ainsi qu'un CAS en gestion d'équipe et conduite de projets. Pour les dirigeant.e.s des structures de la petite enfance, une autorisation d'exploiter délivrée par l'*Office de l'accueil de jour des enfants* après que divers points aient été vérifiés comme par exemple l'état de santé du ou de la futur.e directeur.trice. L'OAJE exige maintenant que les adjoint.e.s pédagogiques figurent sur l'autorisation d'exploiter ce qui nécessite que ces personnes soient formées.

Actuellement, il n'y a pas assez de personnes formées sur le marché. Toutefois, le service avait anticipé et programmé la formation des adjoint.e.s pédagogiques. À ce jour, un.e adjoint.e est recherché pour la Farandole et les Lapins Bleus.

OBSERVATION N° 10 :

Comment la Ville de Renens compte agir pour former et/ou garder ces responsables et son personnel qualifié au sein des structures d'accueil de jour de la petite enfance ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Il s'agit effectivement d'une question d'autant plus importante qu'en période de pénurie sur le marché du travail, les cadres sont sollicité.e.s, et tout départ est difficile à remplacer.

Cependant, on peut observer que les cadres ayant été nommé.e.s après une année d'essai, sont très fidèles à la commune de Renens. Seules 3 démissions depuis 7 ans sont à signaler, un départ à la retraite, et deux pour des postes à responsabilité au sein de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) du canton.

La formation est un facteur important de la motivation au travail et de la qualité des prestations de l'accueil, en ce sens, elle est encouragée par la Ville.

La formation continue de courte durée est en général prise sur le temps de travail, et les frais d'inscription ainsi que de déplacement sont pris en charge par la commune.

Concernant les formations dites longues CAS-DAS-MAS, il en va de même, mais des conventions sont signées avec le collaborateur.trice, afin de s'assurer que la personne formée reste un certain temps à la commune après sa formation. En cas de départ « anticipé », la personne s'engage à rembourser une partie des coûts de sa formation au prorata temporis du temps écoulé depuis la formation.

Concernant les formations de base type CFC, ES ou HES, la commune encourage et facilite dans la mesure du possible l'accès à ces formations, mais le temps passé à la formation, ainsi que les frais de la formation ne sont pas pris en charge.

Si la formation est un aspect important de la motivation au travail, elle n'est pas la seule. Un des points forts que l'on peut constater est la qualité de l'accueil en termes pédagogiques. En effet, Renens est souvent en avance dans son approche inclusive des différentes populations. Lors de la révision loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et des directives qui suivirent, la Municipalité de Renens a soutenu une approche qualitative de l'accueil, politique qu'elle continue à défendre lors de l'engagement du personnel en maintenant un niveau de formation adéquate pour atteindre les objectifs fixés dans la charte de l'accueil de jour des enfants de Renens et du Réseau. Les directions des structures ont été très sensibles à ce positionnement, sous forme d'une reconnaissance de leur travail au quotidien pour un accueil de qualité.

Au niveau salarial, les conditions offertes à Renens correspondent pour la plupart du temps aux attentes exprimées lors des entretiens d'embauche, voire même légèrement supérieures. Plein d'autres éléments non développés participent à la motivation des cadres tels que : l'autonomie et la responsabilité données sur sa place de travail, l'écoute et le soutien en cas de besoin, la collaboration avec les autres directions des structures, finalement la considération et le respect qui sont portés à chacun.e.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 10.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

APEMS : Pourquoi est-ce que tous les postes ne sont pas repourvus ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Dans les APEMS, il y a quotidiennement deux coupures, une le matin, l'autre l'après-midi. Actuellement, il n'y a pas assez d'enfants pour ouvrir un nouveau groupe. Les demandes de postes devant être anticipées environ 18 mois à l'avance, le service doit prendre en compte tous les cas de figure, mais comme actuellement l'effectif en personnel est suffisant, il n'y a pas lieu d'utiliser ces postes.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Français sous les Tilleuls : pour quel motif la demande de financement au Canton n'a pas été acceptée ? Et pourquoi ne pas envisager une autre solution pour que les cours puissent tout de même être maintenus ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

C'était un nouveau projet proposé par le bureau cantonal d'intégration (BCI) qui aurait offert la possibilité aux apprenant.e.s de venir avec leurs enfants, de lier la dimension culturelle avec l'apprentissage du français avec du matériel pédagogique spécifique. Malheureusement, l'enveloppe cantonale pour ce genre de projets était épuisée, il n'a pas pu être développé.

On peut regretter qu'aujourd'hui les exigences en matière de français notamment pour le renouvellement des permis ou pour l'obtention de la nationalité sont de plus en plus élevées, mais l'argent à disposition pour les diverses associations et leurs programmes n'ont pas augmenté. L'augmentation de ces budgets et de l'ordre du Canton.

VCEU N° 1:

La COGEST encourage la Ville de Renens à trouver des associations qui souhaitent développer ce projet (référence au projet *Français sous les Tilleuls*) et trouver des bénévoles.

Réponse(s) de la Municipalité :

Ce projet ambitieux (car touchant un public différent de celui des cours habituels) et novateur à Renens -, nécessite des ressources professionnelles idoines pour en conceptualiser les détails et en rédiger les contenus pédagogiques

adaptés à ce type d'enseignement particulier (formation en soirée ayant lieu sur un temps de « vacances estivales », sans inscription et portant sur un sous-thème par soirée). Des ressources bénévoles (fonctionnant en qualité d'« assistant·e·s » de formation ayant une formation pédagogique) pourraient éventuellement être envisagées dans un 2ème temps, en accord avec l'institut/association de formation mandaté et le BCI, et une fois le projet rodé et évalué positivement.

Par ailleurs, les institutions/associations de formation de Renens travaillant avec des bénévoles ont de plus en plus de difficultés à recruter des personnes motivées et bénéficiant déjà de notions pédagogiques : transmettre des connaissances linguistiques à des adultes requière des compétences pédagogiques spécifiques ne pouvant pas uniquement s'acquérir par la bonne volonté. Afin de ne pas « assécher » le pool des bénévoles des institutions/associations de formation de Renens, pool déjà fortement sollicité et en sous-effectif, il a été préconisé de favoriser, dans un premier temps en tous cas, le recours à des ressources professionnelles et rémunérées en tant que telles pour le lancement de cette formation

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Programme d'emploi temporaire (PET) : que deviennent les personnes à la fin de leur emploi temporaire ? Sont-elles toujours suivies ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Ces personnes sont suivies par le Canton et non par la ville de Renens. Toutefois, grâce à un concours de circonstances, comme par exemple l'agrandissement des Tournesols, Renens a pu engager trois personnes qui terminaient leur mandat. Deux employées de maison et une assistante socio-éducative.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

EFRE – permanence chômage : peut-on avoir des précisions quant aux difficultés qui ont fait que la prestation a été stoppée ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

L'EFRE a connu des difficultés institutionnelles, elle a dû se réorganiser et n'a plus pu assumer la permanence chômage. Dès lors la ville a décidé de reprendre la main, elle a trouvé une solution transitoire et recherche actuellement un nouveau prestataire.

La commission a également abordé divers thèmes tels que :

L'augmentation du nombre de chômeurs en 2020. Au début 2020, Renens avait vu son taux de demandeurs-ses d'emploi diminuer (début 2019 : 6,2% - début 2020 : 5,1% - Début 2021 : 6,7%), malheureusement la crise COVID a fait grimper ce taux début 2021. Des effets retards sont encore attendus tant pour le chômage que pour les prestations sociales. À ce jour, on ne peut pas encore évaluer les conséquences.

L'accueil de jour où il manque encore beaucoup de places. C'est notamment dû à un manque de moyens. Lors de situations d'urgences comme par exemple dans des cas de divorces, le service s'attelle à trouver des solutions avec l'accueil familial de jour.

Informatique–Population–Sécurité publique

Observation N° 7 maintenue sur une question de l'exercice 2018

Question de la Commission de gestion :

Qu'en est-il de la modification des feux de signalisation si des travaux de réglages sont en cours ?

Réponse de la Municipalité :

La volonté de relier les feux à une plateforme informatique est toujours à l'étude. Ce projet est actuellement impacté par le projet de la GCTA (gestion coordonnée du trafic d'agglomération) centrale de gestion du trafic dans la région Lausanne-Morges.

Observation N° 7 :

La COGEST comprend cette réponse, mais la refuse afin qu'elle soit maintenue jusqu'à la réalisation du projet.

Réponse de la Municipalité 2020 : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En février 2021, les carrefours seront reliés à une plateforme informatique appelée IMOT. Ainsi, les problématiques liées à une panne seront immédiatement signalées au bureau de la signalisation de la POL. Une intervention immédiate pourra être effectuée par le personnel de cette entité.

La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse, elle se réjouit de voir les effets positifs de la plateforme informatique IMOT et espère de ce fait une meilleure régulation du trafic.

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

La création d'un fichier d'adresses commun à tous les services, pour quand ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Il n'existe qu'un seul et unique fichier ou registre communal des habitants dont l'exactitude des adresses dépend du Contrôle des Habitants et ceci de manière synchronisée avec le Registre Cantonal des Personnes (RCPers). Ce registre contient également les adresses des créanciers, des débiteurs et des entreprises. Tous les services communaux y ont un accès plus ou moins étendu selon leur domaine de compétence.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qu'a-t-il été entrepris pour supprimer les fichiers d'adresses ad hoc dans les services ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En premier lieu, il faut effectivement relever que les envois en nombre passent souvent par un transfert des adresses de la source (registre communal des habitants) dans un fichier temporaire mémorisé dans un des répertoires de la personne chargée du publipostage. Il faut relever que l'informatique héberge plus d'un million de fichiers répartis dans une centaine de milliers de dossiers, il est donc difficile d'assurer la suppression des fichiers ad hoc. La seule solution qui garantisse vraiment que ces fichiers temporaires demeurent temporaires passe par une sensibilisation du personnel. Ainsi, de manière ponctuelle le Service informatique, comme le Service de la population, rappelle que la source des données d'adresses des habitants se trouve dans Nest, l'application de gestion du registre communal des habitants.

Au vu de la question de la CoGest, un rappel plus insistant et fréquent s'avère donc nécessaire. La Municipalité s'y engage et si les erreurs d'adressage venaient à perdurer, elle souhaiterait qu'à l'avenir, des exemples concrets lui soient transmis.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Est-ce que le service a dû fournir des ordinateurs (PC portables ?) aux employés pour leur permettre le télétravail ? Si oui, est-ce que le service a pu répondre à toutes les demandes ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La directive communale concernant le télétravail précise que le matériel doit être fourni par la.e collaboratrice.teur. Le SIR a proposé une solution bon marché avec Raspberry + clavier-souris-écran recyclés pour les plus démunis. Une seule personne en a fait la demande.

OBSERVATION N° 11 :

La COGEST s'étonne qu'en temps de COVID les collaborateurs doivent fournir le matériel informatique nécessaire pour leur poste de travail.

La Municipalité compte-t-elle modifier la directive communale ?**Réponse(s) de la Municipalité :**

Il aurait été particulièrement compliqué, voire impossible, d'équiper l'entier des collaboratrices et des collaborateurs qui ont effectué du télétravail en période de Covid. Et cela d'autant plus que l'obligation de télétravail a été annoncée quelques jours avant son entrée en vigueur et cela pour une durée initialement limitée. Il ne faut pas non plus négliger le coût inhérent à une telle démarche.

La directive concernant le télétravail est en cours de révision. Cependant, hormis le cadre exceptionnel de la période COVID, le télétravail est une notion volontaire de la part de la collaboratrice ou du collaborateur qui est accepté ou non par la Cheffe ou le Chef de Service. Il paraît juste que la personne qui peut, entre autres, assouplir son planning de travail et diminuer ses déplacements accepte de mettre à disposition le matériel nécessaire.

La commission de Gestion maintient l'observation N° 11. La COGEST ne partage pas la vision de la Municipalité sur le télétravail « assouplir son planning » entre autre et de devoir utiliser son matériel en période COVID.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Infrastructure informatique SSI : Sécurité des systèmes informatiques. Quelles sont les mesures mises en place pour informer périodiquement les employés et/ou les utilisateurs @renens.ch sur la politique de sécurité (tentatives d'intrusions – spam, etc.) ? Est-ce que le fait de recevoir si peu d'alertes signifie que notre cyberadministration est « tranquille » ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Des mails de sensibilisation, un anti-spam qui résiste, une faible exposition de nos centres de calcul sachant que le site Internet n'est pas hébergé dans la Commune. Par ailleurs, le SOC (Security Opération Center de l'État de Vaud) a toujours un œil bienveillant sur les communes vaudoises. À titre d'exemple; lors de la dernière attaque mondiale des serveurs de messagerie, nous avons été informés par le SOC du danger imminent et de la procédure à mettre en œuvre. Une fois la protection effectuée, le SOC en a validé la conformité.

Question(s) de la Commission de gestion :

La COGEST souhaite recevoir la liste des macarons mis à disposition.

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Les macarons suivants sont à disposition sur le domaine public :

- macaron pour les résident.e.s, permettant de stationner sur la voie publique au-delà du temps réglementaire dans un secteur précis, au prix de CHF 180.- pour une période de six mois ;

- cartes à gratter pour les résident.e.s, leurs hôtes, ainsi que les entreprises qui interviennent sur le territoire renanais, au prix de CHF 6.- par demi-journée sur l'ensemble du territoire à l'exception du centre-ville où le prix est de CHF 12.50 par demi-journée.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Dans les tableaux de répartition sont mentionnés 3 copieurs pour le SDIS, cela semble beaucoup. Peut-on connaître la situation des appareils ? Est-ce que la caserne de Prilly est concernée ? Est-ce que le support répond aussi aux demandes/incidents qui proviennent de Prilly ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Ces trois copieurs sont à la charge du SDIS et se répartissent géographiquement comme suit : un pour la caserne de Prilly, un pour la caserne de Renens et une imprimante pour le Commandant à Renens. Le support informatique répond effectivement aux requêtes de tout le SDIS Malley Prilly Renens.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y a-t-il la fibre optique dans la commune ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Oui, dans tous les bâtiments communaux par TVT
La fibre optique pour les habitants n'est pas à l'ordre du jour.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quel est le nombre de macarons payants ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

2'546 autorisations mensuelles pour 2020 :
1'086 autorisations mensuelles délivrées (94 personnes au 31.12.2020) pour les employés
930 autorisations mensuelles délivrées (85 personnes au 31.12.2020) pour les enseignants
530 autorisations mensuelles délivrées (45 personnes au 31.12.2020) pour les autres partenaires

Question(s) de la Commission de gestion :

Littering, combien de contraventions ont-elles été dressées ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En 2020, la POL a délivré 15 amendes d'ordre (AO) en lien avec la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC).
En détail :

- littering, 7 AO;
- uriner, déféquer : 4 AO;
- ne pas tenir un chien en laisse dans un cimetière/columbarium : 2 AO;
- cracher : 1 AO;
- ne pas ramasser les souillures d'un chien : 1 AO.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Comment se fait-il qu'il y ait si peu d'amendes sur Renens quand on voit le nombre de détritus aux abords des écoles et des parcs par exemple ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

On fait plus de prévention que de dénonciation. On fait appel au bon sens des personnes qui fréquentent l'espace public. Le flagrant délit est difficile à établir.

Le conseil communal a refusé d'assermenter les employés communaux pour faire ce travail de répression.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

La collaboration avec la police cantonale a-t-elle eu pour conséquence que les tâches « mineures », telles que les amendes d'ordre au sujet du littering et de la propreté en ville ont bénéficié de moins d'attention ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

NON. Le projet Regio au contraire permet de libérer du monde et gagner en efficience.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Comment la police de proximité a-t-elle fait face aux incivilités à Renens ? A-t-elle observé une augmentation de celles-ci en 2020 à Renens ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La police de proximité a été occupée par les tâches de sensibilisation au COVID, ainsi que les assistants de police. La population a bien appliqué les mesures sanitaires. Elle a intensifié sa présence en rue. Comme elle a cessé certaines tâches (prévention dans les écoles, contrôles radar, certaines formations), il y a eu plus d'agents en ville.

Question(s) de la Commission de gestion :

Quelles répercussions sur Renens ont eu les licenciements et avertissements donnés à des assistants de sécurité publique (ASP) en 2019, sur 2020 ?

Les ASP sont-ils assignés à des secteurs spécifiques à Renens ?

Quelles formations ont les ASP ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En préambule, il sied de préciser que la question relative aux licenciements et avertissements donnés aux ASP et la gestion du stationnement ne sont pas de la compétence de la Municipalité de Renens.

Cependant, la Municipalité peut informer la Commission que la POL a pu assurer la gestion du stationnement sur l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois, en concentrant son effort sur les zones de stationnement où il est nécessaire de permettre à un plus grand nombre de véhicules de se stationner et les zones où le non-respect des règles est le plus fréquent (par exemple centre-ville de Renens), sans délaissé le reste du district de l'Ouest lausannois. La situation est actuellement rétablie vu que l'effectif des ASP est au complet.

Ils œuvrent tous sur l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois. Ils sont affectés aux différents secteurs selon un système de rotation.

Chaque ASP qui débute est encadré par un parrain (collaborateur expérimenté formé pour ce type de mission). Au terme de sa période d'essai, le nouvel ASP suit une formation spécifique à l'Académie de police de Savatan qui dure 9 semaines en vue d'obtenir le certificat d'Assistant de sécurité publique délivré par l'Institut Suisse de Police (ISP).

Question(s) de la Commission de gestion :

Quelle a été la plus-value pour Renens du projet REGIO ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En préambule, il sied de préciser que la question relative au projet Regio n'est pas de la compétence de la Municipalité de Renens.

Cependant, la Municipalité peut informer la Commission que le bilan relatif au projet pilote Regio sera communiqué en primeur d'ici la fin mai au Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et, dans un deuxième temps, présenté aux communes membres (Municipalités et/ou Conseils communaux).

La POL constate, à ce jour, que le projet est un succès, en termes de collaboration et de rapprochement avec la Police cantonale dans la mesure où le concept s'est, en partie, étendu à toutes les polices intercommunales du canton dans le cadre du dispositif ORCA pour gérer avec efficacité et efficience la crise de la COVID-19.

De plus, on sait déjà que la mutualisation des ressources POL/gendarmerie ont renforcé positivement le service aux citoyen.ne.s en réduisant le nombre d'interlocuteurs lors d'une intervention nécessitant un suivi judiciaire et que la gestion centralisée des interventions de Police-Secours par le CET (centrale d'engagement et de traitement de la police cantonale) garantit l'engagement efficient des patrouilles de la POL et/ou de la gendarmerie (sans distinction) proches de l'événement nécessitant l'intervention rapide – et parfois soutenue – des forces de police.

En matière de proximité les échanges d'information et les pratiques entre la POL et la Police cantonale ont également renforcé le traitement de problématiques ciblées et/ou récurrentes rencontrées dans l'Ouest lausannois, voire au-delà des limites du District.

Question(s) de la Commission de gestion :

Suite à la fermeture du poste de ville de Chavannes, y a-t-il eu des répercussions sur Renens ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En préambule, il sied de préciser que la gestion du Poste de Police de Renens n'est pas de la compétence de la Municipalité de Renens.

Cependant, la Municipalité peut informer la Commission que la fermeture du poste de Chavannes est une décision commune entre la Municipalité de Chavannes et la POL en raison d'une baisse constante de la fréquentation relevée depuis 6 ans. Celle-ci était quasi nulle avant la fermeture en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, la répercussion sur les autres postes, qu'ils soient à Prilly, Ecublens ou Renens n'est pas perceptible.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Année après année, la COGEST pose des questions qui mélangent les compétences. Dès lors, pouvez-vous nous indiquer ce qui est de la compétence de la Municipalité de Renens ou à contrario ce qui n'est pas de la compétence de la Municipalité. Ceci aurait pour but d'éviter la réponse récurrente qui dit « *il sied de préciser que cela n'est pas de la compétence de la Municipalité de Renens* » !

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Afin de déterminer les compétences et répondre adéquatement aux interrogations du législatif, nous suggérons de procéder ainsi :

transmettre la question au Secrétaire municipal ou au secrétariat du Comité de direction de la POL. Charge à eux ensuite d'orienter la question vers l'instance directement concernée ;

transmettre la question à l'un.e des délégué.e.s de la Ville de Renens au Conseil intercommunal de la POL. Charge à lui ou à elle de la relayer ensuite lors des séances dudit Conseil intercommunal.

On retrouve aussi dans l'annexe 1 du préavis N° 18-2007 les attributions du Conseil intercommunal et du Comité de direction de la POL, ainsi que les tâches principales de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ».

Il est également à noter que la POL a initié un important travail de réflexion afin d'améliorer et de simplifier notamment les relations avec les communes du district de l'Ouest lausannois.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Le contrôle des voitures qui coupent à travers le parking de l'Hôtel de Ville pour éviter le feu a-t-il été supprimé ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les contrôles continuent.

Question(s) de la Commission de gestion :

COVID

Combien de contrôles ont-ils été effectués dans les établissements publics ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

De leurs propres initiatives ou sur réquisition de la Task Force, nos inspecteurs du commerce de la POL ont effectué des contrôles dans les commerces et les établissements soumis à licence (café-restaurant, etc.). Ces interventions se sont voulues, dans un premier temps, préventives et assorties de mesures d'accompagnement. Pour 2020, 1'759 contrôles ont été réalisés, dont 62 ont fait l'objet d'un avertissement et 6 d'un rapport de dénonciation en Préfecture ou auprès du Ministère public pour infraction à la Loi fédérale sur les épidémies.

En particulier pour Renens, 378 contrôles ont été effectués qui ont engendré 30 avertissements et 5 rapports de dénonciation.

En parallèle, la Task Force cantonale a mis en place d'autres contrôles sur l'ensemble du territoire vaudois. Le monitoring de ces contrôles a été effectué dès le 10 décembre 2020. Dès cette date et jusqu'au 31 décembre 2020, la Task Force relève pour la commune de Renens 52 contrôles sur les établissements, les commerces et lieu d'hébergement. 32 d'entre eux (63%) étaient en ordre contre 20 qui ont nécessité une mise en conformité.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Combien y a-t-il de contrôleurs ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Cette mission est conduite sur le territoire Vaudois, secteur est, par 10 collaborateurs ainsi que 4 collaborateurs de la police du commerce.

Question(s) de la Commission de gestion :

Le SDIS Malley-Prilly-Renens a-t-il dû apporter des adaptations durant cette période de pandémie ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Oui, la situation sanitaire a conduit à la mise en place de différentes mesures soit :

- réorganisation de la formation dispensée ;
- suppression de manifestations internes (revue, remerciements) et externes (concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers - FVSP, LHC) ;
- mise en place d'un processus pour le lavage des tenues ;
- achat de matériel de protection (masques et désinfectant) ;
- suspension du travail en caserne puis réorganisation en petit groupe.

Bâtiments-Domains-Logement-Cultes – BADOLOC

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

Office du logement

Quel est le bilan des trois dernières années ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Depuis trois ans, l'Office du logement déploie de nombreuses mesures pour répondre aux besoins de la population en matière de logement, répondant ainsi à sa mission première tout en développant certains services ou activités connexes.

Si les données statistiques sont fournies de manière exhaustive dans les rapports de gestion annuels, nous pouvons préciser certains points et ajouter les éléments suivants :

l'Office du logement est doté d'une responsable à un taux d'activité de 80%. Une charge de secrétariat est assurée à 40% par la réceptionniste du Centre technique communal ;

entre 2018 et 2020, c'est en moyenne environ 130 familles qui sont sur la liste d'attente des logements subventionnés pour un total de 126 appartements subventionnés sur la Ville de Renens. Peu de tournus s'opère dans ces logements et l'Office du logement fait un travail conséquent d'orientation et de conseil pour offrir à la population une possibilité d'alternative et de solution de relogement ;

les Conseils communaux des Communes de l'Ouest lausannois ont adopté en 2017 un préavis pour l'ouverture d'une antenne de la Fondation Apollo (préavis 12/2017 pour Renens). Cette prestation de soutien au logement n'a pas pu être développée suite à une enquête pénale mettant en cause la bonne gestion de cette Fondation. En 2020, le canton de Vaud a mené une procédure de fusion par absorption de la Fondation Apollo par la Fondation le Relais. Le Relais est une fondation reconnue dans le canton de Vaud pour la qualité de ses prestations et nous nous réjouissons que cette institution reprenne le flambeau de l'aide au logement. En décembre 2020, la convention adoptée dans le cadre du préavis a été adaptée en fonction de la reprise des activités par le Relais, puis signée par ce dernier et toutes les communes de l'Ouest lausannois. Une antenne d'aide au logement pourra ainsi se déployer dans l'Ouest lausannois sous le nom de Re'Log Ouest, et ce début 2021. Cette ouverture est une réussite et le fruit d'un travail sur plusieurs années avec les communes de l'Ouest, le canton et la Fondation le Relais ;

depuis 2018, l'Office du logement est très actif pour sa population, en partenariat avec les différents services de la Ville de Renens et la Direction générale du territoire et du logement du canton de Vaud (DGTL) et sa Direction logement (DIL). La Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et son règlement sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis lors, plusieurs leviers sont déployés par l'Office du logement, en collaboration avec la DIL et le service de l'Urbanisme de Renens. Création et promotion de logements d'utilité publiques (LUP), analyse communale et contrôle de hausse de loyers par le canton en cas de rénovation des bâtiments, possibilité de faire valoir dès le 1^{er} janvier 2020 un droit de préemption lors de vente de parcelle ou de bâtiments pour que la commune crée des LUP. Ce droit de préemption n'a pas été exercé par la commune de Renens, car aucun objet analysé n'a été d'un intérêt prépondérant pour la création de LUP, respectivement ne correspondait pas aux surfaces par type d'appartement imposées par la loi. Il va sans dire que la Commune se portera acquéreuse de toute surface ou bâtiment correspondant tant aux normes légales qu'aux besoins de la population et de notre Ville ;

depuis la démarche participative mise en œuvre pour construire le futur quartier de la Savonnerie, le dicastère BaDoLoC et son office du logement ont œuvré pour garantir une mixité de logements qui réponde aux besoins de la population renanaise. Cette implication se déploie également dans d'autres projets privés, d'importance communale ;

en 2020, le Municipal BaDoLoC, a repris la présidence de la Plateforme logement de l'Ouest lausannois, qui regroupe les Communes de Renens, Prilly, Ecublens, Crissier, Bussigny, St-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Villars-Ste-Croix et fédère les différentes thématiques tant de logements qu'urbanistiques transversales.

OBSERVATION N° 12 :

La mission du service du logement est difficilement compréhensible, dès lors comment la Municipalité entend-t-elle la faire connaître auprès de la population ?

Réponse(s) de la Municipalité :

S'il est vrai que l'étendue des activités de l'Office et des possibilités offertes peuvent rendre peu clair le contour des prestations proposées, les dispositions ou actions suivantes peuvent être envisagées afin de permettre une meilleure visibilité et un accompagnement optimal à la population :

- préparation d'un flyer sur les prestations de l'Office du logement ainsi que présentation des partenaires du réseau logement (Asloca, Relo et, CSR) ;
- utilisation ponctuelle des canaux de communications usuels, journal communal, site internet, afin de préciser les prestations ;
- participation à la soirée d'accueil des nouveaux habitants ;

organisation d'un événement annuel ou bi-annuel de type information et orientation pour la population en demande. Publication de ces événements sur les canaux usuels.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 12.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Combien de locataires ont pu être aidé.e.s par le service du logement ? Et combien de demande n'ont pas abouti ? Quel type d'aides ont-elles été données ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Dix solutions ont pu être trouvées, concernant des logements subventionnés. Plusieurs locataires ont été aidés par l'Office dans le cadre de la révision de leur bail : en raison de l'abaissement du taux hypothécaire, ils ont bénéficié d'une baisse de loyer, ce qui leur a permis de rester dans leur logement. L'Office a également résolu plusieurs problèmes de salubrité, signalés par les locataires eux-mêmes.

D'autres locataires s'adressent régulièrement à l'Office pour être aidés dans leurs recherches auprès des autres gérances. Sur le nombre de demandes, une cinquantaine de situations ont été traitées, sans qu'il s'agisse de problème à proprement dit.

Il y a environ 200 familles sur la liste d'attente pour des subventionnés. Ces familles ne sont pas dans une situation d'urgence et sont conscientes du temps d'attente.

L'Office du logement est de plus en plus sollicité, et la prise en charge de toutes les situations devient difficile, notamment en raison de la pénurie de subventionnés. L'Office reste toutefois en contacts réguliers avec les gérances. Celles-ci lui communiquent régulièrement les logements vacants, qui sont ensuite proposés en priorité aux familles qui ont des besoins particuliers (appartement plus grand, par exemple). La taille du logement, ainsi que le prix du loyer, sont les principales préoccupations des familles. Lorsqu'elles rencontrent de réelles difficultés financières, l'Office les met en relation avec l'ARASOL, ou les oriente vers une assistante sociale. Les contacts privilégiés qu'entretient l'Office avec des gérances d'appartements protégés permettent aussi au guichet d'orienter les locataires vers cette solution.

REMARQUE N° 3:

N'y a-t-il que des familles sur la liste d'attente ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Non il y a également des couples et des personnes seules.

À ce jour, les statistiques tenues sont les suivantes :

| Nombre de personnes/ménage | Nombre d'inscriptions | Pourcentage | Nombre de personnes | Pourcentage |
|----------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|----------------|
| 1 | 36 | 22.22% | 36 | 7.69% |
| 2 | 35 | 21.60% | 70 | 14.96% |
| 3 | 38 | 23.46% | 114 | 24.36% |
| 4 | 25 | 15.43% | 100 | 21.37% |
| 5 | 21 | 12.96% | 105 | 22.44% |
| 6 | 6 | 3.70% | 36 | 7.69% |
| + | 1 | 0.62% | 7 | 1.50% |
| TOTAL | 162 | 100.00% | 468 | 100.00% |

| Population totale | Population inscrite |
|-------------------|---------------------|
| 20 968 | 468 |
| 100.00% | 2.23% |

| Nb ménages total | Nb ménages inscrits |
|------------------|---------------------|
| 10 833 | 162 |
| 100.00% | 1.50% |

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Est-ce que l'Office du logement peut intervenir lors de loyers abusifs ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

A partir du 3^e logement rénové (selon LPPPL), le propriétaire doit l'annoncer au Canton. Ce dernier fixe le loyer maximum et en informe la commune. En cas de rénovation complète, l'Office s'inquiète de savoir s'il faut reloger la famille. En cas d'augmentation de loyer suite à des rénovations moindres ou petites réfections (cuisine seulement, parquets, etc.) le locataire doit faire opposition. L'Office est là aussi pour les informer de leurs droits, il les encourage et les incite à en faire usage, et les redirige vers l'ASLOCA au besoin.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Comment l'Office gère l'afflux de personnes au guichet ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En raison de la période liée à la COVID-19, la réception au guichet se fait la plupart du temps sur rendez-vous. L'Office est toujours atteignable par téléphone, même si la responsable est en télétravail. En tous les cas les prestations sont assurées.

OBSERVATION N° 13 :

La COGEST s'étonne que le guichet ne soit pas accessible à la population. Comment la commune envisage de répondre au mieux aux habitant-e-s ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Cette organisation a été mise en place uniquement durant les périodes de confinement ou de télétravail, ceci afin de répondre aux décisions politiques liées aux normes sanitaires en vigueur.

En période ordinaire, la réception est totalement accessible à la population et elle est ouverte aux horaires usuels suivants, tout comme les autres guichets communaux par ailleurs :

- Du lundi au mardi de 8h00 à 11h30, puis de 14h00 à 16h30 avec une ouverture prolongée les jeudis jusqu'à 18h30.

En complément, la responsable de l'office du logement est engagée à 80% et les rendez-vous avec la population concernée sont pris durant ses présences. Lors de sa journée d'absence, les collaboratrices et collaborateurs en charge de la réception sont en mesure de répondre aux visites spontanées, de renseigner les demandeurs et le cas échéant de fixer un rendez-vous avec la responsable de l'office.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 13.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qui suit les situations d'expulsions ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La Justice de Paix informe la Commune. Le service fait appel à la travailleuse sociale, qui a déjà un lien avec les familles la plupart du temps. Elle peut ainsi connaître leur nouvelle adresse et faire parfois le suivi avec le garde-meuble.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qui a suivi le projet APOLLO ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Il s'agit d'un projet intercommunal. La déléguée au logement fait partie du groupe de travail et représente le district de l'Ouest. La centralisation de Renens, ainsi que son large réseau de transports, a favorisé le choix d'y implanter l'antenne de l'Ouest. Les contacts entre BADOLOC et Cohésion sociale sont réguliers.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

A-t-il été réalisé un état des lieux du matériel dans les établissements scolaires (rampe, table, chaise,...) ? Si oui, quand et pour quel type de matériel ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Un état des lieux n'est pas fait systématiquement par le service. Nous avons toutefois un stock de meubles en réserve.

Les annonces ou demandes de remplacement proviennent des directions d'établissements scolaires ou des concierges. Ces derniers, œuvrant sur place, ont la vision sur les besoins spécifiques de l'établissement. En cas de manque constaté, le directeur ou le concierge avise le service. Le parc actuel est en bon état et tout besoin supplémentaire éventuel est budgétisé.

OBSERVATION N° 14 :

La COGEST ne comprend pas qu'un état des lieux du matériel dans les établissements scolaires ne soit pas réalisé régulièrement. Comment la Municipalité entend-elle avoir une meilleure vue sur le matériel ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Au vu du nombre de pièces de mobilier, de sa variété, la tenue d'un inventaire n'apporterait pas de valeur ajoutée pour sa gestion et imposerait un nombre d'heures de travail très important.

D'une part, le stock de réserve est géré de façon à être le plus adéquat possible. D'autre part, les concierges ainsi que les directions scolaires ont un regard quotidien sur l'état du mobilier et les besoins relatifs. Les réparations se traitent donc au cas par cas, tout comme les commandes complémentaires. Les besoins liés aux nouvelles classes ou locaux sont quant à eux budgétisés.

La COGEST maintient l'observation N° 14. La commission de Gestion estime qu'une vision globale du mobilier est nécessaire.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quel est le matériel scolaire de base ? Est-il le même dans tous les bâtiments scolaires ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le mobilier est homogène dans tous les bâtiments. En ce qui concerne la rampe, celle-ci est en cours de réalisation.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quel lien le service entretient avec les directions scolaires ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La Municipal en charge du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaire-Sport, avec le municipal en charge de BADOLOC, rencontrent quatre fois par an les directrices et directeurs de Renens. Divers sujets sont abordés, notamment l'occupation des jeunes.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Matériel pour les élèves du RAC, en comptant les informations prises auprès du Canton de Vaud, la COGEST souhaite comprendre comment cela a pu prendre 2 mois pour passer une commande de tables et de chaises ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le Municipal précise d'emblée qu'une réponse écrite parviendra au prochain conseil*. Il rappelle toutefois les faits : avec 3 classes de RAC, le manque de tables s'est effectivement fait sentir à la rentrée. Le directeur de l'établissement secondaire en a fait part au service début septembre. Le 4 septembre les parents ont été informés par la direction de la situation et le service a fait un appel d'offres pour des tables plus petites, avec chaises, tout en ayant pris contact avec le Canton de Vaud pour connaître les normes en vigueur pour ce genre de classe. En raison de la mise en place des mesures liées à la COVID, qui a généré une surcharge de travail pour le service, le dossier a malheureusement été laissé de côté, pour finalement n'être présenté en séance de Municipalité que le 14 décembre. En attendant la livraison du matériel, une solution provisoire a pu être trouvée pour la rentrée de janvier, grâce au GUUD qui a mis à disposition des tables et chaises. Enfin, le 10 mars 2021, les 30 tables et 60 chaises ont pu être livrées.

* Document en fin de rapport

OBSERVATION N° 15 :

Afin que cette regrettable situation ne se reproduise plus qu'entend faire la Municipalité pour que le matériel (ou autres demandes) soit à disposition en temps et en heure ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Le retard dans le traitement de cette demande est à considérer comme étant une exception. Les demandes sont régulièrement traitées, et ce avec diligence. Un tel cas ne devrait dès lors plus se produire.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 15.**Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):**

Quelle est la procédure en vigueur dans le service lors des demandes de permis de construire ? Comment cela s'est-il passé en 2020 et y'a-t-il un dialogue et un suivi avec les riverains ? (Exemple de la construction au ch. de la Bruyère 1).

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La construction du cabanon en question a fait l'objet d'une suite malheureuse de manquements : une mise à l'enquête complémentaire oubliée, une confusion dans les plans qui a retardé cette même mise à l'enquête, un manque de ressources à l'Office des constructions (2 personnes absentes), et finalement l'élargissement de la route qui a mis le cabanon à une distance hors des limites légales. Tout est réglé maintenant et la nouvelle mise à l'enquête va pouvoir démarrer.

Le service est toujours à disposition des usagers et à l'écoute de leurs doléances ou de leurs propositions.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Garde-meuble : est-ce que la Commune est remboursée des frais d'enlèvement du mobilier qui sont refacturés au locataire ? Et combien cela coûte-t-il ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En 2020, la commune a dû gérer 20 avis d'exécution forcée. Dix ont débouché sur la nécessité d'une prise en charge via un garde-meuble. Si les garde-meubles communaux sont largement privilégiés en raison de leur gratuité, certaines situations exceptionnelles en termes de volume, ainsi que la surcharge des locaux communaux, ont rendu nécessaire l'utilisation de garde-meubles privés dans deux situations. Dans le cas du stockage dans un garde-meuble communal (6 mois maximum), seul le transport est refacturé au propriétaire du mobilier, alors que dans le cas d'un stockage dans un garde-meuble privé, le transport et le stockage sont refacturés au locataire. Ces frais peuvent se monter jusqu'à CHF 600.- pour un appartement standard. Ils ont été refacturés à 8 locataires expulsés ; deux dossiers sont pour l'heure encore ouverts, car malgré les recherches effectuées avec l'aide du Service de la population, les adresses demeurent inconnues.

À ce jour, une personne a payé la totalité de sa facture et une autre s'en acquitte par acompte (solution qui peut être trouvée avec l'aide des services sociaux). Pour les autres, les dossiers sont transmis au Service des finances, pour le suivi de la procédure habituelle : un seul rappel puis dénonciation à l'Office des poursuites.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Combien de personnes ont été expulsées de leur logement en 2020 ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En 2020, 17 exécutions forcées d'expulsion ont été prononcées par la Justice de Paix (12 en 2019, 11 en 2018, 23 en 2017 et 17 en 2016), dans la grande majorité des cas pour non-paiement du loyer.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Droit de préemption communal : pourquoi la Commune n'en a pas fait usage ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les 26 dossiers traités en 2020 ont été analysés en tenant compte notamment des critères légaux (conformité avec la LPPPL) et de leur prix. Rappel : Renens a une marge de manœuvre de 5 millions. Au vu de leur prix de vente, qui parfois frôle la spéculation, aucun objet n'était intéressant.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Sleep-in : des personnes au bénéfice d'un contrat de travail temporaire l'occupe régulièrement. Pour quel emploi ? Quelle est la participation de Lausanne ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Bien que sis sur le territoire de Renens, le Sleep-in est la propriété de Prilly – auparavant à Lausanne. Un partenariat avec la SCHR permet ainsi à ces travailleurs d'avoir un logement en leur nom, désengorgeant ainsi les lieux d'accueil d'urgence.

Le Sleep-in accompagne et renseigne également les familles pour toutes les questions ayant trait aux RUL, qui ne sont pas toujours bien comprises, ni très respectées par ces nouveaux locataires.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

PPE du 24 Janvier : quid des séances ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La convocation à l'AG a été planifiée le 21 avril prochain. Une précédente séance avait été envisagée en 2020, puis reportée en raison de la pandémie.

REMARQUE N° 4 :**Propriété par étage (PPE) du 24-Janvier****Au 22 avril aucun membre de cette commission n'a été convoqué.****Réponse(s) de la Municipalité :**

Il s'agit d'une erreur sur le site internet de la Ville. Celle-ci sera corrigée dans les meilleurs délais. La représentation au sein de cette PPE est uniquement de compétence municipale.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quel est le nombre de macarons mis à disposition du personnel pour l'utilisation d'un véhicule privé dans le cadre de l'activité professionnelle, des enseignant.e.s ou autres, et à quelles conditions ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

10 autorisations sont fournies à des employé.e.s utilisant leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle.

5 autorisations « Direction » sont fournies gratuitement à chaque direction d'École : Renens-Ouest, Renens-Est, Ecole secondaire

13 autorisations sont fournies à des maraîchers pour les marchés.

Ces autorisations sont gratuites.

Elles concernent pour les employés, selon le poste occupé : Les parkings Censuy et Hôtel-de-Ville et pour certains les parkings Frehner et sites scolaires

Pour les directions d'école : les parkings « sites scolaires »

Pour les maraîchers : le parking de l'Hôtel-de-Ville

Gestion urbaine-Développement durable – GUDD

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

Pourquoi en 2020 certaines fontaines n'ont pas été mises en fonction ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Tous les éléments ont été donnés dans la réponse à l'interpellation de Mme la conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller du 7 décembre 2020 (document en annexe).

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Pourquoi la fontaine-jeu du square de la Savonnerie n'était pas en fonction en 2020 ?
Peut-on avoir la liste complète des fontaines et points d'eau, avec leur consommation annuelle ? Et celles hors service ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Suite à des infiltrations d'eau dans la maison située à côté du square la commune de Renens a effectué des recherches qui ont permis de déterminer que les infiltrations d'eau n'étaient pas dues à la fontaine-jeu du square de la Savonnerie. Dès le 1er juillet 2020, la fontaine-jeu a été remise en fonction.

Liste et consommation d'eau des fontaines en annexe.

Question(s) de la Commission de gestion :

Qu'est-ce qui a été entrepris pour végétaliser et rendre conviviale la Place du Marché ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

En 2020, seuls deux bancs gourmands ont été installés sur la place.

Suite au dépôt de l'interpellation du Conseiller communal M. Ali Korkmaz « La Place du Marché est un îlot de chaleur » un groupe de travail inter-services a été créé pour étudier cette problématique. Une solution provisoire sera proposée pour cet été déjà, alors que des mesures sont à l'étude pour des solutions pérennes.

Le groupe s'est déjà réuni le 1^{er} février et des solutions se dessinent.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Qui entretient les bancs gourmands ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les bancs gourmands sont très prisés à la belle saison et sont également mis en place sur des places de parcs pour voir ce que l'espace nous permet et pour plus de végétalisation. L'entretien est fait par le service GUDD.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

La COGEST s'étonne du peu d'intérêt en 2020 pour végétaliser cette place, pourquoi ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Il n'y a pas eu de demande particulière quant à la végétalisation de cette place, plutôt le souhait de ne pas dénaturer le champ labouré. Un projet pour une installation à long terme est à l'étude avec les concepteurs de la place du marché pour sa végétalisation.

REMARQUE N° 5 :

La COGEST a pu constater la végétalisation de la place du Marché durant 2 ans et ne peut que regretter son arrêt subit. Mais se réjouit toutefois que la végétalisation de cette place reprenne.

Réponse(s) de la Municipalité :

Effectivement, une végétalisation provisoire est prévue. Elle permet de tester les possibles emplacements d'une végétation pérenne.

Question(s) de la Commission de gestion :

A-t-il été étudié la possibilité de changer ou d'améliorer les plaques au sol qui recouvrent les trappes électriques encastrées à la Place du Marché?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Non, le service BaDoLoC en charge de cette problématique déposera un préavis pour résoudre le problème d'incendie de la partie électrique. Les trappes seront définitivement vidées de l'eau stagnante, mais les plaques de surfaces ne seront pas changées.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Malheureusement les plaques au sol qui recouvrent les trappes électriques encastrées à la Place du Marché sont dangereuses et par endroit ne sont pas à plat, de nombreuses personnes trébuchent.

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Un préavis sera soumis au Conseil communal du 15 mars 2021.

Question(s) de la Commission de gestion :

Suite aux mesures de prévention, y a-t-il moins de détritrus à Renens ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Les agents de la Police de l'Ouest lausannois sont intervenus à 15 reprises pour amender les infractions de littering. Les collaborateurs de la section propreté urbaine ont effectivement constaté une amélioration significative et un meilleur respect de leur travail. Une nouvelle campagne de sensibilisation avec l'application des tampons au sol sera à nouveau menée au printemps 2021.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Est-ce que la restauration à l'emporter respecte la convention dans laquelle il est indiqué de débarrasser les détritrus aux abords de leur établissement (laissés par leurs clients) ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La seule convention qui existe avec la restauration à l'emporter est celle avec l'établissement McDonald's. Les restaurants qui participent au concept de toilette accueillante sont également liés à cette convention.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Clean Up Day : est-ce que le concours proposé aux habitants a rencontré le succès escompté ? Sinon, est-ce que le service a (déjà) envisagé d'autres projets pour encourager plus de Renanais.e.s à participer à ces journées ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Ce sont 5 participants qui ont envoyé des photos. Le projet sera reconduit, avec chaque année des idées différentes.

| |
|---|
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Achat d'un désherbeur à vapeur sèche : est-ce que l'achat du nouvel outil a impliqué la résiliation du mandat avec la société privée qui était chargée de désherber à raison de 3 passages/an?</p> |
| <p>Réponse(s) orale de la Municipalité :</p> <p>Oui, depuis 2021 l'entreprise n'est plus mandatée.</p> |
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Pourquoi les poubelles ont des ouvertures différentes selon les endroits ?</p> |
| <p>Réponse(s) orale de la Municipalité :</p> <p>Un obstruteur est mis lorsque dans les poubelles il y a trop de déchets qui devraient être mis dans les sacs taxés.</p> |
| <p>OBSERVATION N° 16 :</p> <p>En cette période de COVID la Municipalité n'a-t-elle pas envisagé de modifier sa manière de procéder pour éviter les déchets qui jonchent le sol ?</p> |
| <p>La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 16.</p> |
| <p>Réponse(s) de la Municipalité :</p> <p>Un surplus de déchets sauvages a été constaté principalement le week-end, ce qui a conduit à une intensification des passages.</p> |
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Pourquoi n'y a-t-il pas des cendriers près des bancs ?</p> |
| <p>Réponse(s) orale de la Municipalité :</p> <p>Ces cendriers sont mis en place petit à petit proche de tous les bancs.</p> |
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Comment se déroule l'entretien de la place et des bancs (plus sales durant l'automne et l'hiver) sur la place du marché et sur le square de la Savonnerie ?</p> |
| <p>Réponse(s) orale de la Municipalité :</p> <p>Les machines qui nettoient les bancs ne sont mises en fonction que les beaux jours, durant l'hiver ils sont transformés pour répondre aux besoins de la saison. La transformation des véhicules en mode eau prend une dizaine de jours, pour être en fonction autour du 15 mars.</p> <p>Les collaborateurs passent 2 fois par jour pour l'entretien de ces places.</p> |
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Qui effectue l'entretien des forêts ?</p> |
| <p>Réponse(s) orale de la Municipalité :</p> <p>Le garde forestier cantonal passe une fois par année pour indiquer ce qu'il y a à faire et le service GUDD se charge de l'entretien.</p> |
| <p>Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):</p> <p>Combien de dénonciations ont été faites pour infraction au règlement sur les déchets ?</p> |

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le service GUDD a procédé à 40 dénonciations auprès de la commission de police pour infraction au règlement sur les déchets en 2020.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Combien d'arbres ont-ils été abattus pour des projets publics ou privés ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

11 abatages sur le domaine privé (tous compensés par une nouvelle plantation ou qui vont l'être).

Sur le domaine public différentiel entre l'abatage et la replantation :

25 arbres à la gare (10 arbres + 15 arbres)

28 arbres de plus pour le Tram

20 arbres de plus pour le BHNS

13 arbres de plus pour la ville

Urbanisme

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question de la Commission de gestion :

La pandémie a-t-elle retardé certains travaux, chantiers ou projets ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

À notre connaissance, il y a eu des fermetures en mars 2020. Puis, les chantiers ont repris à leur rythme, toutefois quelque peu ralenti ou réorganisé par les mesures sanitaires.

Question de la Commission de gestion :

Fonctionnement du processus des permis de construire, quelles sont les étapes ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Une rencontre préalable informelle avec l'architecte pour orienter le projet a parfois lieu ; elle permet de vérifier l'adéquation du projet aux grandes orientations en matière de développement urbain de la commune.

Ensuite le processus est régi par la LATC, et décrit en détail sur le site de la DGTL (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/domaines-et-batiments-proprietes-communales/permis-de-construire/>)

Dès réception du dossier de la part du mandataire, la commune doit : contrôler tous les éléments, vérifier que toutes les signatures requises ont été apposées sur chaque exemplaire (questionnaires et plans), cas échéant, corriger les erreurs ou retourner le dossier incomplet au mandataire.

Elle contrôle la conformité du projet avec les exigences légales et réglementaires, notamment avec son règlement communal. Elle s'assure d'obtenir les autorisations cantonales nécessaires.

La Municipalité doit mettre le projet à l'enquête et donne l'ordre de publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) via la plateforme de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC).

Elle transmet tous les dossiers de permis de construire à la CAMAC et communique le résultat d'enquête et les oppositions à la CAMAC à la fin du délai d'enquête.

Dès réception de tous les éléments (oppositions, synthèse CAMAC, etc.), la Municipalité statue sur la demande de permis en accordant ou refusant le permis de construire.

Travaux

Questions de la Commission de gestion sur l'exercice 2020

Question(s) de la Commission de gestion :

La visite des collecteurs des eaux usées Mèbre-Sorge ne pouvant avoir lieu, la COGEST souhaite avoir une présentation du sujet.

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Une présentation peut être faite à la demande de la COGEST.

Question(s) de la Commission de gestion :

Gare de Renens

Quel contact y a-t-il eu avec les CFF en 2020 ?

Le service peut-il intervenir en cas de matériel non adéquat ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Les contacts ont lieu tout au long de l'année avec les CFF et cela à divers niveaux stratégiques. Au sein d'un groupe de travail technique, nous collaborons étroitement sur le chantier de la gare, afin d'assurer la coordination entre les multiples partenaires. Des contacts ont également lieu avec l'office de la police des constructions (urbanisme) en lien avec les délivrances des permis de construire et d'habiter, ainsi qu'avec la Fabrique pour les projets à Malley. Pour la planification et les projets à plus long terme, une collaboration a lieu à un niveau politique et stratégique dans le cadre de séances dites de «Partnermanagement».

En cas de matériel non adéquat, une discussion est entreprise avec eux, si cela entre dans notre champ de compétence.

Question(s) de la Commission de gestion :

Qu'est-ce qui a été entrepris pour améliorer l'évacuation des eaux du passage inférieur du Léman ?

Réponse(s) de la Municipalité : Validée par la Municipalité le 15.02.2021

Afin d'éviter l'accumulation d'eau, les grilles de route ont été retouchées pour augmenter le pourcentage d'ouverture et laisser passer un plus grand volume d'eau. La fosse de pompage a également été munie d'un panier afin de récupérer les débris qui pourraient altérer le bon fonctionnement des pompes.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Où en est la mise en séparatif des eaux usées/clairées à Renens en % ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La Municipalité indique que les pourcentages ne sont pas indicatifs du travail à exécuter. Le travail principal consiste à créer des collecteurs sur le réseau avant de mettre en séparatif pour mettre le réseau en conformité. Les communes doivent mettre en séparatif afin d'éviter d'être taxées.

Un plan est présenté à la COGEST.

L'accès de ce plan n'est pas disponible au public en raison de la protection de la vie privée.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y a-t-il une planification pour le renouvellement du revêtement (silencieux) des routes à Renens ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Oui, il reste deux tronçons à effectuer. Les routes affectées par le tram et le BHNS seront équipées d'un revêtement phono-absorbant après que tous les corps de métier aient posé leurs canaux (Électricité et eaux).

Si le revêtement a moins de 5 ans, la commune interdit d'ouvrir la route, les fuites représentent une exception. Ces mesures sont mises en place afin de garantir l'aspect phonique revêtement.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quelle est la durée de vie d'un revêtement phonique ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Entre 10 et 15 ans en fonction de la charge de trafic

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Quand le revêtement est usé, devient-il bruyant ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Non. Au bout de quelques années, l'enrobé perd progressivement de ses qualités phoniques.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Le revêtement phono-absorbant est-il justifié à la place de la gare qui est une zone à 20 km/h ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Sur le moment oui. Lors de la mise en œuvre du revêtement phonique, la limitation de vitesse était de 50km/h, donc oui, sur le moment ce choix était justifié.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Combien de parcelles en herbe ont-elles été bétonnées ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Aucune.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Et la rue du Simplon ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Plusieurs parcs ont compensé, ainsi que le talus du Simplon avec plusieurs bancs et lieux de détente. Une proposition de calcul de compensation espaces bétonnés/verts soutenus par la Municipalité. Les CFF doivent également mettre en place des nichoirs pour animaux. La végétalisation doit également être prise en compte dans les nouveaux plans de quartiers. La Commune n'a pas beaucoup d'outils pour forcer les propriétaires à garder un espace vert.

REMARQUE N° 6 :

La COGEST souhaite avoir des précisions sur la manière dont les surfaces vertes de la rue du Simplon ont été compensées ? ?

Réponse(s) de la Municipalité :

La Municipalité est attentive à maintenir et développer les surfaces perméables vertes en ville. S'agissant des talus de la rue du Simplon, ils ont été compensés avec la végétalisation du quartier des Entrepôts ainsi qu'avec la création d'espaces verts en pleine terre dans le quartier.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

N'est-il pas possible de forcer les propriétaires à garder des parcelles perméables (vert) ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La Municipalité va proposer un préavis afin de répondre à la problématique.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Y'a-t-il la possibilité de choisir des éléments de construction dans les préavis ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les éléments se trouvent dans les préavis, mais la municipalité avoue qu'il est possible de mieux indiquer.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Pourquoi ne pas déplacer les arbres au lieu de les abattre ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

La difficulté est trop importante pour déplacer les arbres surtout les arbres centenaires et financièrement cela n'est pas intéressant.

OBSERVATION N° 17 :

La COGEST ne peut pas se satisfaire de la réponse rendue à la question « Pourquoi ne pas déplacer les arbres au lieu de les abattre ? », d'autant plus qu'une pénurie d'arbres pour reverdir les villes nous guette. L'argument financier ne doit pas être un frein au fait de conserver ou de déplacer des arbres. Qu'entend faire la Municipalité pour préserver les arbres existants et parer à cette future pénurie ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Il arrive qu'il faille abattre un arbre lorsqu'un projet d'intérêt majeur le requiert pour permettre sa faisabilité. La dernière réponse que la commission de gestion rejette ne reflète pas l'avis exprimé de la Municipalité concernant l'intérêt ou le désintérêt de déplacer un arbre plutôt que de l'abattre. Au-delà de la question financière, certes importante, le déplacement d'un arbre d'un certain calibre est aussi techniquement problématique, voire impossible, comme constaté tout récemment en lien avec l'évaluation du déplacement du cèdre pleureur sur l'esplanade de la Salle de spectacles.

Un recensement des arbres remarquables est en cours et un nouveau règlement de protection des arbres lui fera suite pour améliorer leur préservation. Le PACom abordera également cette question (préservation et plantation des arbres), ainsi que celle du maintien d'espaces perméables dans les propriétés privées. Un préavis relatif à la plantation de 400 nouveaux arbres dans les 10 ans à venir sera soumis prochainement au législatif afin d'augmenter globalement la canopée urbaine dans le cadre du plan climat. Ceci permettra d'assurer un renforcement, avec des arbres plus jeunes.

La pénurie annoncée concerne essentiellement les arbres indigènes de grandes dimensions. (Ex. : érable champêtre ou certaines variétés de tilleuls.) les grandes avenues plantées en monoculture ne sont plus privilégiées. Ainsi nous pouvons encore trouver facilement quelques exemplaires de très beaux spécimens dans les pépinières locales voire nationales.

La COGEST maintient l'observation N° 17 et souhaite des solutions circonstanciées.**Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):**

Quel est le plus vieil arbre de Renens ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le recensement en cours pourra le déterminer.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

L'aménagement de la gare a été entièrement bétonné ou perméabilisé ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

En partie. Si la place Nord a vu disparaître quelques surfaces végétalisées, au profit d'une passerelle recouvert de lierre et d'arbres plantés, la place sud comporte moins de surfaces bétonnées qu'avant. Au total, ce sont 25 arbres qui ont été plantés, dans des fosses adaptées afin qu'ils puissent croître dans de bonnes conditions. Les pieds d'arbres sont protégés.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Par rapport à 2019 et 2020, quels travaux ont été entrepris pour éviter les inondations de la rue du Léman ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Les grilles se bouchent avec les feuilles en raison des barreaux trop rapprochés. La solution a été de couper un barreau sur deux pour éviter le même problème. Les grilles avec plus d'espaces n'existent pas sur le marché. La météo et le collecteur peuvent aussi causer des inondations à cet endroit. Actuellement la solution est de pomper l'eau. Les travaux ont également empêché de faire passer l'eau chez les voisins.

OBSERVATION N° 18 :

La COGEST regrette que la situation se répète, en faisant référence aux inondations à la rue du Léman. La Municipalité a-t-elle envisagé des mesures pour anticiper de tels problèmes et ceci de manière générale ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Depuis la modification des barreaux des grilles, nous n'avons plus vécu d'inondations dans ce passage. À moyen terme, la construction de l'exutoire du ruisseau de Broye devrait éliminer complètement ce phénomène.

La commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'observation N° 18.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Pourquoi le collecteur a été sous-dimensionné ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le collecteur est récent et une autre solution va être trouvée pour dévier l'eau. Le blocage de la route pendant une journée n'est pas non plus impossible.

Question(s) de la Commission de gestion (complémentaire/posée lors de la visite de la direction):

Les communes ont-elles une autonomie pour empêcher d'adjuger des offres sur des marchés publics à l'international ?

Réponse(s) orale de la Municipalité :

Le maître d'œuvre peut choisir à qui revient le chantier après un appel d'offre, le prix étant le facteur le plus important pendant l'offre. SIMAP est la plateforme pour consulter les offres en ligne.

| Service | Domaine | Rémunération | Début du stage | Fin de stage | Type de stage | Projets | Temps investi par le formateur | Bénéfices |
|--|-------------------------|--------------------|----------------|--------------|---------------------|--|--------------------------------|---|
| Administration générale-Finances-Ressources humaines | Administration générale | CHF 1'230 | 01.08.2020 | 31.01.2021 | En formation CFC | Mise en page du rapport de gestion - Promotion action Renens dans les bus TL - Affiches + projets graphique - Affiche COVID pour les Service | 10% | Il apporte à l'équipe communication ses connaissances en graphisme. Il est un réel soutien pour l'équipe qui lui donne presque toutes les activités liées au graphisme. |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport | Ondallaz * | CHF 100.- par jour | 01.04.2019 | 31.01.2020 | En formation HES | Participation à la mise en œuvre et au développement d'activités pour les journées d'animation en substitution aux camps d'Ondallaz annulés et futurs camps d'été. - Mise en œuvre en collaboration avec l'animatrice socioculturelle d'animation culturelles à la Ferme des Tilleuls pour les journées à la ferme qui auront lieu tous les jeudi d'avril à fin juin pour les classes de 4H et 6H. - Développement et mise en œuvre d'un projet avec le studio son du CRA pour toutes les classes de 8ème (objectif éducatif : verbalisé les maux liés à la situation sanitaire) - Développement et mise en œuvre d'animation pour les vacances de Pâques et d'été. - Découverte des enjeux de la gestion de la vie quotidienne sur une journée et en camp (été) | env. 2h/semaine | Soutien à l'animatrice socioculturelle et renfort à l'encadrement sécuritaire : le stagiaire à Ondallaz est le binôme des animatrices socioculturelles. Elles interviennent toujours seule avec les classes et leur enseignant.e (en moyenne 20 élèves). La présence du stagiaire renforce la sécurité dans nos animations. - Améliore la qualité de l'accueil des enfants : présence, écoute, surveillance, disponibilité pour répondre à leurs besoins. - Adulte supplémentaire qui permet d'organiser certaines activités nécessitant la présence de plusieurs adultes (non réalisable sans lui). - Développement d'activité avec des compétences non présentes dans l'équipe (ex : utilisation d'un studio son) ; |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport | Sport | CHF 3'125.- | 20.05.2019 | 19.05.2020 | Après formation | Participer à l'organisation de la 1020 Run - Etablissement du lien avec les sociétés locale spotives et contribution au calcul des subventions | env. 4h/semaine | Avoir une ressource motivée a apprendre et à être formée sur des projets spécifiques |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport | Culture * | CHF 3'125.- | 25.11.2019 | 31.07.2020 | Après formation | Finalisation draft projet « Ombrelle » - Préparation du projet Festimixx 2022 (Projet pour agrémenter l'inscription du nombre de bénévoles, -Préparation des demandes de recherches de fonds - Préparation des demandes de sponsoring, Création de liens, co-construction de projets avec la société civile de Renens dans le cadre de PREMIXX) | env. 6-8h /semaine | regard pertinent sur des projets, une force de proposition - connaissances artistiques - plus-value dans la recherche de fonds et de son suivi administratif - ressource supplémentaire lors de l'organisation de grands projets - une approche de la communication par le prisme de l'image/vidéo |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport | Ondallaz * | CHF 100.- par jour | 01.02.2020 | 04.12.2020 | En formation HES | Participation à la mise en œuvre et au développement d'activités pour les journées d'animation en substitution aux camps d'Ondallaz annulés et futurs camps d'été. - Mise en œuvre en collaboration avec l'animatrice socioculturelle d'animation culturelles à la Ferme des Tilleuls pour les journées à la ferme qui auront lieu tous les jeudi d'avril à fin juin pour les classes de 4H et 6H. - Développement et mise en œuvre d'un projet avec le studio son du CRA pour toutes les classes de 8ème (objectif éducatif : verbalisé les maux liés à la situation sanitaire) - Développement et mise en œuvre d'animation pour les vacances de Pâques et d'été. - Découverte des enjeux de la gestion de la vie quotidienne sur une journée et en camp (été) | env. 2h/semaine | Soutien à l'animatrice socioculturelle et renfort à l'encadrement sécuritaire : le stagiaire à Ondallaz est le binôme des animatrices socioculturelles. Elles interviennent toujours seule avec les classes et leur enseignant.e (en moyenne 20 élèves). La présence du stagiaire renforce la sécurité dans nos animations. - Améliore la qualité de l'accueil des enfants : présence, écoute, surveillance, disponibilité pour répondre à leurs besoins. - Adulte supplémentaire qui permet d'organiser certaines activités nécessitant la présence de plusieurs adultes (non réalisable sans lui). - Développement d'activité avec des compétences non présentes dans l'équipe (ex : utilisation d'un studio son) ; |
| Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport | Culture * | CHF 3'125.- | 01.09.2020 | 31.08.2021 | Après formation | Finalisation draft projet « Ombrelle » - Préparation du projet Festimixx 2022 (Projet pour agrémenter l'inscription du nombre de bénévoles, -Préparation des demandes de recherches de fonds - Préparation des demandes de sponsoring, Création de liens, co-construction de projets avec la société civile de Renens dans le cadre de PREMIXX) | env. 6-8h /semaine | regard pertinent sur des projets, une force de proposition - connaissances artistiques - plus-value dans la recherche de fonds et de son suivi administratif - ressource supplémentaire lors de l'organisation de grands projets - une approche de la communication par le prisme de l'image/vidéo |
| Enfance-Cohésion sociale | Intégration * | CHF 3'125.- | 01.03.2019 | 31.01.2020 | Après formation | Participation sur l'ensemble des projets structurels du secteur intégration. | env. 15% du temps de travail | Echanger avec une personne sortant des études et qui peut amener un regard extérieur sur les différents projets |
| Enfance-Cohésion sociale | Farandole | CHF 500.- | 21.01.2020 | 17.07.2020 | Avant apprentissage | Acquérir une expérience dans une institution avant d'entreprendre le cursus de l'apprentissage | env. 2-3h/ semaine | Remise en question sur les manières de travailler. Nouvelle dynamique amenée dans l'équipe. Confirmer le choix d'engagement pour un apprentissage. |
| Enfance-Cohésion sociale | Farandole | CHF 500.- | 19.08.2019 | 31.07.2020 | Avant apprentissage | Acquérir une expérience dans une institution avant d'entreprendre le cursus de l'apprentissage | env. 2-3h/ semaine | Remise en question sur les manières de travailler. Nouvelle dynamique amenée dans l'équipe. Confirmer le choix d'engagement pour un apprentissage. |
| Enfance-Cohésion sociale | Intégration * | CHF 3'125.- | 01.02.2020 | 30.09.2020 | Après formation | Participation sur l'ensemble des projets structurels du secteur intégration. | env. 15% du temps de travail | Echanger avec une personne sortant des études et qui peut amener un regard extérieur sur les différents projets |

| | | | | | | | | |
|---|-----------------|-------------|------------|------------|-------------------|---|------------------------------|---|
| Enfance-Cohésion sociale | Tournesol | CHF 1'300.- | 10.08.2020 | 08.02.2021 | En formation HES | Participation à la vie quotidienne de la structure en menant différents projets en parallèle, avec une évolution selon les compétences | env. 3h/semaine | Maintenir le lien et l'évolution du métier avec les écoles. Requestionnement des compétences de chacun.e.s. Amène une nouvelle dynamique à l'équipe. Soutien supplémentaire dans les projets et la vie quotidienne de la structure. |
| Enfance-Cohésion sociale | Tournesol | CHF 1'000.- | 09.11.2020 | 19.03.2021 | En formation ES | Participation à la vie quotidienne de la structure en menant différents projets en parallèle, avec une évolution selon les compétences | env. 2h/semaine | Maintenir le lien et l'évolution du métier avec les écoles. Requestionnement des compétences de chacun.e.s. Amène une nouvelle dynamique à l'équipe. Soutien supplémentaire dans les projets et la vie quotidienne de la structure. |
| Enfance-Cohésion sociale | Globe-Trotteurs | CHF 1'000.- | 09.11.2020 | 19.03.2021 | En formation ES | Participation à la vie quotidienne de la structure en menant différents projets en parallèle, avec une évolution selon les compétences | env. 2h/semaine | Maintenir le lien et l'évolution du métier avec les écoles. Requestionnement des compétences de chacun.e.s. Amène une nouvelle dynamique à l'équipe. Soutien supplémentaire dans les projets et la vie quotidienne de la structure. |
| Enfance-Cohésion sociale | Farandole | CHF 1'265.- | 01.08.2020 | 31.07.2021 | Pré apprentissage | Acquérir une expérience dans une institution avant d'entreprendre le cursus de l'apprentissage | env. 2-3h / semaine | Remise en question sur les manières de travailler. Nouvelle dynamique amenée dans l'équipe. Confirmer le choix d'engagement pour un apprentissage. |
| Informatique-Population-Sécrutié publique | Informatique | CHF 1'625.- | 01.09.2019 | 24.01.2020 | En formation CFC | Support aux utilisateurs (prise d'appel et traitement des demandes), participations aux tâches et projets courants du SIR | env. 1-2h / semaine | personne supplémentaire pour le support aux collaborateurs. |
| SDOL | Urbanisme * | CHF 3'125.- | 01.03.2019 | 28.02.2020 | Après formation | Participation sur l'ensemble des projets et obtenir une vision large de la palette des tâches effectuées. | env. 2h/semaine | Soutien supplémentaire dans les différents projets. Nouvelle dynamique dans l'équip. Amener de nouvelles thématiques dans l'actualité. Elargir le réseau selon les projets professionnels du /de la stagiaire. |
| SDOL | Urbanisme * | CHF 3'125.- | 01.03.2020 | 28.02.2021 | Après formation | Participation sur l'ensemble des projets et obtenir une vision large de la palette des tâches effectuées. | env. 2h/semaine | Soutien supplémentaire dans les différents projets. Nouvelle dynamique dans l'équip. Amener de nouvelles thématiques dans l'actualité. Elargir le réseau selon les projets professionnels du /de la stagiaire. |
| Urbanisme-Travaux | Urbanisme * | CHF 3'125.- | 01.09.2019 | 31.10.2020 | Après formation | élaboration et la rédaction de l'appel d'offres des mandataires - présentation de différents travaux de recherche à la Municipalité - démarche participative « dessin Renens » (conception, organisation, mise en place et gestion) - mise à jour de données du service de l'urbanisme par projets - participation à divers groupes de travail auprès du « Centre Technique Communal (CTC) » ou auprès de « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) » | env. 2-4h / semaine | regard neuf qui sort de l'UNI/EPFL avec des connaissances récentes dans le domaines qui possède aussi d'excellente compétences informatiques. Un motivation et une énergie jeune qui motive l'équipe. |
| Urbanisme-Travaux | Urbanisme * | CHF 3'125.- | 01.12.2020 | 30.11.2021 | Après formation | élaboration et la rédaction de l'appel d'offres des mandataires - présentation de différents travaux de recherche à la Municipalité - démarche participative « dessin Renens » (conception, organisation, mise en place et gestion) - mise à jour de données du service de l'urbanisme par projets - participation à divers groupes de travail auprès du « Centre Technique Communal (CTC) » ou auprès de « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) » | env. 2-4h / semaine | regard neuf qui sort de l'UNI/EPFL avec des connaissances récentes dans le domaines qui possède aussi d'excellente compétences informatiques. Un motivation et une énergie jeune qui motive l'équipe. |
| Urbanisme-Travaux | Travaux | CHF 3'125.- | 01.10.2020 | 30.06.2021 | Après formation | Parfaire ses connaissances hors du domaine théorique. Participation sur l'ensemble des projets (éclairages publics + mobilité), monter un préavis | env. 30% du temps de travail | Soutien supplémentaire dans l'équipe. Amener de nouvelles idées. Elargir le réseau. |

* Continuité de stage d'année en année

| | | Description de la tâche | | | | | | Charge annuelle totale (nombre heures par année) |
|----------------------|---|--|----|--|----|-------|-------|---|
| | | Transports scolaires art 28 et 32 LEO | | | | | | |
| | | Organisation des transports scolaires | | | | | | |
| | | Contôle du projet global annuel de transport établi par des tiers. | | | | | | 0,0 |
| | | Etablissement des horaires de transport sur la base de l'organisation des classes et du nombre d'élèves à transporter dans le cadre de courses hebdomadaires régulières : gymnastique, rythmique, piscine, après-midi de sport, ACT, TM, cuisine et autres activités pédagogiques. | | | | | | 40,0 |
| | | Travaux administratifs liés à l'organisation des transports scolaires | | | | | | 60,0 |
| | | Gestion des transports scolaires | | | | | | |
| | | Gestion du contrat avec le transporteur. | | | | | | 0,0 |
| | | Contrôle de la facture du transporteur. | | | | | | 0,0 |
| | | Gestion des changements d'horaires. | | | | | | 24,0 |
| | | Gestion des abonnements de transports publics fournis aux élèves. | | | | | | 6,0 |
| | | Gestion des frais de transport et de pension des élèves. | | | | | | 17,0 |
| | | Prise en compte et transmission d'informations à propos des transports scolaires | | | | | | |
| | | Collaboration à la gestion des problèmes liés aux transports. | | | | | | 20,0 |
| | | Transports scolaires | | | | | | 0,032 |
| | | Transports scolaires | | | | | | 0,057 |
| II. A | | | | | | | | |
| II. A1 | D | P+S | | | | | | |
| II. A2 | D | P+S | 20 | | 20 | | | |
| II. A3 | S | P+S | 30 | | 30 | | | |
| II. B | | | | | | | | |
| II. B1 | D | P+S | | | | | | |
| II. B2 | D | P+S | | | | | | |
| II. B3 | S | P+S | 10 | | 10 | 4 | | |
| II. B4 | S | P+S | | | | 6 | | |
| II. B5 | S | P+S | | | | 17 | | |
| II. C | | | | | | | | |
| II. C1 | D | P+S | 10 | | 10 | | | |
| Total ETP tâches D | | | 60 | | 60 | 0,016 | 0,006 | |
| Total ETP tâches S | | | 30 | | 30 | 0,023 | 0,014 | |
| Total ETP tâches P+S | | | 50 | | 50 | 0,023 | 0,014 | |

Boyer
V. Neri
D. Lapierre

| | C = tâche du conseil de direction | D = tâche de secrétariat | P = tâche établissement primaire | P+S = tâche établissement secondaire et secondaire | Charge annuelle EP Renens-Est (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Renens-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle ES Renens (nombre d'heures par année) | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | X = tâche déléguée | Charge annuelle totale (nombre d'heures par année) | Description de la tâche |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--|---|---|---|---|--------------------|--|---|
| III.A | | | | | | | | | | | Devoirs surveillés et sport scolaire facultatif Dirigés par le sport scolaire facultatif |
| III.A1 | D | | P+S | 15 | 15 | | | X | 30,0 | 0,016 | Les devoirs surveillés Organisation, recrutement du personnel et suivi pédagogique des devoirs surveillés. |
| III.A2 | D | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Gestion des contrats d'engagement. |
| III.A3 | D | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Intervention écrite ou entretien avec les parents en cas de problème avec les élèves, cas échéant, lettre d'exclusion. |
| III.A4 | D | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Elaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant. |
| III.A5 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Organisation et suivi administratif des groupes de devoirs surveillés. |
| III.A6 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Gestion comptable des devoirs surveillés et transmission des données au boursier communal. |
| III.A7 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Facturation des "Devoirs surveillés" aux parents. |
| III.A8 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Paiement du salaire du personnel (heures "Devoirs surveillés" effectués par les personnes responsables). |
| III.A9 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Encaissement, auprès du personnel "Devoirs surveillés", des participations financières des élèves, dans certains cas, encaissements directs à la direction. |
| III.A10 | S | | P+S | | | | | | 0,0 | 0,000 | Transmission de demandes d'aide financière au Service de la sécurité sociale pour certains parents. |
| III.B | | | | | | | | | | | Le sport scolaire facultatif |
| III.B1 | S | | P+S | 40 | 40 | 15 | | X | 95,0 | 0,016 | Tâches administratives liées à la gestion du sport scolaire facultatif, en appui au responsable régional, communal ou d'établissement. |
| Total ETP tâches D | | | | 0,000 | 0,000 | 0,000 | | X | | 0,016 | Devoirs surveillés et sport scolaire facultatif |
| Total ETP tâches S | | | | 0,021 | 0,021 | 0,000 | | X | | 0,050 | Devoirs surveillés et sport scolaire facultatif |

A. Ingold

| | | Description de la tâche | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|--|--|--|---|--------------------|--|
| | | D | S | P | P+S | Charge annuelle EP Rensens-Est (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Rensens-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Rensens (nombre d'heures par année) | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | X = tâche déléguée | Charge annuelle totale (nombre d'heures par année) |
| | | D = tâche du conseil de direction | S = tâche établissement primaire | P = tâche établissement secondaire | P+S = tâche à la fois primaire et secondaire | | | | | | |
| III.C | | | | | | | | | | | |
| Parascolaire (Structures d'accueil de jour, cantines, restaurants scolaires) (art. 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000 | | | | | | | | | | | |
| III.C1 | D | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C2 | D | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C3 | D | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C4 | S | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C6 | S | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C7 | S | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C8 | S | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.C9 | S | | | | | | | | | | 0.0 |
| III.D | | | | | | | | | | | |
| III.D1 | D | | | | | 10 | 10 | | | | 20.0 |
| III.D2 | S | | | | | 10 | 10 | | | | 20.0 |
| III.D3 | S | | | | | 10 | 10 | | | | 20.0 |
| Total EP tâches D | | | | | | 0.005 | 0.005 | 0.000 | 0.000 | X | 0.011 |
| Total EP tâches S | | | | | | 0.011 | 0.011 | 0.000 | 0.000 | X | 0.021 |

Handwritten signatures and initials:
 V. Zort
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

| | | Description de la tâche | | | | | | |
|-------------------|--|--|---|---|---|--|--------------------|---|
| | D = tâche du conseil de direction S = tâche de secrétaire | P = tâche établissement primaire S = tâche établissement secondaire P+S = tâche à la fois primaire et secondaire | Charge annuelle EP Rensens-Est (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Rensens-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle ES Rensens (nombre d'heures par année) | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | X = tâche déléguée | Charge annuelle totale (nombre d'heures par année) |
| III.E | | | | | | | | |
| III.E1 | D | P+S | 10 | 10 | 5 | | X | 25.0 |
| III.E2 | D | P+S | | | | | | 0.0 |
| III.E3 | D | P+S | | | | | | 0.0 |
| III.E6 | D | P+S | 10 | 10 | 16 | | X | 36.0 |
| III.E7 | S | P+S | | | | | | 0.0 |
| III.E8 | S | P+S | 20 | 20 | 20 | | X | 60.0 |
| III.E9 | S | P+S | 20 | 20 | 25 | | X | 65.0 |
| III.E10 | S | S* | | | 120 | | X | 120.0 |
| III.E11 | S | S | | | | | | 0.0 |
| III.E12 | S | S | | | 2 | | X | 2.0 |
| Total EP tâches D | | | 0.011 | 0.011 | 0.011 | 0.000 | X | 0.032 |
| Total EP tâches S | | | 0.021 | 0.021 | 0.065 | 0.000 | X | 0.131 |

A. Dupont
 A
 AN-046
 Annex 1 Page 5 / 9

| | D = tâche du conseil de direction | S = tâche de secrétaire | P = tâche établisement primaire | S = tâche établisement secondaire | P+S = tâche à la fois primaire et secondaire | Charge annuelle EP Renseign-est (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Renseign-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle ES Renseign (nombre d'heures par année) | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | X = tâche désignée | Charge annuelle totale (nombre d'heures par année) | Description de la tâche |
|------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--|---|---|---|---|--------------------|--|--|
| IV.A | | | | | | | | | | | | Surveillance de la santé, prévention et sécurité (29, 33, 37, 40, 46, 49, 52, 54, 26, 29, 31, 36, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100) |
| IV.A1 | D | | P+S | | | | | | | | 0.0 | Préparation de la décision municipale relative au rapport médical annuel. |
| IV.A2 | S | | P+S | | | 20 | 20 | 14 | | X | 54.0 | Elaboration des informations, documents et circulaires, aux élèves ou parents d'élèves. |
| IV.B | | | | | | | | | | | | Collaborer à l'organisation d'actions de prévention communales et en assurer, partiellement, la gestion administrative |
| IV.B1 | D | | P+S | | | 10 | 10 | 5 | | X | 25.0 | Organisation et la planification des interventions. |
| IV.B2 | D | | P+S | | | | | 2 | | X | 2.0 | Gestion financière du Service médical communal. |
| IV.B3 | S | | P+S | | | | | 10 | | X | 10.0 | Appui administratif au service médical communal ou visites médicales. |
| IV.B4 | S | | P+S | | | 15 | 15 | 5 | | X | 35.0 | Appui administratif aux contrôles dentaires annuels. |
| IV.B5 | S | | P+S | | | 20 | 20 | 10 | | X | 50.0 | Organisation et gestion administratives de diverses actions communales de prévention et fourniture des informations aux personnes intéressées. |
| IV.C | | | | | | | | | | | | Collaborer avec la police et assurer partiellement la gestion administrative d'interventions ou d'actions de prévention. |
| IV.C1 | S | | P+S | | | 8 | | | | X | 16.0 | Planification des visites de la prévention routière réalisées par la police communale. |
| IV.C2 | D | | P+S | | | | | | | | 0.0 | Surveillance générale des extérieurs de l'école, rapports avec la police, enquêtes et dénonciations pour fumée, alcool, ... |
| Totaux (P+chefs) | | | | | | 0.015 | 0.005 | 0.004 | 0.000 | X | 0.014 | Surveillance de la santé, prévention et sécurité |
| Totaux (P+chefs) | | | | | | 0.033 | 0.033 | 0.021 | 0.000 | X | 0.088 | Surveillance de la santé, prévention et sécurité |

Boyer
A. Boyer
Annexe 1 Page 6 / 9

| | | C = tâche du conseil de direction | D = tâche du secrétaire | P = tâche établissement primaire | S = tâche établissement secondaire | P+S = tâche à la fois primaire et secondaire | Charge annuelle EP Renens-Est (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Renens-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle ES Renens (nombre d'heures par année) | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | X = tâche déléguée | Charge annuelle totale (nombre d'heures par année) | Description de la tâche |
|---------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|---|---|---|---|--------------------|--|--|
| V.A | | | | | | | | | | | | | Budget, comptabilité et frais de fonctionnement de l'établissement - part communale (art. 50, LEO) |
| V.A | | | | | | | | | | | | | Préparation, consolidation et suivi du budget (part communale) |
| V.A1 | D | P+S | 12 | 12 | 5 | | | | | | X | 29.0 | Préparation et consolidation du budget annuel pour la part communale gérée par l'école. |
| V.A2 | S | P+S | | | | | | | | | | 0.0 | Rédaction du tableau récapitulatif du flux financier prévisible des courses d'école, camps des classes et des voyages d'étude. |
| V.A3 | S | P+S | 6 | 6 | 10 | | | | | | X | 22.0 | Suivi régulier du budget et information des autorités politiques. |
| V.B | | | | | | | | | | | | | Facturation |
| V.B1 | D | P+S | | | | | | | | | | 0.0 | Suivi et contrôle des participations financières (contenieux Devoirs surveillés) avec le Service des finances. |
| V.B2 | S | P+S | 20 | 20 | 10 | | | | | | X | 50.0 | Établissement de la facturation dans le programme informatique communal des frais d'école et envoi des factures aux communes concernées. |
| V.B3 | S | P+S | 10 | 10 | 6 | | | | | | X | 26.0 | Comptabilisation des factures à charge des communes en respectant la procédure des visas en cours dans l'établissement. |
| V.C | | | | | | | | | | | | | Comptabilisation et contrôle |
| V.C1 | D | P+S | 8 | 8 | 4 | | | | | | X | 20.0 | Contrôle des flux financiers de la caisse de l'établissement ainsi que du compte de chèque postal communal des écoles. |
| V.C2 | D | P+S | 4 | 4 | 7 | | | | | | X | 15.0 | Contrôle de la gestion comptable et financière liée à l'organisation de camps. |
| V.C3 | S | P+S | 20 | 20 | 51 | | | | | | X | 91.0 | Gestion comptable et financière liée à l'organisation de camps. |
| V.C4 | S | P+S | 12 | 12 | 11 | | | | | | X | 35.0 | Enregistrement de tous les flux financiers de la caisse et du compte de chèque postal ou bancaire communal des écoles dans le logiciel comptable ad hoc. |
| V.C5 | S | P+S | | | | | | | | | | 0.0 | Consolidation des diverses comptabilités de l'école et bouclage (copies des activités culturelles, des camps, prix promotions, devoirs surveillés, ...). |
| V.C6 | S | P+S | 15 | 15 | 16 | | | | | | X | 46.0 | Archivage de toutes les pièces comptables et factures « papiers ». |
| Total ETP tâches D | | | | | | | | | | | | | Budget, comptabilité et frais de fonctionnement de l'établissement - part communale |
| | | | | | | | | | | | | | 0.013 |
| Total ETP tâches S | | | | | | | | | | | | | Budget, comptabilité et frais de fonctionnement de l'établissement - part communale |
| | | | | | | | | | | | | | 0.143 |

Q. Ouedj
1.12.13
 Annexe 1 Page 7/19
 11A-015

| | | Résumé des taux d'activités nécessaires pour accomplir les prestations déléguées | | | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------|---|---|---|---|--|----------------------------------|------------------------------------|--|
| | Description de la tâche | | | | | | | | | | |
| | | Charge annuelle (nombre d'heures par année) | X = tâche déléguée | Charge annuelle établissement 4 (nombre d'heures par année) | Charge annuelle ES Renens (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Renens-Ouest (nombre d'heures par année) | Charge annuelle EP Renens-Est (nombre d'heures par année) | P+S = tâche à la fois primaire et secondaire | P = tâche établissement primaire | S = tâche établissement secondaire | |
| ETP "D" | Bâtiments | 0.032 | X | 0.046 | 0.000 | 0.027 | 0.046 | | | | |
| ETP "D" | Transports scolaires | 0.016 | X | 0.000 | 0.000 | 0.016 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Devoirs surveillés et sport scolaire facultatifs | 0.008 | X | 0.000 | 0.000 | 0.008 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Parascolaire (Structures d'accueil de jour, cantines, restaurants scolaires) | 0.005 | X | 0.000 | 0.000 | 0.005 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Activités culturelles et sportives | 0.011 | X | 0.011 | 0.000 | 0.011 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Surveillance de la santé, prévention et sécurité | 0.005 | X | 0.004 | 0.000 | 0.005 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Budget, comptabilité et frais de fonctionnement de l'établissement - part communale | 0.013 | X | 0.008 | 0.000 | 0.013 | 0.000 | | | | |
| ETP "D" | Administration et rédaction de rapports aux autorités communales | 0.004 | X | 0.004 | 0.000 | 0.004 | 0.000 | | | | |
| Total convention ETP "D" (arrondi à 0,01 ETP) | | 0.090 | X | 0.070 | 0.000 | 0.090 | 0.000 | | | | |
| ETP "S" | Bâtiments | 0.011 | X | 0.020 | 0.000 | 0.011 | 0.020 | | | | |
| ETP "S" | Transports scolaires | 0.021 | X | 0.014 | 0.000 | 0.021 | 0.014 | | | | |
| ETP "S" | Devoirs surveillés et sport scolaire facultatifs | 0.021 | X | 0.008 | 0.000 | 0.021 | 0.008 | | | | |
| ETP "S" | Parascolaire (Structures d'accueil de jour, cantines, restaurants scolaires) | 0.011 | X | 0.000 | 0.000 | 0.011 | 0.000 | | | | |
| ETP "S" | Activités culturelles et sportives | 0.021 | X | 0.009 | 0.000 | 0.021 | 0.009 | | | | |
| ETP "S" | Surveillance de la santé, prévention et sécurité | 0.033 | X | 0.021 | 0.000 | 0.033 | 0.021 | | | | |
| ETP "S" | Budget, comptabilité et frais de fonctionnement de l'établissement - part communale | 0.044 | X | 0.055 | 0.000 | 0.044 | 0.055 | | | | |
| ETP "S" | Administration et rédaction de rapports aux autorités communales | 0.019 | X | 0.023 | 0.000 | 0.019 | 0.023 | | | | |
| Total convention ETP "S" (arrondi à 0,01 ETP) | | 0.180 | X | 0.230 | 0.000 | 0.180 | 0.230 | | | | |
| Total ETP | | 0.270 | X | 0.300 | 0.000 | 0.270 | 0.300 | | | | |
| Visas: | | | | | | | | | | | |

DGES-DAF DGEO-DOP Direction de l'établissement Autorité communale ou intercommunale

Entrée en vigueur le 1^{er} août 2013

[Signature]
[Signature]
 Annexe 1 Page 9 / 9

Disparition des lignes concernant le contrôle de l'obligation scolaire puisque cette tâche revient au canton

Ajout d'un chapitre "Parascolaires" avec les structures d'accueil

Ajout onglet informatique pour les tâches déléguées au CTIP

Mise à jour des références aux bases légales

D. Angeli

1/1/17 B.M.

Consommation électricité-Edicules publics

| Sections | Lieux | | N° compteurs | Dépenses 2018 | | | | Dépenses 2019 | | | | Consommations 2019 | | | | | |
|--------------|-------------------|--------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|--------------------|--------------|--------------|---------------|--|--|
| | | | | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | | |
| 3409 | Rue du Midi | Pl. fête | 3082(ancien) | 514.25 | 522.40 | 683.60 | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue du Midi | Pl. fête | 3535(nouveau) | | | | 760 | 414.50 | 382.65 | 555.95 | 487 | 1 734 | 1 565 | 2 300 | 2 335 | | |
| 3409 | Ch. Pierregrosse | WC public | 26519 | 18.60 | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Sentier gare | WC public | 39968 | 106.55 | 596.85 | 28.80 | 22 | 28.20 | 39.40 | 24.75 | 23 | 65 | 112 | 50 | 42 | | |
| 3409 | Croisée | WC public | 1113 | 639.85 | 81.75 | 34.95 | 172 | 598.50 | 151.30 | 27.05 | 160.75 | 2 501 | 586 | 60 | 626 | | |
| 3409 | Sur la Croix | Local voirie | 40647 | 591.70 | 144.80 | 45.55 | 658 | 267.85 | | | 517.55 | 1 089 | | | 2 137 | | |
| 3409 | Rue Savonnerie 6 | Grills extérieurs | 54801 | 21.20 | 38.35 | 46.85 | 177 | 12.90 | 222.60 | 35.40 | 251 | 0 | 888 | 95 | 1 010 | | |
| 3409 | Rue Neuve 1 | Pl. Corso | 50535 | 21.00 | 52.45 | 30.90 | 26 | 12.90 | 13.65 | 13.65 | 15 | | 3 | 3 | 8 | | |
| 3409 | Pl. Marché | WC public+fontaine | 80471111 | 32.30 | 25.25 | 27.45 | 21 | 12.90 | 12.90 | 12.90 | 13.15 | 0 | 0 | 0 | 1 | | |
| 3409 | Av.Préfaully | Ancien passage | 26496 | 21.00 | 21.00 | 21.00 | 21 | 12.90 | 12.90 | 51.60 | 12.90 | 0 | 0 | 164 | 0 | | |
| 3409 | Rue Caudray | Rond-Point | 39318 | 21.00 | 365.50 | 580.05 | 124 | 12.90 | 12.90 | 12.90 | 12.90 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| 3409 | Rue Lausanne | WC public | 48252 | 332.65 | 81.75 | 34.00 | 406 | 409.75 | 25.95 | | 478 | 1 756 | 30 | | 2 032 | | |
| 3409 | Rue Crissier | Local voirie | 1125 | 338.10 | 212.55 | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Corbettes | Volière | 49420 | 1 890.55 | 475.60 | 21.50 | | 1 643.45 | 945.90 | | 576 | 6 195 | 3 951 | | 2 386 | | |
| 3409 | Rue du Bugnon | Vannes | 8047472 | 511.05 | 120.25 | 118.80 | 201 | 552.35 | 155.55 | 62.05 | 356 | 2 304 | 604 | 208 | 1 453 | | |
| 3409 | Bourg-Dessus 28 | Fontaine | 49352 | 21.00 | 21.00 | 21.00 | 21 | 7.85 | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Biondes | Serre | 48990 | 129.65 | 40.85 | 30.70 | 58 | 110.55 | 54.75 | 22.40 | 45 | 417 | 177 | 40 | 1 686 | | |
| 3409 | Ch. des Clos | WC public | 48199 | 423.00 | 31.90 | 33.45 | 38 | 305.10 | 47.60 | 32.45 | 42 | 1 277 | 121 | 61 | 99 | | |
| TOTAL | | | | 5 633.45 | 2 832.25 | 1 758.60 | 2 705 | 4 402.60 | 2 078.05 | 851.10 | 2 991.05 | 17 338 | 8 037 | 2 981 | 13 815 | | |

| Sections | Lieux | | N° compteurs | Dépenses 2020 | | | | Consommations 2020 | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------|---------------------|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|--------------|--------------|---------------|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | | | | | | | |
| 3409 | Rue du Midi | Pl. fête | 3535 | 17.85 | 12.90 | | | 53 | 0 | | | | | | | | | |
| 3409 | Place du Marché | Provisoire chantier | 2553 | 350.65 | 164.70 | 417.05 | 513.90 | 1 448 | 649 | 1 728 | 2 142 | | | | | | | |
| 3409 | Sentier gare | WC public | 39968 | 48.50 | 18.95 | 13.70 | 21.50 | 141 | 24 | 3 | 34 | | | | | | | |
| 3409 | Croisée | WC public | 1113 | 575.80 | | | | 2 232 | | | | | | | | | | |
| 3409 | Sur la Croix | Local voirie | 40647 | 311.00 | 311.00 | 314.30 | 832.25 | 1 182 | 1 182 | 1 195 | 3 249 | | | | | | | |
| 3409 | Rue Savonnerie 6 | Grills extérieurs | 54801 | 13.70 | 15.90 | 43.70 | 22.50 | 3 | 12 | 122 | 38 | | | | | | | |
| 3409 | Rue Neuve 1 | Pl. Corso | 50535 | 15.20 | 14.20 | 20.25 | 24.75 | 9 | 5 | 29 | 47 | | | | | | | |
| 3409 | Pl. Marché | WC public+fontaine | 80471111 | 33.60 | 109.75 | 42.70 | 113.05 | 82 | 384 | 118 | 397 | | | | | | | |
| 3409 | Av.Préfaully | Ancien passage | 26496 | 12.90 | 12.90 | 12.90 | 12.90 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | |
| 3409 | Rue Caudray | Rond-Point | 39318/4607 | 12.90 | 12.90 | 555.60 | 255.25 | 0 | | 2 152 | 961 | | | | | | | |
| 3409 | Rue Lausanne | WC public | 48252 | 430.85 | 18.75 | 28.05 | 489.00 | 1 728 | 0 | 33 | 1 936 | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Corbettes | Volière | 49420 | 1 657.95 | 758.35 | 13.70 | 756.10 | 6 523 | 2 956 | 3 | 2 947 | | | | | | | |
| 3409 | Rue du Bugnon | Vannes | 8047472 | 849.70 | 228.80 | 115.55 | 537.20 | 3 318 | 856 | 407 | 2 079 | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Biondes | Serre | 48990 | 162.20 | 45.45 | 23.00 | 65.90 | 592 | 129 | 40 | 210 | | | | | | | |
| | | Kiosque Glouton | 49675 | 412.50 | 207.20 | 33.25 | 355.65 | 1 630 | 3 123 | 57 | 1 373 | | | | | | | |
| | | WC Croisée | 49742 | 0.00 | 87.05 | 29.30 | 425.00 | 0 | 294 | 65 | 1 634 | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Clos | WC public | 48199 | 242.85 | 53.45 | 23.85 | 65.15 | 927 | 135 | 20 | 189 | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 5 148.15 | 2 072.25 | 1 686.90 | 4 490.10 | 19 868 | 9 749 | 5 972 | 17 236 | | | | | | | |

Consommation électricité-Edicules publics

| Sections | Lieux | | N° compteurs | Dépenses 2021 | | | | Consommations 2021 | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------|--------------------|--------------|---------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|------------|-----------|----------|--|--|--|--|--|--|
| | | | | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | janv-mars | avril-juin | juil-sept | oct-déc | | | | | | |
| 3409 | Rue du Midi | Pl. fête | 3535 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. Pierregrosse | WC public | 26519 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Sentier gare | WC public | 39968 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Croisée | WC public | 1113 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Sur la Croix | Local voirie | 40647 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue Savonnerie 6 | Grills extérieurs | 54801 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue Neuve 1 | Pl. Corso | 50535 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Pl. Marché | WC public+fontaine | 80471111 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Av.Préfaully | Ancien passage | 26496 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue Caudray | Rond-Point | 39318 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue Lausanne | WC public | 48252 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue Crissier | Local voirie | 1125 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Corbettes | Volière | 49420 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Rue du Bugnon | Vannes | 8047472 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Bourg-Dessus 28 | Fontaine | 49352 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Biondes | Serre | 48990 | | | | | | | | | | | | | | |
| 3409 | Ch. des Clos | WC public | 48199 | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | |

Consommation eau-Edicules publics

| Sections | Lieux | | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.11.19 | Remarques |
|--------------|-----------------|--------------------|------------|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------|---------------|---|----------------------------|
| | | | | | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | | |
| 3409 | Sur la Croix | Arrosage | 187 545 | 2 004 323 936 | 334.15 | 318.40 | 301.55 | 19 | 11 | 15 | | |
| 3409 | Bugnon | Arrosage | 187 597 | 2 004 322 074 | 1 846.70 | 1 057.60 | 627.10 | 2 088 | 2 116 | 1 850 | 31321 | |
| 3409 | Rue Caudray | Arrosage | 187 811 | 2 009 708 738 | 1 689.75 | 1 607.35 | 1 315.85 | 190 | 251 | 0 | 9361 | |
| 3409 | Av. Baumettes | Arrosage | 456 885 | 5 316 669 | 195.60 | 130.40 | -614.20 | 498 | 416 | 51 | 2890 | |
| 3409 | Vorsiaz | Arrosage+fontaine | 187 828 | 2 007 577 138 | 450.30 | 159.15 | 581.90 | 831 | 793 | 7 778 | 13622 | |
| 3409 | Carroz | Bassin | 187 818 | - | 882.45 | 882.45 | 882.45 | 1 120 | 1 120 | 1 120 | | |
| 3409 | Neuve | Bassin | 187 823 | Résilié 2019 | 1 169.45 | 1 169.45 | Résilié 2019 | 1 120 | 1 120 | Résilié 2019 | | Résilié 2019 |
| 3409 | Cimetière | Bassin | 187 807 | - | 1 169.45 | 1 169.45 | 1 169.45 | 1 120 | 1 120 | 1 120 | | |
| 3409 | Av. Temple | Fontaine | 187 565 | 2 009 716 312 | 516.30 | 295.65 | 349.00 | 99 | 12 | 14 | 434 | |
| 3409 | Pl.Marché/Neuve | Fontaine | 187 822 | 10 780 487 | -407.20 | 27 647.95 | 6 751.30 | 2 243 | 15 407 | 8 000 | 40381 | |
| 3409 | Pl.Marché | Fontaine à boire | 396 223 | 10 785 245 | 673.35 | -1 845.45 | -52.85 | 560 | 122 | 58 | 4159 | |
| 3409 | Av. de la Gare | Fontaine à boire | 359 632 | 2 008 009 401 | 302.90 | 30.20 | -208.35 | 367 | 249 | 90 | 2456 | |
| 3409 | Ch. du Chêne | Fontaine à boire | 540 916 | 58 172 560 | | -31 212.25 | 19.80 | | | 9 | 30.730 | |
| 3409 | Pl.Marché/WC | WC publics | 410 649 | 11 513 469 | 312.35 | -313.55 | -1.15 | 234 | 21 | 0 | | WC condamné,cpt defect |
| 3409 | Rue Lsne | WC publics | 187 553 | 2 006 515 939 | 321.45 | 272.00 | 321.45 | 0 | 0 | 0 | 3541 | |
| 3409 | Ch. des Clos | Edicule public | 187 550 | 11 548 306 | 1 091.40 | -490.25 | 180.35 | 1 610 | 707 | 712 | 5966 | |
| 3409 | Rue Verdeaux | Edicule public | 187 559 | 5 626 272 2 002 592 867 | 633.50 | 432.25 | 447.40 | 146 | 94 | 64 | 160 | Pas trouvé |
| 3409 | Rue Village | Edicule public | 187 568 | 2 007 581 143 | 367.85 | 566.95 | 333.30 | 11 | 10 | 6 | 104 | |
| 3409 | Rue Lsne | Edicule public | 187 592 | 2 004 323 937 | 337.20 | 285.80 | 331.30 | 8 | 7 | 5 | 1148 | |
| 3409 | Av.24-Janvier | Citerneau | 528 238 | 16 565 662 | | 72.20 | -14.05 | | 42 | 20 | 136.773 | |
| 3409 | Rue du Silo | Citerneau arrosage | 529 116 | 56 202 455 | | -3 543.10 | 35.05 | | | 0 | 0.21 | |
| 3409 | Biondes | Serres | 187 801 | 206 538 549 | 340.05 | 307.45 | 352.95 | 22 | 18 | 16 | 450 | |
| 3409 | Ch. Corbettes | Volière | 187 599 | 58 122 470 58 476 809 2 002 339 854 | | 5 206.55 | 2 085.10 | | 4 202 | 4 968 | 5289.95 1134.016 0 | |
| 3409 | Lausanne | Pl. Terminus/WC | 187 816 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait | | Détruit |
| 3409 | Av. Préfaully | Le Ranch | 187 810 | 2 006 540 238 | 506.45 | 272.00 | 321.45 | 0 | 0 | 0 | 6342 | |
| 3409 | Ch. Pépinières | Parc | 187 543 | 2 004 322 106 | 437.85 | 311.35 | | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché | Kiosque | 441 511 | 11 584 909 | 80.40 | 24.70 | 61.80 | 0 | 0 | 0 | | Pas trouvé |
| 3409 | Av. Léman | Arrosage/Giratoire | 349 005 | 2 005 091 756 | 86.55 | 24.70 | 61.80 | 0 | 0 | 0 | 22.21 | |
| 3409 | Av. Temple | Arrosage | 187 594 | 2 compteurs | 404.75 | 342.50 | 404.75 | 0 | 0 | 0 | 31.12.2018 | |
| 3409 | Rue Léman 15B | Arrosage | 187 585 | 2 006 540 214 | 592.95 | 501.75 | 592.95 | 0 | 0 | 0 | | Sera résilié prochainement |
| 3409 | Roche | Arrosage | 187 548 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait | | Pas de n° de compteur |
| 3409 | Pl.Marché/Midi | Manifestation | 187 574 | aucun | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait | | Pas de n° de compteur |
| 3409 | 1er Août | Arrosage rocaille | 187 817 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait | | Pas de n° de compteur |
| 3409 | Simplon | Arrosage | 187 821 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait | 307 | |
| TOTAL | | | | | 16 816.45 | 8 164.15 | 19 117.95 | 12 286 | 27 838 | 25 896 | | |

Fermeture des compteurs entre les mois d'octobre et avril

Consommation eau-Edicules publics

| Sections | Lieux | | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.06.20 | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.10.20 | Remarques |
|--------------|-----------------|--------------------|------------|--------------------------|------------------|-------------|-------------|------------------|-----------|-----------|---|---|-----------|
| | | | | | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | | | |
| 3409 | Sur la Croix | Arrosage | 187 545 | 2 004 323 936 | 354.95 | | | 17 | | | | | |
| 3409 | Bugnon | Arrosage | 187 597 | 2 004 322 074 | 520.75 | | | acptes | | | | | |
| 3409 | Rue Caudray | Arrosage | 187 811 | 2 009 708 738 | 1 186.20 | | | 37 | | | | | |
| 3409 | Av. Baumettes | Arrosage | 456 885 | 5 316 669 | 295.65 | | | 12 | | | | | |
| 3409 | Vorsiaz | Arrosage+fontaine | 187 828 | 2 007 577 138 | 2 252.60 | | | acptes | | | | | |
| 3409 | Carroz | Bassin | 187 818 | - | 882.45 | | | 1 120 | | | | | |
| 3409 | Cimetière | Bassin | 187 807 | - | | | | | | | | | |
| 3409 | Av. Temple | Fontaine | 187 565 | 2 009 716 312 | 525.90 | | | 129 | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché/Neuve | Fontaine | 187 822 | 10 780 487 | -2 957.70 | | | -8 000 | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché | Fontaine à boire | 396 223 | 10 785 245 | 644.30 | | | 33 | | | | | |
| 3409 | Av. de la Gare | Fontaine à boire | 359 632 | 2 008 009 401 | 418.75 | | | 62 | | | | | |
| 3409 | Ch. du Chêne | Fontaine à boire | 540 916 | 58 172 560 | 230.45 | | | 6 | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché/WC | WC publics | 410 649 | 11 513 469 | 55.70 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Rue Lsne | WC publics | 187 553 | 2 006 515 939 | 873.35 | | | 293 | | | | | |
| 3409 | Ch. des Clos | Edicule public | 187 550 | 11 548 306 | 958.70 | | | 379 | | | | | |
| 3409 | Rue Verdeaux | Edicule public | 187 559 | 5 626 272 | 301.55 | | | 15 | | | | | |
| 3409 | Rue Village | Edicule public | 187 568 | 2 007 581 143 | 277.90 | | | 3 | | | | | |
| 3409 | Rue Lsne | Edicule public | 187 592 | 2 004 323 937 | 275.95 | | | 2 | | | | | |
| 3409 | Av.24-Janvier | Citerneau | 528 238 | 16 565 662 | 421.35 | | | 71 | | | | | |
| 3409 | Rue du Silo | Citerneau arrosage | 529 116 | 56 202 455 | 212.80 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Biondes | Serres | 187 801 | 206 538 549 | 326.25 | | | 15 | | | | | |
| 3409 | Ch. Corbettes | Volière | 187 599 | 58 122 470 58 476 809 | 4 898.50 | | | 2 136 | | | | | |
| 3409 | Lausanne | Pl. Terminus/WC | 187 816 | - | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| 3409 | Av. Préfaully | Le Ranch | 187 810 | 2 006 540 238 | 272.00 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Ch. Pépinières | Parc | 187 543 | 2 004 322 106 | 342.50 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché | Kiosque | 441 511 | 11 584 909 | 296.75 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Av. Léman | Arrosage/Giratoire | 349 005 | 2 005 091 756 | 263.65 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Av. Temple | Arrosage | 187 594 | 56 157 377 | 342.50 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Rue Léman 15B | Arrosage | 187 585 | 2 006 540 214 | 547.35 | | | 0 | | | | | |
| 3409 | Roche | Arrosage | 187 548 | - | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| 3409 | Pl.Marché/Midi | Manifestation | 187 574 | aucun | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| 3409 | 1er Août | Arrosage rocaille | 187 817 | - | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| 3409 | 14.avr | Glouton | 187'814 | - | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| 3409 | Simplon | Arrosage | 187 821 | - | 496.10 | | | forfait | | | | | |
| TOTAL | | | | | 17 997.70 | 0.00 | 0.00 | -3 670 | 0 | 0 | | | |

Consommation eau-Jardins familiaux

Jardins familiaux

| Sections | Lieux | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.07.19 | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.10.2019 | Remarques |
|--------------|--------------|------------|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|---|---|-----------|
| | | | | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | | | |
| 3100 | Sous-Biondes | 187 803 | 2 008 624 864 | 1 672.55 | 1 878.45 | 4 299.40 | 1 711.00 | 1 778.00 | 1 979.00 | | | |
| 3100 | Paudex | 187 598 | 2 001 553 572 | 944.90 | 429.85 | 3 818.60 | 1 539.00 | 1 319.00 | 1 777.00 | | | |
| 3100 | Biondes | 187 802 | 2 005 407 517 | 2 687.25 | | 3 575.00 | 866.00 | 729.00 | 1 611.00 | | | |
| 3100 | Eterpy | 387 776 | 10 744 584 | 254.75 | 192.90 | 809.55 | 228.00 | 213.00 | 248.00 | | | |
| 3100 | Simplon 36 | 354 052 | 2 008 009 408 | 393.30 | 495.25 | 1 089.00 | 387.00 | 534.00 | 390.00 | | | |
| 3100 | Bois | 287 688 | 2 009 731 541 | 960.00 | 1 255.80 | 2 802.00 | 2 134.00 | 2 240.00 | 1 919.00 | | | |
| TOTAL | | | | 6 912.75 | 4 252.25 | 16 393.55 | 6 865.00 | 6 813.00 | 7 924.00 | | | |

Dès 2020, un relevé sera également effectué en mai

| Sections | Lieux | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.07.20 | Relevés des compteurs par le consommateur, 01.10.2020 | Remarques |
|--------------|--------------|------------|---------------|------------------|-------------|-------------|------------------|-----------|-----------|---|---|-----------|
| | | | | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | | | |
| 3100 | Sous-Biondes | 187 803 | 2 008 624 864 | 4 170.25 | | | 1 945 | | | | | |
| 3100 | Paudex | 187 598 | 2 001 553 572 | 2 822.55 | | | 1 296 | | | | | |
| 3100 | Biondes | 187 802 | 2 005 407 517 | 1 540.00 | | | 1 007 | | | | | |
| 3100 | Eterpy | 387 776 | 10 744 584 | 659.70 | | | 197 | | | | | |
| 3100 | Simplon 36 | 354 052 | 2 008 009 408 | 911.60 | | | 325 | | | | | |
| 3100 | Bois | 287 688 | 2 009 731 541 | 3 091.20 | | | 2 128 | | | | | |
| TOTAL | | | | 13 195.30 | 0.00 | 0.00 | 6 898 | 0 | 0 | | | |

| Sections | Lieux | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | |
|----------|-----------------|----------------|----------------|-----------|-----------|-----------|------------------|-----------|-----------|
| | | | | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
| 3100 | Terrains comr | Tableau annexe | Tableau annexe | 6 912.75 | 4 252 | 16 393.55 | 6 865 | 6 084 | 7 924 |
| 3206 | Source 3-CRA | 187 824 | 2 006 501 222 | 171.15 | 86.90 | 381.35 | 93 | 81 | 85 |
| 3208 | Bourg-dessus | 187 546 | 2 004 334 522 | 408.90 | 408.91 | 401.05 | 57 | 57 | 53 |
| 3211 | Lausanne 31B | 187 577 | 2 005 412 107 | 299.70 | 299.70 | 299.70 | 1 | 1 | 1 |
| 3213 | Renens 14-Av | 187 814 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait |
| 3213 | Renens 14-Av | 187 820 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait |
| 3281 | Ondallaz-Rosé | 3447 | 4710304 | 469.15 | 509.45 | 486.75 | 95 | 113 | 103 |
| 3282 | Ondallaz-Mon | 3566 | 4710305 | 722.80 | 706.60 | 564.40 | 200 | 193 | 130 |
| 3283 | Ondallaz-Joli B | 3037 | 4451493 | 2 099.95 | 2 211.50 | 2 075.75 | 482 | 532 | 472 |
| 3352 | Source 2 | 187 576 | 2 007 577 095 | 651.00 | 702.15 | 837.20 | 180 | 206 | 184 |
| 3353 | Borjod 20 | 187 562 | 2 007 581 269 | 250.33 | 284.58 | 328.35 | 396 | 404 | 392 |
| 3355 | Léman 15B | 187 584 | 5 466 264 | 1 074.10 | 1 059.20 | 1 618.55 | 395 | 400 | 450 |
| 3356 | Léman 9 | 187 586 | 2 007 582 265 | 151.52 | 165.42 | 249.65 | 351 | 316 | 308 |
| 3358 | Source 1 | 187 575 | 12 584 417 | 1 036.45 | 947.37 | 1 061.80 | 1 623 | 1 709 | 1622 |
| 3359 | Neuve 8 | 187 572 | 12 608 012 | 1 568.10 | 1 492.17 | 1 403.90 | 646 | 620 | 550 |
| 3360 | Jouxens 5 | 187 544 | 12 601 216 | 679.65 | 688.37 | 919.45 | 182 | 199 | 212 |
| 3362 | Village 10 | 187 567 | 2 008 645 248 | 102.65 | 308.23 | 50.15 | 189 | 289 | 199 |
| 3363 | Temple 16 | 187 558 | 2 006 519 247 | 616.04 | 725.53 | 759.60 | 139 | 163 | 142 |
| 3365 | Poste 17 | 187 570 | 11 519 691 | 721.95 | 619.98 | 857.10 | 177 | 141 | 154 |
| 3371 | Avenir 6 | 322 058 | 11 519 749 | 262.07 | 424.83 | 178.35 | 445 | 521 | 425 |
| 3374 | Avenir 9 | 187 542 | 2 008 649 126 | 425.37 | 187.25 | 248.10 | 288 | 284 | 276 |
| 3375 | Saugiaz 8 | 264 141 | 11 519 702 | 478.40 | 446.20 | -134.40 | 453 | 460 | 284 |
| 3401 | Lausanne 33-3 | 187 554 | 2 004 322 109 | 630.60 | -575.90 | 127.25 | 876 | 350 | 279 |
| 3401 | Lausanne 33-3 | 187 555 | 11 519 763 | 330.45 | 107.55 | 231.45 | 344 | 278 | 278 |
| 3402 | Lausanne 25 | 187 518 | 11 519 768 | 431.80 | -133.17 | -108.50 | 757 | 458 | 300 |
| 3403 | Avenir 2 | 187 539 | 2 004 322 075 | 436.60 | 436.60 | 454.30 | 32 | 32 | 41 |
| 3404 | Avenir 4 | 187 552 | 2 002 594 125 | 1 675.00 | 557.45 | 535.00 | 573 | 73 | 82 |
| 3405 | Lac 14 | 187 590 | 2 002 322 554 | 208.75 | 926.15 | 2 009.00 | 2 065 | 1 970 | 1947 |
| 3406 | Av. de la pisci | 187 807 | - | 4 678.10 | 4 678.10 | 4 678.10 | 1 120 | 1 120 | 1 120 |
| 3406 | Av. de la pisci | 187 808 | plusieurs | | 2 620.80 | | | 3 824 | |
| 3409 | Edicules publi | Tableau annexe | Tableau annexe | 8 082.10 | 10 537.80 | | 5 997 | 26 738 | |

| | | | | | | | | | |
|------|-----------------|---------|---------------|-----------|----------|----------|---------|----------|---------|
| 3415 | Industrie 2-4 | 421 521 | 2 004 322 239 | 353.25 | 157.35 | 369.45 | 407 | 425 | 424 |
| 3431 | Lausanne 37 | 187 556 | 2 315 364 | 630.85 | -43.30 | 459.55 | 1 613 | 1 179 | 1046 |
| 3432 | Les Tilleuls | 471 555 | 5 297 568 | 1 537.84 | 1 472.88 | | 558 | 927.00 | |
| 3436 | Château 17 | 187 549 | 2 004 321 992 | 974.60 | 2 032.50 | | 357 | 882 | |
| 3437 | Industrie 1 | 333 175 | 2 006 517 305 | 313.00 | 146.40 | 236.35 | 186 | 198 | 191 |
| 3451 | Stade du Cens | 187 827 | 2 compteurs | 849.10 | 668.05 | | 793 | 677.00 | |
| 3451 | Stade du Cens | 187 813 | 2 compteurs | 211.10 | 251.25 | | 37 | 66.00 | |
| 3451 | Stade du Cens | 187 809 | 2 002 835 224 | 48 367.00 | 2 923.80 | | 38 774 | 5 991.00 | |
| 3452 | Terrain de Ver | 187 815 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | |
| 3452 | Terrain de Ver | 187 819 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait |
| 3471 | Temple | 187 563 | 5 306 678 | 521.80 | 458.15 | 378.15 | 157 | 105 | 84 |
| 3471 | Temple | 187 564 | - | 496.10 | 496.10 | 496.10 | forfait | forfait | forfait |
| 3501 | Collège Verde | 187 560 | 2 007 582 290 | 1 403.80 | 1 163.00 | 1 314.85 | 412 | 336 | 390 |
| 3502 | Collège Pépin | 187 561 | 2 004 315 690 | 1 130.30 | 1 130.30 | 1 179.50 | 312 | 312 | 337 |
| 3505 | Pavillon Pépin | 312 673 | 2 004 324 081 | 168.25 | 152.50 | 177.60 | 73 | 65 | 74 |
| 3506 | Sdg Verdeaux | 187 515 | 2 006 538 914 | 517.90 | 321.38 | 575.55 | 495 | 407 | 554 |
| 3507 | Sdg Pépinière | 187 826 | 2 002 594 114 | 316.40 | 435.30 | 206.75 | 248 | 194 | 190 |
| 3511 | Collège 24-Jar | 187 595 | 11 521 274 | 1 768.45 | 2 136.30 | 1 914.05 | 283 | 358 | 357 |
| 3511 | Collège 24-Jar | 187 569 | 2 005 416 880 | 315.45 | 862.20 | -657.60 | 417 | 791 | 167 |
| 3521 | Collège Floriss | 187 551 | 3 compteurs | 703.50 | 884.50 | 850.60 | 257 | 290 | 281 |
| 3525 | Pavillon Floris | 187 547 | 2 002 595 895 | 440.90 | 444.55 | 399.95 | 50 | 43 | 65 |
| 3533 | Léman-Maura | 187 587 | 2 compteurs | 831.50 | 359.60 | 910.05 | 757 | 625.00 | 691.00 |
| 3533 | Léman-Maura | 375 009 | 3 compteurs | 1 343.90 | 1 159.45 | 1 052.30 | 812 | 884 | 870 |
| 3533 | Léman-Maura | 532 895 | 11 521 127 | 4 882.50 | 912.75 | 772.35 | 1 371 | 683 | 0 |
| 3541 | Collège Censu | 187 589 | 16 540 676 | 1 162.10 | 1 056.40 | 1 142.40 | 185 | 232 | 248 |
| 3542 | Collège new C | 498 605 | 12 585 428 | 1 428.00 | 782.35 | 1 773.55 | 3 366 | 2 851 | 2 897 |
| 3542 | Collège new C | 479 088 | 2 compteurs | 1 087.05 | 621.20 | | 706 | 754 | |
| 3551 | Collège Simple | 187 578 | 11 554 931 | 849.50 | 710.50 | 806.55 | 226 | 187 | 220 |
| 3555 | Pavillon Simpl | 247 442 | 2 004 324 084 | 129.60 | 197.35 | 167.95 | 68 | 74 | 66 |
| 3581 | Pavillon des B | 187 571 | 2 008 647 509 | 176.80 | 132.05 | 288.50 | 165 | 146 | 196 |
| 3582 | Pavillons des C | 187 557 | 12 601 285 | 285.80 | 345.10 | 275.95 | 7 | 12 | 2 |
| 3583 | Collège du Vil | 187 566 | 13 651 454 | 462.30 | 356.65 | 397.10 | 59 | 43 | 51 |
| 3584 | Collège Mon-d | 187 591 | 2 004 315 718 | 460.55 | 525.15 | 581.85 | 60 | 77 | 90 |



| Sections | Lieux | Références | N° compteurs | Dépenses | | | Consommations m3 | | |
|----------|----------------------|----------------|----------------|-----------|-----------|-----------|------------------|-----------|-----------|
| | | | | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| 3100 | Terrains communaux | Tableau annexe | Tableau annexe | 13 195.30 | | | 6 898 | | |
| 3206 | Source 3-CRA | 187 824 | 2 006 501 222 | 12.35 | | | 52 | | |
| 3208 | Bourg-dessus | 187 546 | 2 004 334 522 | 377.40 | | | 41 | | |
| 3211 | Lausanne 31B | 187 577 | 2 005 412 107 | 299.70 | | | 1 | | |
| 3213 | Renens 14-Avril | 187 814 | - | 496.10 | | | forfait | | |
| 3213 | Renens 14-Avril | 187 820 | - | 496.10 | | | forfait | | |
| 3281 | Ondallaz-Rosée du Sc | 3447 | 4710304 | 513.80 | | | 115 | | |
| 3282 | Ondallaz-Mon Beau F | 3566 | 4710305 | 471.95 | | | 89 | | |
| 3283 | Ondallaz-Joli Bois | 3037 | 4451493 | 1 782.70 | | | 342 | | |
| 3352 | Source 2 | 187 576 | 2 007 577 095 | 672.60 | | | 191 | | |
| 3353 | Borjod 20 | 187 562 | 2 007 581 269 | acptes | | | acptes | | |
| 3355 | Léman 15B | 187 584 | 5 466 264 | 1 238.55 | | | 466 | | |
| 3356 | Léman 9 | 187 586 | 2 007 582 265 | acptes | | | acptes | | |
| 3358 | Source 1 | 187 575 | 12 584 417 | acptes | | | acptes | | |
| 3359 | Neuve 8 | 187 572 | 12 608 012 | 1 047.40 | | | 394 | | |
| 3360 | Jouxkens 5 | 187 544 | 12 601 216 | 723.80 | | | 217 | | |
| 3362 | Village 10 | 187 567 | 2 008 645 248 | acptes | | | acptes | | |
| 3363 | Temple 16 | 187 558 | 2 006 519 247 | 715.70 | | | 158 | | |
| 3365 | Poste 17 | 187 570 | 11 519 691 | 662.90 | | | 147 | | |
| 3371 | Avenir 6 | 322 058 | 11 519 749 | acptes | | | acptes | | |
| 3374 | Avenir 9 | 187 542 | 2 008 649 126 | acptes | | | acptes | | |
| 3375 | Saugiaz 8 | 264 141 | 11 519 702 | acptes | | | acptes | | |
| 3401 | Lausanne 33-35 | 187 554 | 2 004 322 109 | acptes | | | acptes | | |
| 3401 | Lausanne 33-35 | 187 555 | 11 519 763 | acptes | | | acptes | | |
| 3402 | Lausanne 25 | 187 518 | 11 519 768 | 383.05 | | | 399 | | |
| 3403 | Avenir 2 | 187 539 | 2 004 322 075 | 454.30 | | | 41 | | |
| 3404 | Avenir 4 | 187 552 | 2 002 594 125 | 535.00 | | | 82 | | |
| 3405 | Lac 14 | 187 590 | 2 002 322 554 | acptes | | | acptes | | |
| 3406 | Av. de la piscine | 187 807 | - | 4 678.10 | | | 1 120 | | |
| 3406 | Av. de la piscine | 187 808 | plusieurs | 6 356.95 | | | 2 695 | | |
| 3409 | Edicules publics | Tableau annexe | Tableau annexe | 20 955.40 | | | 4 330 | | |

| | | | | | |
|------|-----------------------|---------|---------------|----------|---------|
| 3415 | Industrie 2-4 | 421 521 | 2 004 322 239 | acptes | acptes |
| 3431 | Lausanne 37 | 187 556 | 2 315 364 | acptes | acptes |
| 3432 | Les Tilleuls | 471 555 | 5 297 568 | 1 645.85 | 719 |
| 3433 | UAPE Le tournesol | | | acptes | acptes |
| 3434 | Château 17 | 187 549 | 2 004 321 992 | acptes | acptes |
| 3437 | Industrie 1 | 333 175 | 2 006 517 305 | acptes | acptes |
| 3451 | Stade du Censuy | 187 827 | 2 compteurs | 4 282.10 | 304 |
| 3451 | Stade du Censuy | 187 813 | 58 122 471 | 228.20 | 59 |
| 3451 | Stade du Censuy | 187 809 | 2 compteurs | 7 675.35 | 5 201 |
| 3452 | Terrain de Verdeaux | 187 815 | - | 496.10 | forfait |
| 3452 | Terrain de Verdeaux | 187 819 | - | 496.10 | forfait |
| 3471 | Temple | 187 563 | 5 306 678 | 442.40 | 97 |
| 3471 | Temple | 187 564 | - | 496.10 | forfait |
| 3501 | Collège Verdeaux | 187 560 | 2 007 582 290 | 1 218.45 | 341 |
| 3502 | Collège Pépinières | 187 561 | 2 004 315 690 | 1 201.15 | 348 |
| 3505 | Pavillon Pépinières | 312 673 | 2 004 324 081 | acptes | acptes |
| 3506 | Sdg Verdeaux | 187 515 | 2 006 538 914 | 233.70 | 462 |
| 3507 | Sdg Pépinières | 187 826 | 2 002 594 114 | acptes | acptes |
| 3511 | Collège 24-Janvier | 187 595 | 11 521 274 | 2 199.30 | 390 |
| 3511 | Collège 24-Janvier | 187 569 | 2 005 416 880 | acptes | acptes |
| 3521 | Collège Florissant | 187 551 | 3 compteurs | acptes | acptes |
| 3525 | Pavillon Florissant | 187 547 | 2 002 595 895 | 476.95 | 79 |
| 3533 | Léman-Maurabia | 187 587 | 2 compteurs | acptes | acptes |
| 3533 | Léman-Maurabia | 375 009 | 3 compteurs | acptes | acptes |
| 3533 | Léman-Maurabia-PCI | 532 895 | 11 521 127 | 842.55 | 0 |
| 3541 | Collège Censuy | 187 589 | 16 540 676 | 1 212.70 | 256 |
| 3542 | Collège new Censuy | 498 605 | 12 585 428 | acptes | acptes |
| 3542 | Collège new Censuy | 479 088 | 2 compteurs | acptes | acptes |
| 3551 | Collège Simplon | 187 578 | 11 554 931 | 743.60 | 188 |
| 3555 | Pavillon Simplon | 247 442 | 2 004 324 084 | acptes | acptes |
| 3581 | Pavillon des Biondes | 187 571 | 2 008 647 509 | acptes | acptes |
| 3582 | Pavillons des Corbett | 187 557 | 12 601 285 | 325.40 | 2 |
| 3583 | Collège du Village | 187 566 | 13 651 454 | 352.70 | 41 |

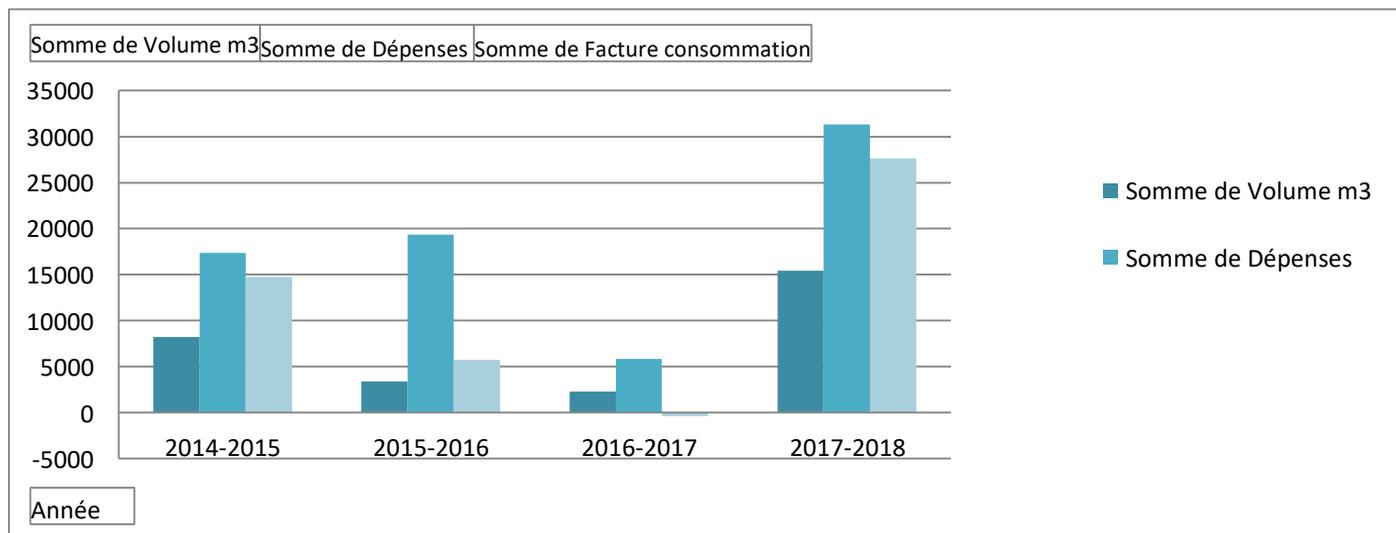
| | | | | | | | | |
|------|-------------------|---------|---------------|--------|--|--|----|--|
| 3584 | Collège Mon-de-By | 187 591 | 2 004 315 718 | 507.45 | | | 68 | |
|------|-------------------|---------|---------------|--------|--|--|----|--|

SIL-Eau fontaine Pl. du Marché (Référence 187'822)

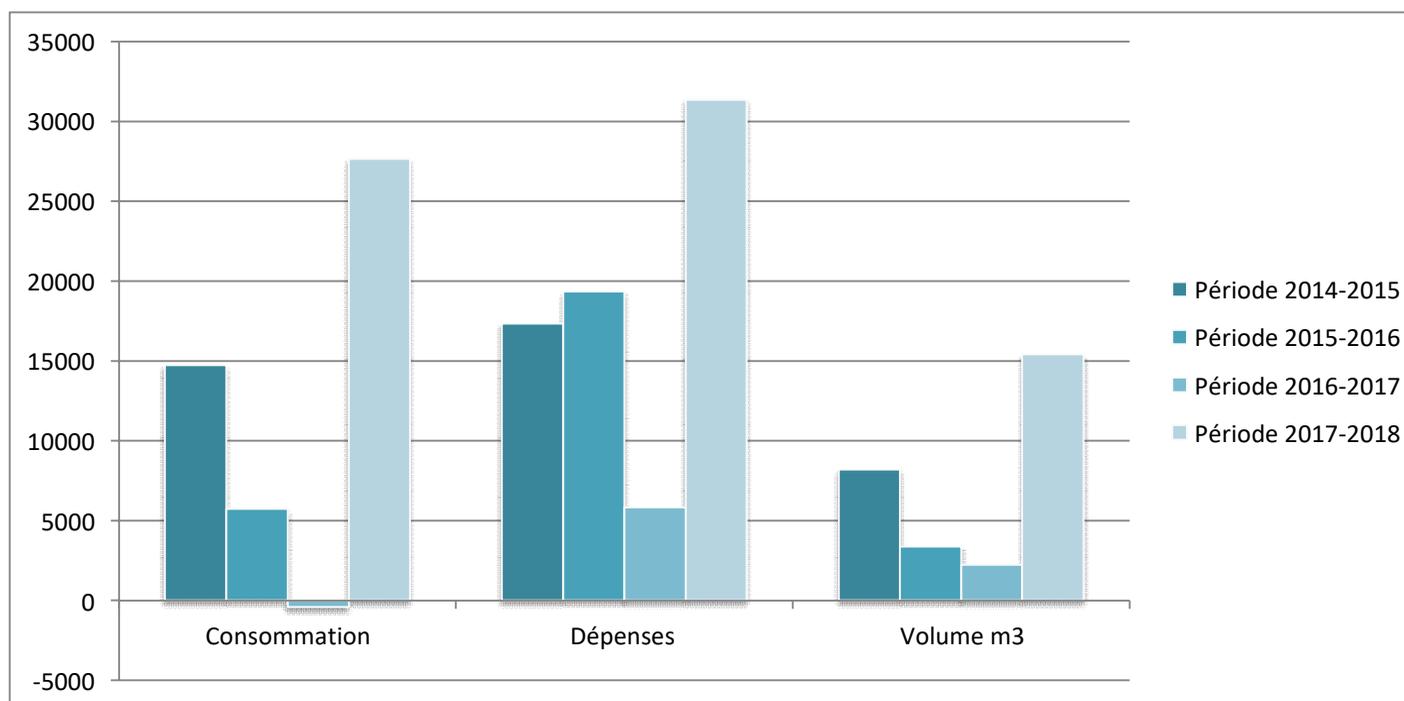
| Année | Facture acompte 1 juillet-sept | Facture acompte 2 oct-déc | Facture acompte 3 janv-mars | Facture consommation juin-juin | Dépenses | Volume m3 |
|-----------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------|-----------|
| 2014-2015 | 870.15 | 870.15 | 870.15 | 14 737.85 | 17 348.30 | 8 198 |
| 2015-2016 | 4 537.05 | 4 537.05 | 4 537.05 | 5 740.75 | 19 351.90 | 3 382 |
| 2016-2017 | 2 079.50 | 2 079.50 | 2 079.50 | -407.20 | 5 831.30 | 2 243 |
| 2017-2018 | 1 228.40 | 1 228.40 | 1 228.40 | 27 647.95 | 31 333.15 | 15 407 |
| 2018-2019 | 8 727.45 | 4 816.20 | 4 820.40 | 6 751.30 | 25 115.35 | 12 121 |
| 2019-2020 | 6 452.40 | 0.00 | 0.00 | -20 981.80 | -2 957.70 | -8 000 |

En 2020 correction de facturation de 8'000m3 en trop

| Étiquettes de lignes | Somme de Volume m3 | Somme de Dépenses | Somme de Facture consommation |
|----------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|
| 2014-2015 | 8198 | 17348.3 | 14737.85 |
| 2015-2016 | 3382 | 19351.9 | 5740.75 |
| 2016-2017 | 2243 | 5831.3 | -407.2 |
| 2017-2018 | 15407 | 31333.15 | 27647.95 |
| Total général | 29230 | 73864.65 | 47719.35 |



| Libellé | Période 2014-2015 | Période 2015-2016 | Période 2016-2017 | Période 2017-2018 |
|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Consommation | 14 738 | 5 741 | -407 | 27 648 |
| Dépenses | 17 348 | 19 352 | 5 831 | 31 333 |
| Volume m3 | 8 198 | 3 382 | 2 243 | 15 407 |
| Total | 40 284 | 28 475 | 7 667 | 74 388 |



SIL-Référence n° 187'809 / Eau Stade du Censuy

| Année | Facture acompte 1 nov-janv | Facture acompte 2 février-avril | Facture acompte 3 mai-juillet | Facture consommati on oct-sept | Dépenses | Volume m3 |
|-----------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| 2013-2014 | 1 253.50 | 1 253.50 | 1 253.50 | 1 253.50 | 1 958.25 | 3 787 |
| 2014-2015 | 1 623.55 | 1 623.55 | 1 623.55 | 3 228.95 | 8 099.60 | 5 599 |
| 2015-2016 | 1 959.00 | 1 959.00 | 1 959.00 | 211.70 | 6 088.70 | 4 112 |
| 2016-2017 | 1 934.95 | 1 934.95 | 1 934.95 | 48 367.00 | 54 171.85 | 38 774 |
| 2017-2018 | 1 934.95 | 1 934.95 | 1 934.95 | 2 923.80 | 8 728.65 | 5 991 |
| 2018-2019 | 2 991.80 | 2 991.80 | 2 991.80 | -2 053.05 | 6 922.35 | 4 628 |
| 2019-2020 | 1 747.15 | 1 747.15 | 1 747.15 | 2 433.90 | 7 675.35 | 4 902 |